

FORMATION DE CADRES
Partage ta passion !
Deviens moniteur sportif !



CAHIER DES CHARGES

de la Fédération Wallonie-Bruxelles Formation des cadres sportifs

Discipline :

Tennis

Niveau :

Moniteur Sportif Educateur

Organisme délégataire

Tennis Padel Pickleball Wallonie-Bruxelles

Version 3.1 avalisée en Commission Pédagogique Mixte du 15/12/2025



* Dans le présent référentiel, le masculin a été employé à titre épicène.

ADEPS

Tennis Padel Pickleball Wallonie-Bruxelles



TABLE DES MATIÈRES

0. INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION	6
1. DONNÉES ADMINISTRATIVES.....	8
1.1. Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction.....	8
1.2. Introduction générale de la formation	9
1.3. Homologation et certification	9
2. RÉFÉRENTIEL « FONCTION ET COMPÉTENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPÉTENCES REQUISSES.....	11
2.1. Vocation pédagogique.....	11
2.2. Moniteur Sportif Éducateur en Tennis.....	13
2.2.1. Prérequis du Moniteur Sportif Éducateur Tennis.....	13
2.2.2. Profil de fonction du Moniteur Sportif Éducateur Tennis	13
2.2.3. Public cible du Moniteur Sportif Éducateur Tennis	13
2.2.4. Cadre d'intervention du Moniteur Sportif Éducateur Tennis	13
2.2.5. Cadre d'autonomie et de responsabilité du Moniteur Sportif Éducateur Tennis	14
3. DESCRIPTION DES MODALITÉS PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION 15	
3.1. Schéma de base d'organisation de la formation	15
3.2. Informations à fournir par l'opérateur de formation	16
3.3. Durée théorique pour chaque niveau de qualification	16
3.4. Test préliminaire ou probatoire à la formation.....	16
3.5. Documents administratifs à fournir par le candidat (dossier administratif)	17
3.6. Modalités d'inscription (préalable et définitive)	17
3.6.1. Pré-inscription – Inscription préalable	17
3.6.2. Inscription définitive.....	18
3.6.3. Délais impartis aux procédures	18
3.7. Modalités de paiement en ligne.....	19
3.8. Droit de rétractation	19
3.9. Protection des données personnelles.....	20
3.10. Modalités diverses	21
3.11. Disposition particulière pour candidat « Ex. Pros »	22
4. RÉFÉRENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPÉCIFIQUES.....	23
4.0. Ingénierie des compétences et ingénierie de formation.....	23
4.0.1. Définition de base des notions de savoirs / connaissances, savoir-faire, savoir-être et de compétences	23
4.0.2. Taxonomie	26
4.0.3. Modalités d'enseignement.....	28
4.0.4. Charge théorique de travail et activités d'apprentissage.....	29
4.0.5. Evaluation	29
4.0.6. Synoptique.....	31



4.0.7.	Résultats d'Acquis d'Apprentissage « macros » répondant au profil de fonction	33
4.0.8.	Parcours de formation	34
4.1.	Fiches ECTS de la thématique 1	35
4.2.	Fiches ECTS de la thématique 2	40
4.3.	Fiches ECTS de la thématique 3	54
4.4.	Fiches ECTS de la thématique 4	67
4.5.	Fiches ECTS de la thématique 4	70
4.6.	Qualifications et/ou expériences utiles exigées des intervenants (chargés de cours)	71
4.7.	Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques et thématiques vs cursus	72
5.	RÉFÉRENTIEL FORMATION : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES PÉDAGOGIQUES	73
5.1.	Présentation du stage.....	73
	Contenu et formules du stage	73
	Objectifs du stage	74
	Endroits, niveau de stage et joueurs à encadrer	74
	Accès au stage	74
	Délai de réalisation/accomplissement du stage	75
	La demande > convention de stage - Procédure	75
	Assurance lors du stage	75
	Aspects financiers	75
5.2.	Portfolio de stage.....	76
	Transmission au candidat avant le stage	76
	Dépôt par le stagiaire en fin de stage	76
5.3.	Rapport de stage	77
	Plan rédactionnel du rapport de stage	77
	Exigences de mise en forme	78
5.4.	Règles concernant le Maître de stage.....	78
	Qualification minimum du Maître de stage.....	78
5.5.	Engagements/devoirs du Maître de stage	79
5.6.	Evaluation du stage	79
	Evaluation des séances pratiques du stage	79
	Evaluation du portfolio de stage	82
5.7.	Le superviseur du stage	84
5.8.	Code de bonne conduite.....	84
5.9.	Autres points de règlement	84
	Respect des règles en vigueur	84
	Confidentialité	84
	Absence et/ou interruption du stage	85
6.	RÉFÉRENTIEL « ÉVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITÉS D'ÉVALUATION	86
6.1.	Délai d'organisation des évaluations.....	88
1.	Champ des Savoirs / Épreuves E-Learning	88
2.	Validation par la participation.....	88
3.	Champ des Savoir-faire techniques / Épreuve pratique	88
4.	Champ des Savoirs / Épreuve écrite	89
5.	Champ des Savoir-faire méthodologique / Épreuve pratique	89

6.	L'évaluation du stage	89
6.2.	Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect	90
1.	Présences aux cours	90
2.	Règles de bienséance	90
3.	Validation des activités E-Learning	90
4.	Conséquences d'un non-respect	90
6.3.	Objectifs des évaluations	91
6.4.	Contenus et exigences des évaluations	92
1.	Champ des Savoirs / Épreuves « E-Learning »	92
2.	Validation par la participation	92
3.	Champ des Savoir-faire techniques / Épreuve pratique	93
4.	Champ des Savoirs / Épreuve écrite	94
5.	Champ des Savoir-faire méthodologiques / Épreuve pratique	95
6.	L'évaluation du stage	97
6.5.	Publicité des accès aux évaluations	98
6.6.	Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations	98
1.	Absences	98
2.	Arrivées tardives	99
3.	Départ prématurés	99
6.7.	Nombre de session d'évaluation	100
6.8.	Règles des évaluations	100
6.9.	Constitution du jury d'évaluation	100
6.10.	Constitution du jury de délibération	101
6.11.	Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal)	101
6.12.	Motivation du résultat en délibération	102
6.13.	Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport	104
6.14.	Procédure de communication des résultats aux candidats	104
6.15.	Recours et procédure	105
7.	CONDITIONS DE DISPENSES ET D'ÉQUIVALENCES DE DIPLÔMES (BELGIQUE OU ÉTRANGER)	107
7.1.	Conformité des dossiers VAFE à introduire	107
7.2.	Valorisation des Acquis de Formation (VAF)	108
7.2.1.	Base / recevabilité de la demande de VAF	108
7.2.2.	Eléments à présenter pour une VAF	108
7.3.	Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)	111
7.3.1.	Base de la demande / recevabilité de VAE	111
7.3.2.	Eléments à présenter pour une VAE	111
7.4.	Entretien de VAFE	113
7.5.	Frais de procédure pour une VAFE	114
7.6.	Procédures administratives VAFE (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)	114
7.6.1.	Où envoyer le dossier VAFE ?	114
7.6.2.	Comment envoyer le dossier VAFE ?	114
7.6.3.	Quand solliciter un dossier VAFE ?	114
7.7.	Analyse concernant la demande de VAFE	115

7.8.	Décisions concernant la demande de VAFE	115
7.9.	Valorisation des anciennes formations spécifiques ADEPS	116
7.9.1.	Cours généraux.....	116
7.9.2.	Cours spécifiques.....	116
7.10.	Tableau synthèse complet des procédures « VAFE ».....	117
8.	<i>RÉFÉRENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES RÈGLES D'HOMOLOGATION ET D'OBTENTION DES BREVETS</i>	118
9.	<i>ANNEXES</i>	119
9.1	Dossier de stage MSEducateur	119

0. INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Le cahier des charges constitue la référence légale (voir ci-dessous points de référence décrétiaux) dans laquelle chaque opérateur de formation et chaque candidat trouvera les informations concernant le dispositif de formation pour devenir cadre sportif certifié par l'Administration Générale du Sport. Y figurent entre autres les droits et devoirs des candidats, de l'AGS ainsi que des opérateurs de formations, mais aussi les relations entre les parties prenantes de l'ensemble du dispositif. Plus spécifiquement pour le candidat, les informations sur les moyens d'inscription et de communication avec tout opérateur reconnu comme « délégataire de la formation » seront explicitées.

Le cahier des charges constitue donc la référence légale à laquelle chaque opérateur de formation (**« fédération ou institution délégataire pour l'organisation des formations de cadres ainsi que des formations reconnues »**) doit se conformer en matière de formations de cadres.

Les points de référence décrétiaux sont évoqués dans le décret du 03/05/19 :

« Art. 38 :

§ 1. Le Gouvernement délivre des brevets dans le domaine de l'encadrement, à vocation pédagogique, sécuritaire ou managériale.

§ 2. La formation des cadres sportifs à vocation pédagogique, comprend une formation spécifique à chaque discipline sportive ou groupe de disciplines sportives similaires, précédée / suivant son niveau, par une formation générale, organisée par le Gouvernement, selon les modalités qu'il détermine.

§ 4. Le Gouvernement organise les formations générales. Il en fixe :

- 1° les données administratives de l'opérateur ;
- 2° la description des fonctions et les compétences requises ;
- 3° la description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;
- 4° la description des programmes et contenus de formation ;
- 5° la description des programmes et contenus des stages ;
- 6° la description des modalités d'évaluation ;
- 7° les conditions de dispenses et d'équivalences de diplômes ;
- 8° la description des règles de délivrance des attestations de réussite.

§ 5. Afin de pouvoir constituer les contenus de formation, chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle notamment de diverses thématiques :

- 1° cadre institutionnel et législatif ;
- 2° didactique et méthodologie ;
- 3° facteurs déterminants de l'activité et de la performance ;
- 4° aspects sécuritaires et préventifs ;
- 5° éthique et déontologie ;
- 6° management. »

« Art. 39 § 1. Le Gouvernement désigne les organisations telles que définies à l'article 38, § 6. habilitées à organiser les formations à vocation pédagogique qui leur sont spécifiques. Après consultation de la fédération sportive désignée, il fixe pour chaque type et chaque niveau de formation un référentiel de formation portant sur :

- 1° Les données administratives de l'opérateur délégataire ;
- 2° La description des fonctions et les compétences requises ;
- 3° La description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;
- 4° La description des programmes et contenus de formation ;
- 5° La description des programmes et contenus des stages ;
- 6° La description des modalités d'évaluation ;
- 7° Les conditions de dispenses de diplômes ;
- 8° La description des règles de délivrance et de certification des brevets. »

Chaque opérateur de formation délégataire reconnu est invité à :

1. se référer adéquatement au référentiel de formation,
2. indiquer comment il va répondre aux orientations pédagogiques imposées,
3. développer l'application des diverses procédures explicitées.

In fine, ce cahier des charges / référentiel de formation permet à l'Administration Générale du Sport de veiller à la qualité méthodologique et organisationnelle des formations qu'elle reconnaît et certifie.

Dans ce référentiel, sont notamment utilisés à titre épicène les termes : candidat, moniteur sportif, cadre sportif, chargé de cours, etc.

1. DONNÉES ADMINISTRATIVES

Ce chapitre répond à l'Art. 38. § 4 du décret du 03 mai 2019, au point 1 (**Les données administratives de l'opérateur délégataire**).

1.1. Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction

Tennis Wallonie-Bruxelles Site internet : <https://tennis.tppwb.be/>

Siège administratif

Chaussée de Marche 935 C (1^{er} étage)
5100 WIERDE
Tél. : 081/55.41.70
Fax : 081/55.41.79
E-mail : info@tppwb.be

Siège sportif

Centre de formation T.W.B "Armand CROMBEZ"
Centre A.D.E.P.S. "La Sapinette"
Avenue du Grand Large, 4
7000 MONS
Tél. : 065/32.96.10
E-mail : centre@tppwb.be

Personne de contact chargée des formations de cadres

Thibaud JACQUES
Centre de formation T.W.B "Armand CROMBEZ"
Avenue du Grand Large 4
7000 MONS
E-mail : thibaud.jacques@tppwb.be

Secrétariat des formations de cadres

Céline DESCHAMPS
Centre de formation T.W.B. "Armand CROMBEZ"
Avenue du Grand Large 4
7000 MONS
Tél. : 065/32.96.12
E-mail : fdc@tppwb.be

Conseiller pédagogique de l'AG Sport

Geoffrey MAUROY
E-mail : geoffrey.mauroy@cfwb.be

1.2. Introduction générale de la formation

Aujourd'hui, de nombreuses fédérations sportives imposent un brevet ADEPS pour l'encadrement de leurs clubs tout comme les centres ADEPS pour l'animation de leurs stages sportifs. Ces brevets sont des brevets dûment homologués et reconnus à travers tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

De surcroit, pour prétendre à des labels pédagogiques et à l'octroi de subsides de l'Adeps, il faut faire preuve d'un encadrement breveté Adeps.

TPPWB a toujours été reconnue par les services de l'Adeps comme fédération délégataire pour l'organisation des formations de cadres en tennis. Le souci des responsables fédéraux est de répondre aux exigences édictées par l'Adeps, car ils ont conscience que faire pratiquer le tennis à des enfants, adolescents ou autres débutants est une tâche sérieuse qui ne s'improvise pas.

Ce cahier des charges est d'application pour les formations « Moniteur Sportif Educateur tennis » pour les années 2026 et après.

C'est une formation dans le champ de l'encadrement sportif spécifique au tennis visant à développer des compétences professionnelles. Elle est destinée à un public de moniteurs souhaitant développer des compétences dans le contexte d'encadrement de joueurs de tennis en phase de formation et/ou de consolidation des fondamentaux de la discipline. Les compétences développées permettront donc de contribuer à former et consolider les bases de la performance en tennis.

Pour le niveau de qualification MS Educateur, la première étape consiste à s'inscrire aux cours généraux organisés par l'ADEPS et destinés à prodiguer et valider les connaissances et savoirs théoriques, socle du développement des compétences de tout moniteur sportif.

En effet, la réussite aux examens portant sur les cours généraux est un préalable (prérequis) à toute formation spécifique à vocation pédagogique organisée par les fédérations sportives ou par tout autre opérateur de formation reconnu par l'ADEPS.

La seconde étape consiste à s'inscrire aux cours spécifiques directement auprès d'une fédération sportive ou d'un opérateur de formation reconnu par l'AG Sport.

Des dispenses partielles ou totales des cours généraux sont possibles pour certaines catégories d'étudiants et de diplômés. (Voir section 7 – VAF)

1.3. Homologation et certification

Le brevet de Moniteur Sportif Initiateur est homologué /certifié et donc reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La réussite des cours généraux (ou leur validation par voie de valorisation d'acquis de formation – voir section 7) correspond à la validation de la première étape du cursus de formation en vue

de l'obtention du brevet. La validation des cours généraux est opérée exclusivement et directement par le service formation des cadres de l'AG Sport.

A la réussite des cours généraux, le candidat obtient une attestation (bulletin personnalisé), donnant accès à la seconde étape de la formation (les cours spécifiques). L'AG Sport délivre une attestation de réussite. La réussite des cours généraux n'équivaut donc pas à une homologation de brevet !

La réussite des cours spécifiques correspond à la validation de la seconde étape du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet.

La validation du module « Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive : Dimension « motivation » » (opéré par l'AG Sport ou par un opérateur reconnu par l'AG Sport) constitue aussi un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Educateur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique). Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation.

En résumé, un parcours de formation sera homologué / certifié par l'Administration Générale du Sport par la délivrance d'un brevet après la validation de 3 phases / 3 étapes :

1. *Les cours généraux (prérequis aux cours spécifiques) ;*
2. *Les cours spécifiques ;*
3. *Le module « Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive ». Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation ;*
4. *L'homologation / certification du brevet par l'AG Sport.*

2. RÉFÉRENTIEL « FONCTION ET COMPÉTENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPÉTENCES REQUISSES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1 du décret du 3 mai 2019, au point 2 (**la description des fonctions et les compétences requises**).

La formation spécifique dispensée par l'opérateur délégataire de formation doit impérativement se référer aux profils de compétences générales de chaque niveau de qualification des cadres sportifs, fixés par l'AG Sport de la Fédération Wallonie Bruxelles. Ces profils doivent être adaptés aux spécificités de la (des) discipline(s) à laquelle / auxquelles le présent référentiel de formation fait référence.

2.1. Vocation pédagogique

La formation de cadres sportifs à **vocation pédagogique** fait référence à des méthodes et pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation. Il s'agit d'enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou un groupe d'individus. La formation d'un cadre sportif à vocation pédagogique recouvre quatre niveaux de qualifications indépendants, non obligatoirement hiérarchisés au niveau spécifique.

MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR : Animer à la pratique sportive

NB : Il est possible d'envisager une qualification « Animateur sportif » dans la discipline spécifique. La formation « Animateur sportif » doit être constituée exclusivement de certains modules clairement identifiés de la formation « Initiateur Sportif ». (cf. « Référentiel formation et évaluation du niveau de qualification « Initiateur Sportif »).

Au terme des processus de formation et d'évaluation, le candidat « Animateur sportif » reçoit un brevet homologué par l'AG Sport et ce lorsque la formation a fait l'objet d'un accord bilatéral (AG Sport – Opérateur délégataire de formation, notamment par la validation d'un référentiel de formation).

MONITEUR SPORTIF INITIAUTEUR : Animer – Initier – Fidéliser à la pratique sportive

MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR : Former et consolider les bases de la performance

MONITEUR SPORTIF ENTRAÎNEUR : Systématiser et optimaliser l'entraînement pour performer

Chaque niveau peut faire l'objet de formation complémentaire en vue d'une qualification de spécialisation, d'expertise.

Nous pouvons notamment retrouver les formations suivantes :

- Maître de stage - <https://tennis.tppwb.be/FORMATIONS/Maitre-de-stage>
- Formateur TWB - <https://tennis.tppwb.be/FORMATIONS/Formateur-AFT>
- Initiateur Expert Handisport - <https://tennis.tppwb.be/FORMATIONS/Initiateur-Expert-Handisport>

Tous ces niveaux de qualification sont structurés en fonction :

- o de prérequis : compétences préalables à la formation.
- o du profil de fonction : capacité d'appliquer, d'utiliser des connaissances (savoirs), aptitudes (savoir-faire) et attitudes (savoir-être) de façon intégrée pour agir dans un contexte défini (éducation, travail, développement personnel ou professionnel).
- o du public cible : public à charge du cadre sportif.
- o du cadre d'intervention : cadre, domaine et lieu où se déroule la fonction.
- o du cadre d'autonomie et de responsabilité : cadre, contexte, niveaux d'autonomie et de responsabilité par rapport à la fonction.

Afin de pouvoir constituer les modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation), chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle de 5 thématiques :

- o Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif
- o Thématique 2 : Didactique et méthodologie
- o Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- o Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs
- o Thématique 5 : Ethique et déontologie

2.2. Moniteur Sportif Éducateur en Tennis

2.2.1. Prérequis du Moniteur Sportif Éducateur Tennis

- Lauréat (ou validation) des cours généraux Moniteur Sportif Initiateur et Éducateur
- Lauréat des cours spécifiques Moniteur Sportif Initiateur Tennis
- Être ou avoir été classé minimum B+2/6 en Messieurs et B-2/6 en Dames.

2.2.2. Profil de fonction du Moniteur Sportif Éducateur Tennis

- Fidéliser à la pratique sportive spécifique tennis.
- Faire prendre du plaisir dans l'apprentissage et la formation sportive spécifique tennis.
- Motiver au développement sportif complet.
- Former et consolider les habiletés motrices spécifiques individuelles et/ou collectives au tennis.
- Parfaire l'apprentissage des fondamentaux de la discipline tennis.
- Intégrer et renforcer les qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans et par l'activité tennis individuelle et/ou collective.
- Identifier le niveau des pratiquants au tennis et le potentiel sportif.
- Orienter le potentiel sportif vers des structures adaptées.
- S'intégrer dans un processus collectif d'encadrement à la pratique du tennis.

2.2.3. Public cible du Moniteur Sportif Éducateur Tennis

- Tous les âges
- Joueurs capables de jouer en compétition
- Joueurs en phase de formation
- Joueurs en phase de consolidation des fondamentaux de l'activité tennis
- Joueurs présentant un haut potentiel en phase de formation.

2.2.4. Cadre d'intervention du Moniteur Sportif Éducateur Tennis

- Clubs et/ou écoles et/ou académies de tennis (stages ou cycle de cours) ;
- Programmes d'entraînements fédéraux (en club et/ou au centre de formation) ;
- Tournois régionaux et/ou nationaux ;
- Tournois internationaux pour jeunes ;
- Programmes Adeps, TWB, AFFSS d'animation et d'initiation sportive ;
- Associations sportives diverses visant la pratique sportive encadrée (sport senior, pratique sportive encadrée...) ;
- Commune (centres sportifs locaux, activités de quartier, plaines sportives, ...).

2.2.5. Cadre d'autonomie et de responsabilité du Moniteur Sportif Éducateur Tennis

Agir avec une marge d'initiative étendue dans des situations caractéristiques au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles les changements sont imprévisibles, avec une responsabilité complète de son travail.

3. DESCRIPTION DES MODALITÉS PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION

Ce chapitre répond à l'Art. 39 § 1er du décret du 03 mai 2019, au point 3 (**La description des modalités préalables à l'organisation de la formation**).

3.1. Schéma de base d'organisation de la formation

- Toutes les informations organisationnelles sont présentées au sein du site internet de la fédération <https://tennis.tppwb.be/FORMATIONS/Educateur>.
- Ouverture / fermeture / annulation / organisation d'une édition de formation et d'évaluation
 - Le nombre minimum de candidats pour l'ouverture officielle d'une édition de formation est de 8.
 - Le nombre maximum, quant à lui est fixé à 48 candidats.
- L'opérateur de formation se réserve de droit d'annuler une édition de formation si une situation exceptionnelle survient à un moment donné (installations louées non disponibles ; conditions météorologiques particulières ; problèmes logistiques majeurs, pandémie...). Les candidats inscrits recevront des informations spécifiques par rapport aux suites réservées à ces cas de figure.
- L'opérateur de formation organise les différents niveaux de formation en fonction des demandes des candidats, de la disponibilité des infrastructures et du personnel formateur. Il tentera, dans la mesure du possible et en fonction des ressources disponibles, de mettre en place tous les 2 ans 1 édition de formation.
- Formule en externat en week-end et/ou lors de jours fériés.
- Le lieu de formation est principalement (mais pas exclusivement) le centre de formation de Mons.
- L'organisation de la formation s'effectue sur base d'unités de formation (modules clairement identifiables).
- Les modules de formation et/ou parties de module dispensés en présentiel, pourraient être dispensés en distanciel synchrone en cas de force majeure le cas échéant comme lors de pandémie.
- Schéma organisationnel général du dispositif de formation MS Educateur Tennis (agencement du dispositif détaillé au [4.0.8 « Parcours de formation »](#)) :

Processus global d'apprentissage								
1. <i>Formation générale opérée par l'Adeps</i>	2. Formation spécifique dispensée par l'opérateur de formation						3. <i>Homologation du brevet par l'Adeps</i>	4. Consolidation
	A. Respecter les prérequis et s'inscrire	B. Valider les modules (ou partie) de formation théorique en E-learning	C. Suivre / valider les modules de formation théorique et pratique	D. Évaluation pratique des savoir-faire techniques	E. Evaluation théorique écrite	F. Suivre / valider la formation didactique pratique	G. Réaliser le stage didactique	Recyclages - Formations complémentaires et continuées

3.2. Informations à fournir par l'opérateur de formation

- Sauf dans le cadre d'un protocole d'accord avec les Hautes Écoles et Universités, Les candidats et chargés de cours doivent être couverts par une assurance sportive et en responsabilité civile. Par conséquent, ils doivent être en ordre d'affiliation dans un club (Tennis Wallonie Bruxelles ou Tennis Vlaanderen) ou fournir une preuve de souscription à une assurance spécifique.
- Le candidat à la formation s'engage à prendre toutes les informations utiles et nécessaires via l'espace « Formations de cadres » du site internet de l'opérateur de formation : <https://tennis.tppwb.be/FORMATIONS/Educateur>
- L'inscription est définitive après avoir :
 - satisfait aux différents prérequis (cf. [point 2.1](#))
 - Complété et fourni / transmis son dossier administratif (cf. [point 3.5](#))
 - effectué les différentes modalités administratives (cf. [point 3.6](#))
- Tout manquement par un candidat au paiement des droits d'inscriptions a comme conséquence le non-accès à la formation et/ou le cas échéant débouche sur non-proclamation des résultats obtenus.
- La présence au cours est obligatoire.
- Pour l'ensemble des cours pratiques, le port d'une tenue de sport adaptée de façon spécifique à l'activité est obligatoire.
- L'opérateur de formation se dégage de toute responsabilité concernant le matériel personnel amené aux cours par les candidats.
- Le candidat se munit du nécessaire pour prendre note tout au long de la formation.
- Chaque candidat est conscient qu'un accès à des « outils informatiques » (PC, tablette, smartphone, etc.) est nécessaire pour son parcours de formation.

3.3. Durée théorique pour chaque niveau de qualification

La durée totale et l'étalement dans le temps du dispositif de formation spécifique se trouvent au point [4.0.8.](#) de ce cahier des charges

Le tableau synthèse « Charge théorique de travail », les volumes horaires pour chaque module sont repris dans le synoptique au point [4.0.6.](#)

Chaque module est identifié en charge théorique de travail dans leur fiche ECTS respective (voir section 4).

3.4. Test préliminaire ou probatoire à la formation

L'accès à la formation ne nécessite pas la réussite à un test préliminaire ou probatoire.

3.5. Documents administratifs à fournir par le candidat (dossier administratif)

Le dossier administratif complet doit comporter les éléments listés ci-dessous :

- Copie d'un document (carte d'identité, ...), permettant la vérification de l'âge du candidat;
- Attestation de réussite ou de dispense aux cours généraux du niveau MSIn et MSEd ;
- Copie du diplôme Moniteur Sportif Initiateur Tennis ;
- Si pas affilié à un club TPPWB, fournir la preuve de la souscription à une assurance ;
- Preuve du classement minimum requis (si classement étranger, fournir la preuve d'équivalence)
- Preuve d'acquittement des droits d'inscription.

3.6. Modalités d'inscription (préalable et définitive)

- Les dates, horaires, lieux et autres renseignements importants quant à la bonne information des candidats se fera via le site internet.
<https://tennis.tppwb.be/FORMATIONS/Educateur> au moins un mois avant le début de la formation.
- Les montants et modalités de paiement des droits d'inscription (hors frais d'envoi) pour chaque formation seront communiqués sur le site internet.
- A titre d'exemple, les droits d'inscription pour les éditions 2025 s'élèvent à 900€
Ces montants comprennent les frais d'homologation ADEPS, l'accès aux cours en présentiel, accès à la plateforme LMS le cas échéant et les supports. Ces montants sont revus chaque année civile.
- Les demandes d'inscription sont traitées par ordre de réception.

L'inscription se réalise selon les 2 étapes expliquées ci-dessous.

3.6.1. Pré-inscription – Inscription préalable

- Le candidat introduit sa demande d'inscription en ligne via le site <https://tennis.tppwb.be/FORMATIONS/Educateur> ou via un autre support informatique spécifique à l'Opérateur de formation dûment complété et envoyé à l'adresse de l'Opérateur, comme repris au point 1 de ce cahier des charges, par voie postale et/ou électronique.
- A ce stade, via sa demande d'inscription le candidat atteste
 - avoir pris connaissance du cahier des charges des cours spécifiques du niveau de qualification concerné
 - être en phase avec les modalités d'organisation
 - accepter que ses coordonnées soient collectées et utilisées pour l'accès à la formation

- Le candidat recevra un accusé de réception accompagné d'une liste des documents du dossier restants à fournir et du montant à payer.
- Ces documents devront parvenir dans les mêmes conditions que celles reprises ci-dessus.
- Les pré-inscriptions sont traitées et validées par ordre de formulaire et dossier complets reçus.
- Les droits d'inscription sont à payer sur le compte de l'opérateur de formation.

Remarque : Si le candidat souhaite des modalités particulières de paiement, il devra en faire la demande à ce stade de la procédure, auprès de l'Opérateur, qui y apportera une réponse écrite.

3.6.2. Inscription définitive

L'inscription définitive à la formation est conditionnée

- au paiement des droits d'inscriptions ad hoc. Ce montant est à payer en ligne (voir ci-dessous);
- à l'acceptation du dossier administratif complet ;

Les demandes d'inscription sont traitées par ordre de réception de paiement. Un email de confirmation est envoyé au candidat.

Le nombre de participants étant limité, si le nombre de candidats excède le nombre maximum de places, c'est la date de réception du montant d'inscription sur le compte de l'opérateur de formation qui déterminera la liste des inscrits.

Seuls les candidats ayant validés cette étape du processus d'inscription reçoivent les informations utiles et nécessaires au lancement de la formation.

3.6.3. Délais impartis aux procédures

- Inscription préalable : au plus tard vingt et un jours (21) calendrier avant la date fixée pour le lancement de la première activité de la formation.
- Inscription définitive : au plus tard vingt et un jours (21) calendrier avant la date fixée pour le lancement de la première activité de la formation.
- Pour rappel, tout manquement par un candidat au paiement des droits d'inscriptions a comme conséquence le non-accès à la formation.
- Aucune inscription n'est acceptée après la fermeture des inscriptions.

3.7. Modalités de paiement en ligne

- L'unique moyen de paiement de la formation Moniteur Sportif Initiateur est un paiement en ligne (électronique) par carte bancaire.
- Toutes les informations concernant ce paiement se retrouvent sur le site <https://tennis.tppwb.be/FORMATIONS/Educateur>
- Aucune données personnelle (numéro de carte, codes, etc.) ne sont récoltées, utilisables ou accessibles par l'opérateur de formation.

3.8. Droit de rétractation

Chaque candidat inscrit après un paiement a le droit de se rétracter par rapport à son inscription sans donner de motif à condition que ce soit au minimum quatorze (14) jours calendrier avant la 1^{ère} activité de la formation.

Le délai de rétractation expire quatorze jours calendrier après le jour où le candidat a reçu la confirmation de son inscription (courriel / courrier).

La décision de rétractation de l'inscription doit être formalisée au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguité (lettre envoyée par la poste ou courrier électronique via uniquement les coordonnées indiquées à la section 1 de ce cahier des charges). La date de la poste et/ou du mail faisant foi !

Le candidat qui utilise cette possibilité, recevra sans délai un accusé de réception de la rétractation sur un support durable (par exemple, par courriel).

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le candidat transmette la communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de rétractation de l'inscription du candidat dans les délais, l'opérateur délégataire remboursera tous les paiements reçus de la part du candidat sans retard excessif. Celle-ci procèdera au remboursement en utilisant le compte bancaire que celui qui aura été utilisé pour la transaction initiale, sauf si le candidat sollicite expressément le remboursement sur un autre compte bancaire. Ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le demandeur. En tout état de cause, si la formation a débuté et que des modules ont été suivis et/ou des évaluations réalisées, ils ne seront pas pris en compte pour une quelconque demande de VAE.

En cas de rétractation hors des délais, l'opérateur de formation se réserve le droit de refuser tout motif qu'il ne considère pas comme impérieux. Toute éventuelle demande doit relever de l'exceptionnel et sera traitée en conséquence. Les motifs impérieux se définissent comme tout événement imprévisible.

Exemples (liste non exhaustive) :

- Maladie, accident ou hospitalisation avec certificat médical empêchant le candidat de sortir de chez lui ;

- Dégâts causés à l'habitation du candidat par un incendie ou une catastrophe naturelle ;
- Citation à comparaître à une audience d'un procès où le candidat est partie.

3.9. Protection des données personnelles

- o Lors d'une inscription aux cours spécifiques (VAF, cours, évaluations, etc.) le candidat signifie et accepte les conditions concernant la gestion et la communication potentielle de ses données personnelles.
- o Les données à caractère personnel sont stockées sur des serveurs gérés par TPPWB et l'AG Sport.
- o La récolte et la conservation du Numéro de Registre National a été autorisée par la Commission de la Protection de la Vie Privée le 16/05/2018 (Délibération RN n°30/2018 du 16 mai 2018).
- o Lors de l'inscription en ligne (ou par d'autres biais), diverses informations de données personnelles sont sollicitées auprès du candidat : Nom, Prénom, Date de naissance, Numéro de Registre National, Téléphone, Adresse E-mail, Adresse postale, Club, Numéro de licence, Niveau d'études.
- o Via son inscription, le candidat atteste accepter que ses coordonnées soient collectées et utilisées pour l'accès à la formation.
- o L'opérateur de formation déléataire se réserve le droit de communiquer les noms et coordonnées des candidats vers l'AG Sport lors de leur inscription.
- o Cet échange d'informations se fait dans le seul but de gérer une base de données commune pour la gestion des candidats à une formation spécifique, et ce, sans aucun but commercial.
- o Chaque candidat peut refuser cette disposition en prenant contact de façon formelle avec l'Administration (voir point 1.1. « Informations concernant l'AG Sport »).
- o Chaque candidat a le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.
- o Les données personnelles sont conservées de manière illimitée en interne du service de la Formation des Cadres de l'opérateur de formation déléataire et de l'AG Sport afin d'avoir une traçabilité concernant les parcours de formation.
- o Certaines données sont utilisées à des fins statistiques internes mais sont dès lors gérées de façon totalement anonyme.
- o Pour toute demande spécifique au RGPD (Révision Générale de Protection des Données), vous pouvez vous adresser au secrétariat de la formation des cadres de TWB : fdc@tppwb.be

3.10. Modalités diverses

- Tous les documents et évaluations sont exclusivement réalisés en français.
- Tout candidat doit avoir un niveau minimum de compétences langagières en français. Ces niveaux minima requis sont identifiés dans le Cadre Européen commun de référence pour les langues.
 - Compréhension à l'audition : compétence minimale de niveau B2¹
 - Compréhension à la lecture : compétence minimale de niveau B1²
 - Compétence à l'écriture : compétence minimale de niveau B1³
- Tout handicap ou difficultés particulières doivent être communiqués préalablement (lors de l'inscription et au plus tard 21 jours ouvrables avant la 1ère session d'évaluation) afin que l'opérateur de formation puisse analyser la situation. Ce délai minimal permettra d'essayer de trouver une solution adaptée à ce handicap et/ou difficultés particulières en vue du passage des épreuves d'évaluation.

L'opérateur de formation ne pourra nullement être tenu pour responsable si une solution adaptée ne peut être trouvée pour le candidat demandeur.

- Lors des cours/évaluations, aucune prise de photo ne peut être réalisée (examinateurs, grilles réponses, questionnaires, etc.) et ce sous peine de mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'évaluation du (des) candidat(s) en cause.
- Tout candidat qui ne respecterait pas les codes éthiques notamment repris au sein de la Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles⁴ et/ou de Fair-play au cours des formations ou des évaluations pourrait être sanctionné. Des mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de la formation ou l'évaluation du (des) candidat(s) en cause sont envisageables et ce sans possibilité de recours ou de remboursement.

Exemples non exhaustifs :

- Non-respect des consignes des formateurs et des responsables de la formation et/ou des évaluations.
- Attitude et/ou un langage non correct(s) tant à l'égard des autres candidats et/ou des formateurs et/ou le personnel ADEPS.
- Détection et/ou de consommation des boissons alcoolisées ou toutes autres substances nocives ou illicites, lors des formations et/ou des évaluations, etc.
- Vol ou tentative de vol.
- Non-respect de l'esprit de la Charte « Vivons Sport ».
- Etc.

¹ Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier.

² Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'évènements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.

³ Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement.

⁴ Voir « Charte – Vivons Sport » <http://www.sport-adeps.be/index.php?id=4667>

3.11. Disposition particulière pour candidat « Ex. Pros »

Le candidat(e) "Ex Pro" peut réaliser les deux formations de front, mais en tenant compte des impératifs suivants :

- Respecter les conditions d'admission des deux niveaux de qualification au moment de l'inscription au parcours adapté.
- Avoir réussi/validé les examens des cours généraux 'Initiateur' et 'Educateur'.
- Etablir le parcours avec le responsable des formations des cadres et le faire valider par l'ADEPS
- La réussite de la formation Educateur ne pourra être homologuée tant que les modules de formation Initiateur ne sont pas réalisés et réussis dans leur entièreté.
- Le fait de réaliser le niveau Initiateur et Educateur de front ne modifie en rien les délais de clôture de chacun des deux niveaux de qualification.

4. RÉFÉRENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPÉCIFIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er du décret du 03 mai 2019, au point 4 (**la description des programmes et contenus de formation**).

Le programme et le contenu de formation sont revus chaque année académique afin d'adapter et d'améliorer continuellement ceux-ci pour qu'ils soient en adéquation avec les réalités / les besoins du terrain. Des évaluations avec les chargés de cours, les rédacteurs, les candidats (formulaires à compléter en fin de formation par exemple, enquête de satisfaction, ...), des discussions / réflexions en Commission Pédagogique Mixte ... sont réalisées après chaque session dans ce sens.

4.0. Ingénierie des compétences et ingénierie de formation

L'ingénierie de formation et ses différents niveaux (l'ingénierie de compétences, l'ingénierie didactique et l'ingénierie pédagogique) utilisés de manière globale sur le dispositif ou spécifique à chaque module voire à chaque séquence pédagogique se basent sur les concepts incontournables précisés dans les points suivants de cette section 4.0. Ces explications permettront de lire et comprendre les spécificités de chaque module de formation détaillés dans les fiches type « ECTS » présentées à partir de la section 4.1.

4.0.1. Définition de base des notions de savoirs / connaissances, savoir-faire, savoir-être et de compétences

- **LES SAVOIRS** sont un ensemble d'informations, de connaissances utiles, de concepts-clés au service du développement des compétences. Il conviendra de s'y référer pour mettre en œuvre divers savoir-faire, des compétences pour remplir ses fonctions de cadre sportif.
- **LES SAVOIR-FAIRE (SF)** sont les pratiques de « travail », les manières de faire, pour réaliser les tâches (en lien avec le profil de fonction). Les savoir-faire renvoient aux capacités de réflexions et d'actions d'une personne par rapport aux caractéristiques des situations qu'elle rencontre. Les savoir-faire devraient être identifiables par des comportements observables (*cf. aussi les résultats attendus au terme des apprentissages*). Ils sont aussi appelés « **savoir-faire techniques** ».
- SF didactique : les pratiques mises en œuvre pour analyser, pour étudier, pour mener une réflexion préalable, pour « traiter » un « sujet » et à partir de là, transposer des compétences, des contenus-matière à enseigner, à faire apprendre (exemples : *l'étude des facteurs de performance d'une discipline ; analyse des éléments permettant un environnement émotionnel positif ; étude du contexte d'entraînement ; évaluation des sportifs ; etc.*) ;
- SF méthodologique : les pratiques mises en œuvre pour définir le chemin à suivre, les opérations à effectuer pour arriver à un but d'intervention sur le terrain

(d'animation, d'enseignement, d'entraînement). Les savoir-faire méthodologiques peuvent être définis comme la capacité de réagir de façon méthodologiquement adéquate (*suivant une « méthode », une « façon de faire*) aux tâches demandées avant, pendant et après l'intervention sur le terrain (exemples : *méthodologie de la préparation des « entraînements » ; l'enchaînement – la progression – le dosage des exercices ; etc.*) ;

- **SF pédagogique** : les pratiques mises en œuvre pendant, lors de l'intervention sur le terrain (de l'animation, de l'enseignement, de l'entraînement, toutes les actions menées par le moniteur sur le terrain) (exemples : *les techniques de communication utilisées ; l'organisation de l'espace de jeu ; la régulation des exercices ; l'individualisation des tâches ; la prévention des accidents ; l'utilisation des consignes, des feedbacks ; la gestion du groupe, de la « discipline », etc.*).
- **LES SAVOIR-ETRE (SE)** sont les attitudes, les « comportements professionnels ». A l'heure actuelle, certaines littératures spécialisées évoquent le concept de « **savoir-faire non techniques** » ou encore « **savoir-faire comportementaux** ». Dans un processus de développement de compétences, il convient de distinguer des savoir-faire comportementaux liés à « l'apprenance » ; autrement dit à ses capacités, à ses motivations et à ses possibilités de se développer, d'évoluer, de progresser, d'apprendre. De par leur interdépendance, certains savoir-faire peuvent se retrouver dans l'un et l'autre champ (par exemple : *mesurer objectivement sa progression dans le développement de ses compétences*).
- **SF comportementaux liés à l'apprenance** : L'apprenance est défini comme « *un ensemble stable de dispositions affectives, cognitives et conatives, favorables à l'acte d'apprendre, dans toutes les situations formelles ou informelles, de façon expérientielle ou didactique, autodirigée ou non, intentionnelle ou fortuite.* » (Carré, 2005). Ci-dessous quelques savoir-faire comportementaux de base liés à l'apprenance sont déclinés.

Tableau inspiré des travaux de Carré (2005)

SAVOIR <i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i>	Pratiquer l'observation
	Pratiquer la réflexivité
	Mobiliser ses connaissances
	Mesurer objectivement sa progression dans le développement de ses compétences
	Autogérer le développement de ses compétences
VOULOIR <i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i>	Avoir envie d'évoluer et de poursuivre le développement de ses compétences
	Prendre du plaisir à être dans une posture d'apprenant
	Décider de passer de l'intention à l'action dans le cadre du développement de ses compétences
	Accepter l'observation et/ou l'évaluation de ses comportements par les autres
POUVOIR	Organiser son temps, son espace, son matériel

<i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i>	Constituer un réseau et établir des relations favorisant le développement de ses compétences
<i>Se préparer avant la formation</i>	Se préparer avant la formation
<i>Ordonner et soigner son travail</i>	Ordonner et soigner son travail

- **SF comportementaux liés à la fonction :** Il s'agit de savoir-faire comportementaux situationnels liés à la fonction, elle-même liée aux tâches, au public-cible, au cadre d'intervention, au niveau de responsabilité correspondant. Ces savoir-faire comportementaux sont aussi appelés « **soft-skills** ». Ils sont maintenant déclinés comme des « **savoir-faire non techniques** » (voire en compétences à part entière). Ils se caractérisent par leur transversalité et leur interdépendance. Ils sont utilisés/mobilisés tant dans la "fonction" que dans la vie personnelle.

Adapté d'après la classification 2021 des compétences psycho-sociales de l'OMS.

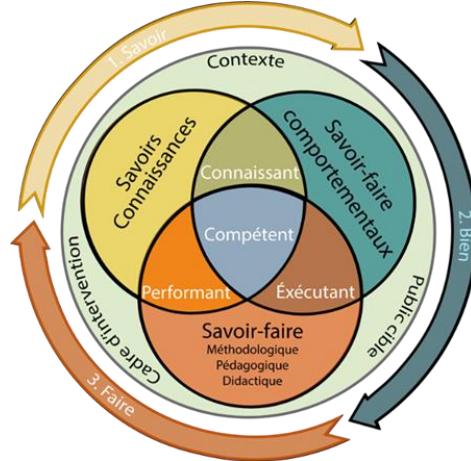
Compétences sociales interpersonnelles et de communication	
<i>Participer de façon constructive aux interactions sociales, créer et maintenir des relations avec les autres.</i>	
Compétences de communication verbale et non verbale	Ecouter activement
	Ecouter, comprendre les besoins d'autrui et l'exprimer (<i>empathie</i>)
	Donner des feedbacks constructifs
	Recevoir des feedbacks
	S'affirmer, exprimer ou défendre des idées sans agressivité envers autrui (<i>assertivité</i>)
Compétences de négociation	Résoudre des difficultés
	Gérer les conflits
	Résister aux pressions, "hyper sollicitations" de l'environnement humain
Compétences de coopération	Collaborer avec un individu, un groupe cible, avec l'environnement humain
	S'adapter dans la relation humaine, faire preuve de tolérance, de patience

Compétences cognitives	
<i>Mettre en œuvre les processus mentaux de collecte et de traitement des informations afin d'exécuter une tâche.</i>	
Compétences attentionnelles	Mobiliser sa mémoire
	Choisir et se concentrer sur des informations et/ou des tâches pertinentes
	Choisir et se concentrer sur des tâches pertinentes
Compétences d'agilité	Organiser, planifier ses actions
	Prendre des décisions constructives
	Résoudre des problèmes
	Etre créatif, prendre des risques " <i>calculés</i> "
Compétences d'autoévaluation liées à la "pensée critique"	Avoir conscience des valeurs, des attitudes, des "facteurs" qui nous affectent
	Analyser l'influence des pairs
	Analyser l'influence de l'environnement humain
	Identifier les sources d'informations pertinentes
	Suivre un cadre réglementaire
	Mettre du sens dans ses actions

Compétences émotionnelles	
<i>Identifier, comprendre, exprimer et gérer ses émotions et celles d'autrui.</i>	
Compétences de gestion et de régulation émotionnelles	Reconnaitre et comprendre ses émotions
	Gérer ses propres émotions et maintenir un état émotionnel équilibré
	Faire preuve de résilience (<i>résister à divers types de "traumatismes", de "violences"</i>)
	Faire face aux "succès"
Compétences d'autoévaluation liées à "l'auto-régulation" (qui favorisent la confiance et l'estime de soi)	Comprendre et prendre en compte les 4 stades du développement de ses compétences (<i>de l'inconscience de son (ses) incompétence(s) à la conscience de sa (ses) compétence(s)</i>)
	Persévérer, avoir du courage

- **LES COMPETENCES**, qui, d'un point de vue générique, sont « *identifiées et développées comme « des aptitudes à mettre en œuvre ». Elles sont envisagées comme « un ensemble organisé de savoirs (connaissances), de savoir-faire (capacité de faire / de mettre en œuvre), et d'attitudes (savoir-être / comportements professionnels et déontologiques « cadre sportif ») qui permettent d'accomplir un certain nombre de tâches* ». (adapté de la définition du CEDEFOP⁵, Commission UE, 2012)

Savoirs versus Savoir-Faire versus Savoir-Etre (adapté de Boudreault, 2014)



4.0.2. Taxonomie

Une taxonomie est un référencement qui permet de classer, hiérarchiser sur base de critères, d'indicateurs. La plus connue, et celle utilisée, est la taxonomie de Bloom (*révisée en 2002 par un groupe d'experts des sciences de l'éducation dont Anderson et Krathwohl - 2002*). Elle permet d'identifier l'activité intellectuelle sollicitée chez un apprenant quand on l'évalue sur une compétence. Elle peut représenter une aide précieuse pour les formateurs pour situer le niveau de compréhension et de maîtrise de leurs apprenants. Elle permet également de classer « l'acte mental » en plusieurs niveaux de complexité, du plus simple au plus complexe sur des critères génériques. Par ailleurs, chaque niveau cognitif requiert les capacités et habiletés intellectuelles développées dans les niveaux inférieurs.

✓ Taxonomie des savoirs

Tableau inspiré des travaux de Biggs et Collis (Taxonomie SOLO - 1982) et Bloom révisés (Anderson et Krathwohl - 2002)

Niveaux des savoirs	Niveaux d'apprentissage de Bloom	Verbes pour la construction de RAA (Résultats d'acquis d'apprentissage)
Savoirs déclaratifs	Se souvenir	Mémoriser, identifier, reconnaître, compter, définir, trouver, relier, nommer, citer, rappeler, réciter, énumérer, dire, imiter
Savoirs déclaratifs	Comprendre reproduire	Classer, décrire, lister, reporter, discuter, illustrer, sélectionner, raconter, séquencer, esquisser, séparer, distinguer, discernier
Savoir procéduraux	Appliquer Analyser	Intégrer, expliquer, prédire, conclure, résumer, examiner, transférer, caractériser, comparer, différencier, organiser, faire un cas, construire, examiner et réécrire, résoudre un problème, planifier
Savoir stratégiques / conditionnels	Créer Évaluer	Théoriser, émettre une hypothèse, généraliser, réfléchir, générer, composer, concevoir, inventer, faire un cas original, prioriser

⁵ CEDEFOP : Centre Européen pour le Développement de la Formation Professionnelle

✓ Taxonomie des compétences

Posture / compétence attendue		Paramètres					Verbes pour la construction d'objectifs
1 - Survivant	Autonomie/proxémie	Tps. Avt action	Tps de l'exécution	Complexité de la tâche	Appréhension du sens péd.	Environnement	Imiter, définir, décrire, associer, ordonner, retenir, nommer, noter, répéter
2 - Apprenti	Sous influence d'un tuteur	Prends son temps avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et courtes	Sans comprendre l'impact de ses actions	Env.stable, certain et confortable	Exécuter, classifier, discuter, expliquer, donner des exemples, traduire, transposer
3 - Fonctionnel	Avec l'aide d'un tuteur	Petit temps d'analyse avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et de durées moyennes	En commençant à percevoir le sens de ses actions	Env.stable, certain et confortable	Appliquer, calculer, mesurer, construire, pratiquer
4 - Maître	De façon autonome	Passe vite à l'action mais nécessite un petit "échaufaudage" mental	Néglige l'action un peu plus lentement que prévu	Tâches moyennement complexes et longues	En perçevant le sens de ses actions	Env.moyennement stable, certain et confortable	Résoudre, adapter, analyser, évaluer, catégoriser, comparer, conclure, critiquer
5* - Expert	De façon autonome	Passe vite à l'action	Bonne vitesse d'exécution	Tâches imprévues proches de la situation prévue initialement	En perçevant parfaitement le sens de ses actions	Env. instable, incertain et confortable	Adapter, transférer, assembler, composer, créer, améliorer, synthétiser
6* - Excellent	De façon autonome	Anticipe et réalise des actions préparatoires	Vitesse d'exécution parfaitement adaptée à la situation	Tâches complexes parfois éloignées de la situation prévue initialement	En perçevant parfaitement le sens de ses actions	Env. instable, imprévisible et inconfortable	Innover, provoquer le changement, évaluer, argumenter, choisir, certifier,

Tableau inspiré des travaux de Bloom et Boudreault, 2008. (Voir aussi la définition de compétence au 4.0.1.)

* Dans ce tableau explicitant les 6 niveaux taxonomiques des compétences, les niveaux 5 et 6 relèvent presque exclusivement d'un niveau de formation d'expertise / de spécialisation tel qu'entendu dans les référentiels de l'AG Sport. Il est exceptionnel de pouvoir viser ce niveau d'acquisition d'une compétence lors d'une formation initiale.

4.0.3. Modalités d'enseignement

Afin d'offrir des expériences variées et efficaces aux candidats dans le cadre de leurs apprentissages, différentes modalités d'enseignement sont proposées voire combinées. Elles favorisent l'accessibilité et la flexibilité du dispositif global de formation. Les modalités d'enseignement sont déclinées dans les fiches type ECTS de chaque module.

✓ **Présentiel :**

Les activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées en présence physique du formateur et des candidats à un endroit (classe, terrain, etc.) et à un moment commun. Ces derniers sont déterminés pour tous les participants.

✓ **Distanciel :**

L'ensemble des activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées à distance dans un environnement numérique d'apprentissage (ENA), selon un « échéancier » prédéterminé au début de la formation.

Le « distanciel » peut être de 2 natures :

- **Synchrone (en direct) :** activités d'enseignement et d'apprentissages en ligne / à distance organisées à un moment commun à tous les participants. (Par exemple en visio via une plateforme telle que Zoom ou Teams).
- **Asynchrone (en différé) :** activités d'enseignement et d'apprentissage en ligne / à distance accessibles selon les propres disponibilités du candidat et durant une période prescrite. (Par exemple via la plateforme LMS⁶ Moodle). Elles constituent une part du travail en autonomie réalisé par le candidat.

✓ **Hybride :**

L'enseignement hybride est une combinaison d'activités d'apprentissages proposées en présence, en temps réel et à distance, en mode synchrone ou asynchrone.

Dans le cadre du dispositif global de formation des cadres sportifs en Fédération Wallonie-Bruxelles, la méthodologie⁷ active voire interactive est privilégiée. Pour rappel, cette méthodologie se base sur le séquençage « C-A-F-E »⁸

- C = Concept.s (ou Connaissance.s ou Compétence.s)
- A = Application
- F = Facilitation
- E = Expérience

En fonction du niveau de départ des « apprenants » ainsi que de l'objectif d'apprentissage visé, l'ordre de ces 4 éléments doit être adapté. Le principe étant que le formateur, en adoptant une posture de personne ressource / facilitateur, doit prévoir un développement de concepts / principes, et surtout compétences, se basant sur l'expérience des participants et des opportunités enrichies d'application.

⁶ LMS = Learning Management Système

⁷ Manière de procéder pour enseigner, procédure à appliquer pour former, démarche globale de formation ...

⁸ Evolution du séquençage désormais bien connu « E-T-A » développé par Coach Canada : « Expériences – Théorie – Application ».

4.0.4. Charge théorique de travail et activités d'apprentissage

La charge de travail indique le temps, en principe nécessaire aux candidats, pour suivre toutes les activités d'apprentissage (cours, séminaires, projets, devoirs, portfolio, travaux pratiques, préparations de cours, étude personnelle et autonome, évaluations, stages obligatoires, etc.) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissages attendus. Toutes ces activités d'apprentissage sont envisagées et sont en adéquation avec les modalités d'enseignement envisagées.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours, des formateurs, des maîtres de stages, des évaluateurs, etc. La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux évaluations / certifications.

La charge théorique de travail estimée est présentée au point 4.0.6 de ce cahier des charges ([lien ici](#)).

4.0.5. Evaluation

- **Champs d'évaluation :** Savoirs-Connaissances, Savoir-Faire (« technique »), Savoir-faire comportemental (« non-technique ») – voir ci-dessus à la section 4.0.1 les définitions de chaque « champs ».
- **Types d'évaluation :** formative – continue – permanente, sommative, certificative ; chacune pouvant faire référence à une/des critères ou des normes.
 - o **Formative - continue - permanente :** C'est l'évaluation faite en cours d'apprentissage, pour vérifier que les candidats ont bien compris la notion enseignée. Cette évaluation est dite formative, car on continue de « former » tout en évaluant. Elle permet d'insister davantage sur ce qui semble difficile, de revenir immédiatement sur une erreur et de ne pas rester sur une incompréhension. Elle permet entre autres au candidat de repérer ses erreurs, ses lacunes et donc ses points d'amélioration. Elle permet au formateur de réguler, d'adapter ses prochaines séquences d'apprentissage selon les résultats du candidat afin de l'accompagner vers sa réussite.
 - o **Sommative ou certificative :** Elle se trouve au terme d'un apprentissage, et permet au candidat de vérifier s'il a atteint les objectifs d'apprentissage fixés au départ par la formation. Pour le formateur, cette évaluation établit un bilan final en vue d'une orientation et/ou de délivrer une certification, un diplôme.
 - o Si plusieurs notes sont additionnées pour obtenir une note finale, on parle alors d'évaluation sommative.
- ✓ **Forme d'évaluation :** évaluation écrite et/ou évaluation pratique et/ou orale et/ou sur LMS Moodle.

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	V	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (mthodo., péd., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	V		

Type.s	Formative	Sommatif	Certificatif
		V	V

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
								V

✓ Niveaux des résultats d'acquis d'apprentissage

Les niveaux attendus au terme du processus d'apprentissage/de formation font référence aux grilles taxonomiques déclinées à la sous-section 4.0.2.

Les indicateurs développés dans les grilles font apparaître que chaque niveau correspond et est associé à un verbe soit de processus cognitif/intellectuel, soit d'action (d'accomplissement « physique » d'une tâche). Ces verbes décrivent ce que l'apprenant devra être capable de faire à l'issue de tout ou partie du parcours d'apprentissage : ce sont donc nécessairement des verbes qui « appartiennent » au candidat, pas au formateur. En effet, la formulation d'acquis d'apprentissage doit indiquer ce qu'un candidat doit être capable de faire à l'issue d'une activité ou d'un dispositif de formation, pas ce que sont le contenu, l'organisation ou les méthodes de d'enseignement.

Dans la formulation des RAA (résultats d'acquis d'apprentissage), il conviendra donc d'utiliser le verbe qui correspond à la « profondeur » de l'apprentissage recherché et donc à atteindre.

Niveaux de "comportements observables" des savoirs / connaissances

NA	Non Acquis	Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
EVA	En Voie d'Acquisition	Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
A	Acquis	Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.
AM	Acquis avec une certaine Maitrise	Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Ce tableau est directement en lien avec le tableau de taxonomie des savoirs (voir 4.0.2).

Niveaux de "comportements observables" des savoir-faire / compétences

NA	Non Acquis	Le candidat n'a pas développé la compétence attendue. Plusieurs comportements (tous type de Savoir-Faire) observables attestent de manquements.
EVA	En Voie d'Acquisition	Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
A	Acquis	Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.
AM	Acquis avec une certaine Maitrise	Le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Ce tableau est directement en lien avec le tableau de taxonomie des compétences (voir 4.0.2).

4.0.6. Synoptique

Les modules de formation de ce niveau de qualification sont inventoriés sous forme d'un tableau synoptique repris ci-dessous. Chaque module est positionné dans une des thématiques définies dans les textes officiels.

Charge de travail totale : cours généraux Adeps + cours spécifiques				
Présentiel 233:30	Distanciel synchrone 0:00	Distanciel asynchrone 145:45	Charge théorique totale	379:15
Synoptique des cours généraux Adeps MSEducateur en E-learning				
Présentiel 0:00	Distanciel synchrone 0:00	Distanciel asynchrone 56:00	Charge théorique totale	56:00
Thématique 1 Cadre institutionnel et législatif <u>CG211</u> Statut juridique des clubs et des fédérations	Thématique 2 Didactique et méthodologie <u>CG221</u> Introduction à l'évaluation des facteurs de performance	Thématique 3 Facteurs déterminants de l'activité et de la performance <u>CG231</u> Définition des facteurs de la performance sportive <u>CG232</u> Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive <u>CG233</u> La "machine humaine" à l'effort <u>CG234</u> Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif <u>CG235</u> Déficiences et pratiques sportives: prise en charge spécifique de l'Athlète	Thématique 4 Aspect sécuritaire et préventif <u>CG241</u> Prévention des blessures et du geste sportif	Thématique 5 Ethique et déontologie <u>CG251</u> Attitudes du cadre sportif face aux assuétudes
Responsabilité civile et pénale du cadre sportif à vocation pédagogique	Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif			
Lutte contre le dopage : entre prévention et répression (1/2)	Mon intervention au cours d'un entraînement			

Synoptique et charge de travail des cours spécifiques MS Educateur																								
Présentiel (cours + éval)			233:30:00		Distanciel synchrone		0:00:00		Distanciel asynchrone		89:45:00		Charge théorique totale				323:15:00							
Théma 1			Théma 2			Théma 3			Théma 4			Théma 5												
Cadre institutionnel et législatif			Didactique et méthodologie			Facteurs déterminants de l'activité et de la performance			Aspect sécurité et préventif			Ethique et déontologie												
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.					
Ens/Form S.			8:00:00	Ens/Form S.				51:00:00	Ens/Form S.			16:30:00	Ens/Form S.			2:00:00	Ens/Form S.							
Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.					Ens/Form S.-F.			10:00:00	Ens/Form S.-F.			2:00:00	Ens/Form S.-F.							
Eval S.	0:45:00		0:45:00	Eval S.	0:45:00			1:00:00	Eval S.	2:30:00		0:30:00	Eval S.	0:30:00			Eval S.-F.							
Eval S.-F.				Eval S.-F.					Eval S.-F.				Eval S.-F.				Eval S.-F.							
Charge théo. travail	0:45:00		8:45:00	Charge théo. travail	187:45:00			52:00:00	Charge théo. travail	40:30:00		27:00:00	Charge théo. travail	4:30:00			2:00:00	Charge théo. travail						
Charge théo. totale			9:30:00	Charge théo. totale				239:45:00	Charge théo. totale			67:30:00	Charge théo. totale			6:30:00	Charge théo. totale							
CS211 *			CS221 **			CS231			CS241															
Notions de base du Juge-Arbitrage			L'encadrement des joueurs et joueuses, le travail en équipe et les outils de base de l'observation de la performance en compétition au tennis			Analyse de base du mouvement et du geste tennistique lié à la tactique			Traumatologie du tennis : entre prévention et premiers soins sur le court															
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.			Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.			Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.			
Ens/Form S.				Ens/Form S.				7:30:00	Ens/Form S.			4:00:00	Ens/Form S.			2:00:00	Ens/Form S.			2:00:00	Ens/Form S.			
Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.					Ens/Form S.-F.			5:00:00	Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.			
Eval S.	0:30:00		0:30:00	Eval S.				0:30:00	Eval S.	1:00:00			Eval S.	0:30:00			Eval S.-F.				Eval S.-F.			
Eval S.-F.				Eval S.-F.					Eval S.-F.				Eval S.-F.				Eval S.-F.				Eval S.-F.			
Charge théo. travail	0:30:00		5:00:00	Charge théo. travail	11:00:00			8:00:00	Charge théo. travail	15:00:00		9:00:00	Charge théo. travail	4:30:00			2:00:00	Charge théo. totale				Charge théo. totale		
Charge théo. totale			5:30:00	Charge théo. totale				19:00:00	Charge théo. totale			24:00:00	Charge théo. totale			6:30:00	Charge théo. totale				Charge théo. totale			
CS212 *			CS222 **			CS232			CS242															
Les compétitions internationales pour jeunes			Principes méthodologiques du perfectionnement au tennis - Aspects théoriques			La tactique du double																		
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.			Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.			Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.			
Ens/Form S.				Ens/Form S.				3:30:00	Ens/Form S.			2:00:00	Ens/Form S.			2:00:00	Ens/Form S.			2:00:00	Ens/Form S.			
Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.					Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.			
Eval S.	0:15:00		0:15:00	Eval S.	0:45:00			0:30:00	Eval S.	0:30:00			Eval S.	0:30:00			Eval S.-F.				Eval S.-F.			
Eval S.-F.				Eval S.-F.					Eval S.-F.				Eval S.-F.				Eval S.-F.				Eval S.-F.			
Charge théo. travail	0:15:00		3:45:00	Charge théo. travail	6:45:00			4:00:00	Charge théo. travail	2:30:00		2:00:00	Charge théo. travail	18:30:00			10:00:00	Charge théo. totale				Charge théo. totale		
Charge théo. totale			4:00:00	Charge théo. totale				10:45:00	Charge théo. totale			4:30:00	Charge théo. totale			28:30:00	Charge théo. totale				Charge théo. totale			
CS223			CS233			CS243			CS253 *															
Principes méthodologiques du perfectionnement tactico- technique au tennis - Aspects pratiques			Les bases de la préparation physique spécifique au tennis			Aspects psycho émotionnels et environnementaux de la performance au tennis : Dimension "Motivation"			L'identification et l'encadrement du potentiel au tennis															
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.			Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.			Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.			
Ens/Form S.				Ens/Form S.				10:00:00	Ens/Form S.			5:00:00	Ens/Form S.			2:00:00	Ens/Form S.			2:00:00	Ens/Form S.			
Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.					Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.			
Eval S.				Eval S.					Eval S.	0:30:00			Eval S.	0:30:00			Eval S.-F.				Eval S.-F.			
Eval S.-F.				Eval S.-F.					Eval S.-F.				Eval S.-F.				Eval S.-F.				Eval S.-F.			
Charge théo. travail	50:00:00		10:00:00	Charge théo. travail	120:00:00			30:00:00	Charge théo. travail	0:30:00		6:00:00	Charge théo. travail	15:00:00			6:00:00	Charge théo. totale				Charge théo. totale		
Charge théo. totale			60:00:00	Charge théo. totale				150:00:00	Charge théo. totale			6:30:00	Charge théo. totale			4:00:00	Charge théo. totale				Charge théo. totale			
CS224			CS234 / TPCG232			CS244			CS254 *															
Stage d'application			Aspects psycho émotionnels et environnementaux de la performance au tennis : Dimension "Motivation"			Stage d'application			L'identification et l'encadrement du potentiel au tennis															
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.			Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.			Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.			
Ens/Form S.				Ens/Form S.					Ens/Form S.			5:30:00	Ens/Form S.				Ens/Form S.				Ens/Form S.			
Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.					Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.			
Eval S.				Eval S.					Eval S.	0:30:00		0:30:00	Eval S.	0:30:00			Eval S.-F.				Eval S.-F.			
Eval S.-F.				Eval S.-F.					Eval S.-F.				Eval S.-F.				Eval S.-F.				Eval S.-F.			
Charge théo. travail	120:00:00		30:00:00	Charge théo. travail	0:30:00			6:00:00	Charge théo. travail	0:30:00		6:00:00	Charge théo. travail	15:00:00			6:00:00	Charge théo. totale				Charge théo. totale		
Charge théo. totale			150:00:00	Charge théo. totale				6:30:00	Charge théo. totale			4:00:00	Charge théo. totale			4:00:00	Charge théo. totale				Charge théo. totale			

légende
<u>Module 1XX</u> Cours Généraux du niveau opérés par l'Adeps dispensés en E-Learning
<u>Module 2XX</u> Cours spécifiques dispensés en présentiel
<u>Module 2XX *</u> Cours spécifiques dispensés en E-learning
<u>Module 2XX **</u>
Module hybride (E-learning + présentiel)

4.0.7. Résultats d'Acquis d'Apprentissage « macros » répondant au profil de fonction

Module	RAA Macro	Niveau taxonomique (1 à 4)	
		Savoirs supports	Comp. prof.
CS211 *	Discerner et structurer les responsabilités et procédures essentielles du juge-arbitre dans un tournoi fédéral afin de s'y référer en tant qu'entraîneur.	2	-
CS212 *	Discerner les éléments à prendre en considération concernant les statuts et R.O.I. de la fédération de référence et s'y conformer dans sa pratique professionnelle.	2	-
CS221 **	Appliquer les compétences de coordination, d'adaptation, d'observation et d'accompagnement en match afin de soutenir le développement du joueur en compétition.	-	3
CS222 **	Expliquer les principes méthodologiques du perfectionnement au tennis en vue de les intégrer et les appliquer dans ses entraînements.	3	-
CS223	Appliquer et ajuster les méthodes, principes et outils nécessaires pour l'apprentissage ou le perfectionnement tactico-technique du public cible tant en leçon individuelles que collectives.	-	3
CS224	Intégrer et appliquer les principes, concept et RAA mobilisés durant les différents modules de formation en situation réelle.	-	3
CS231	Appliquer les bases anatomiques, biomécaniques et tactiques nécessaires pour analyser, démontrer, corriger, enseigner et ajuster le geste tennistique en situation pratique.	-	3
CS232	Analyser et expliquer les principes tactiques fondamentaux, propres aux équipes et aux joueurs en double, afin de les appliquer de manière cohérente lors des entraînements avec le public cible.	3	-
CS233	Appliquer les principes de base de la préparation physique spécifique au tennis afin de planifier, organiser et conduire efficacement des séances adaptées au public cible.	-	3
CS234 / TPCG232	Transposer la théorie de l'autodétermination de Deci & Ryan (2000, 2017) dans ses pratiques de MS Educateur en Tennis pour créer un environnement favorable	-	2
CS235 *	Intégrer les principes et éléments constituant 1 système holistique d'identification et de développement du potentiel au tennis en vue de s'y référer dans ses pratiques de Moniteur.	3	-
CS241	Organiser les éléments essentiels de prévention, d'intervention initiale et d'orientation permettant de gérer efficacement les situations de blessure au tennis en vue de les appliquer dans ses actions de moniteur le cas échéant.	3	-

4.0.8. Parcours de formation

Le parcours de formation représente l’agencement, l’enchaînement, la succession et l’articulation des activités prévues dans le dispositif. Il conviendra de veiller au principe de « prérequis », c’est-à-dire des notions vues dans un module servant un autre à posteriori.

L’exemple d’agencement ci-dessous est fourni à titre indicatif. L’opérateur de formation peut adapter l’organisation interne des blocs selon les disponibilités des locaux, des formateurs ou d’autres contraintes, ce qui peut entraîner des variations dans l’enchaînement des modules d’une session à l’autre. Toutefois, l’ordre des blocs demeure inchangé.

Processus global d’apprentissage								
1. <i>Formation générale opérée par l’Adeps</i>	2. Formation spécifique dispensée par l’opérateur de formation						3. <i>Homologation du brevet par l’Adeps</i>	4. Consolidation Recyclages - Formations complémentaires et continuées
A. Respecter les prérequis et s’inscrire	B. Valider les modules (ou partie) de formation théorique en E-learning	C. Suivre / valider les modules de formation théorique et pratique	D. Évaluation pratique des savoir-faire techniques	E. Evaluation théorique écrite	F. Suivre / valider la formation didactique pratique	G. Réaliser le stage didactique		

Ci-dessous le parcours détaillé à lire de haut en bas :

1. Formation générale Adeps	<i>Bloc asynchrone</i>	<i>E-learning</i>	Cours généraux Adeps											
2. Formation spécifique dispensée par l’opérateur de formation	A	<i>Inscription</i>												
	B	<i>Bloc asynchrone</i>	<i>E-learning</i>	<ul style="list-style-type: none"> - CS 2.1.1_Notions de base du juge-arbitrage - CS 2.1.2_Les compétitions internationales pour jeunes - CS 2.2.1_L’encadrement des joueurs et le travail en équipe - CS 2.2.2_Principes méthodo. du perfectionnement – Théorie - CS 2.3.5_L’identification du potentiel au tennis 										
	C	<i>Bloc synchrone présentiel</i>	<i>Cours spécifiques théoriques et/ou pratiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> - CS 2.2.1_L’encadrement des joueurs et le travail en équipe - CS 2.2.2_Principes méthodo. du perfectionnement - Théorie - CS 2.3.1_Analyse du mvt et geste du tennis lié à la tactique - CS 2.3.2_La tactique du double - CS 2.3.3_Les bases de la prépa. physique spécifique tennis - CS 2.3.4_Aspects psycho-émotionnels & environnementaux de la performance au tennis / Dimension « Motivation » - CS 2.4.1_Traumato. : entre prévention et 1^{ers} soins sur le court 										
	D	<i>Evaluation pratique des Savoir-faire techniques</i>		CS 2.3.1_Analyse du mvt et geste du tennis lié à la tactique										
	E	<i>Evaluation théorique écrite</i>		<ul style="list-style-type: none"> - CS 2.1.1_Notions de base du juge-arbitrage - CS 2.2.2_Principes méthodo. du perfectionnement – Théorie - CS 2.3.1_Analyse du mvt et geste du tennis lié à la tactique - CS 2.3.2_La tactique du double - CS 2.3.3_Les bases de la prépa. physique spécifique tennis - CS 2.3.5_L’identification du potentiel au tennis - CS 2.4.1_Traumato. : entre prévention et 1^{ers} soins sur le court 										
	F	<i>Bloc synchrone présentiel</i>	<i>Cours spécifiques pratiques</i>	2.2.3_Principes méthodologiques du perfectionnement tactico-technique au tennis. Aspects pratiques										
	G	<i>Stage didactique</i>												
3. Homologation du brevet par l’Adeps														

4.1. Fiches ECTS de la thématique 1

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

Module	RAA Macro MSEducateur	Niveau taxonomique	
		Savoirs supports	Comp. prof.
CS211 *	Discerner et structurer les responsabilités et procédures essentielles du juge-arbitre dans un tournoi fédéral afin de s'y référer en tant qu'entraîneur.	2	-
CS212 *	Discerner les éléments à prendre en considération concernant les statuts et R.O.I. de la fédération de référence et s'y conformer dans sa pratique professionnelle.	2	-

- **Pondération de l'évaluation de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » dans le cursus de formation : 10%**
- **Nombre de modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » : 2**
- ***Identification des modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif »:***
 - CS211_ Notions de base du Juge-Arbitrage
 - CS212_ Les compétitions internationales pour jeunes
- ***Descriptif des modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif »:***
Voir les pages suivantes

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS211

Notions de base du Juge-Arbitrage

2. Résumé / présentation

Il est reconnu que la communication entre le juge-arbitre et le moniteur de tennis peut, dans certains cas, de façon regrettable, être quelque peu conflictuelle. Cela est souvent dû au fait que chacune des parties reste bloquée dans sa position et ne perçoit pas toujours la réalité de l'autre, qu'elle soit sportive ou administrative.

Le moniteur de tennis doit-il pour autant connaître toutes les règles maîtrisées par le juge arbitre ?

La réponse est évidente. Nous n'irons pas jusque-là mais nous pensons qu'il est très important d'en connaître les bases afin de mettre un sens sur les décisions du juge-arbitre ou de défendre son joueur en cas de mauvaise application des règles du tournoi.

Au terme de cette unité de formation composée d'un module théorique, le candidat "Moniteur Educateur Tennis" aura été initié aux bases et aux concepts du juge-arbitrage. En aucun cas, le moniteur ne pourra s'instituer "juge-arbitre officiel". Pour cela, il devra suivre et réussir la formation spécifique organisée par les différentes commissions d'arbitrage au niveau des régions.

3. Concepts / Mots-clés

- Juge-Arbitre
- Règles
- Organisation des compétitions
- Communication
- Cas particuliers
- Conflit

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

		Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)	Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
Macro	Micro		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Discerner et structurer les responsabilités et procédures essentielles du juge-arbitre dans un tournoi fédéral afin de s'y référer en tant qu'entraîneur.			v						
	Lister les différents rôles qu'un juge-arbitre doit endosser lors d'un tournoi.			v						
	Décrire les principes de base de l'élaboration d'un tirage au sort d'un tableau d'une compétition fédérale.			v						
Micro	Discuter les standards de programmation, de communication entre le juge-arbitre et les joueurs.			v						
	Décrire et classer les démarches administratives à effectuer pour organiser un tournoi TPPWB, et ce, avant, pendant et après la compétition concernée.			v						
	Discuter de la gestion de conflits sur le court.			v						

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
					v	
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio
	v	v			v	Livre, revue, article, ...

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non				
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)	
Type	Formative		Sommative		Certificative	
Forme	Orale		Ecrite		Pratique	
Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio
				v		
						v
						v
						v
						v

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
		4:30	4:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:30		0:30	1:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total

4:30:00

1:00:00

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué de 2 manières (formes) distinctes (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE E-LEARNING:

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour valider cette épreuve.

EPRÉUVE ECRITE:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs et procéduraux) et concerne les modules suivants : CS211, CS222**, CS231**, CS232, CS233, CS235 et CS241.

Cette évaluation s'effectue par le biais de questions ouvertes et/ou de QCM.

Tant pour chaque module isolé que pour le total de l'épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application:

- **25% ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **Entre 26% et 49% = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **Entre 50% et 75% points = A - Acquis** - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **76% ou plus = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : A : Acauis au total de l'épreuve et à chaque module étoilé ()**

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
60%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Les compétitions internationales pour jeunes	CS212	*
			L'encadrement des joueurs et joueuses, le travail en équipe et les outils de base de l'observation de la performance en compétition au tennis	CS221	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogique.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel et infra	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module et
- Maîtriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Juge-Arbitre régional fédéral + carte d'arbitrage en règle au moment de la demande de dispense	2012 et après

Fiche type "ECTS" descriptive du module
1. Code et titre du module
CS212
Les compétitions internationales pour jeunes
2. Résumé / présentation

La compétition joue un rôle clé à plusieurs moments dans la formation du joueur. Celle-ci doit être intégrée progressivement tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Il est donc important de connaître les différents circuits afin de pouvoir faire évoluer son joueur dans de bonnes conditions qui vont favoriser son développement à long terme.

Au niveau international, il est intéressant également de comprendre le fonctionnement des circuits, afin de pouvoir cibler les bons tournois et mener une stratégie qui permet d'avoir accès à certains tournois et de trouver le bon compromis (adapté à l'âge du joueur) entre recherche de résultats, recherche d'expérience en compétition et recherche de développement de tous les facteurs déterminants de l'activité et de la performance.

Le paramètre financier est également un paramètre que l'on ne peut pas négliger actuellement. Il est donc indispensable pour un moniteur de trouver des stratégies pour limiter les frais engendrés par ce genre de tournoi.

3. Concepts / Mots-clés

- Stratégie d'utilisation des circuits internationaux
- Acceptance List
- Règles
- Fact sheet
- Documents officiels
- Calcul de points

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)							Niveau taxonomique des savoirs		Niveau taxonomique des compétences			
					1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Discerner les éléments à prendre en considération concernant les statuts et R.O.I. de la fédération de référence et s'y conformer dans sa pratique professionnelle.				v							
Micro	Identifier les sources d'information à utiliser afin de pouvoir les consulter au moment opportun.				v							
	Discerner les règles de base du circuit Tennis Europe, et son système de calcul de points afin de s'y référer en tant qu'entraîneur dans l'encadrement de ses joueurs				v							
	Discerner les règles de base du circuit ITF Junior, et son système de calcul de points afin de s'y référer en tant qu'entraîneur dans l'encadrement de ses joueurs				v							

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
					v		
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	v	v	v				

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non	
	v		
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péd., dida., tech,...)
	v		
Type	Formative		Sommative
	v		
Forme	Orale		Pratique
	v		
Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration
			v

7. Charge théorique de travail
Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				3:30:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		3:30	3:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:30:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:15		0:15	0:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "E-learning" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

EPREUVE E-LEARNING DES SAVOIRS:

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
40%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Notions de base du Juge-Arbitrage	CS211	*
			L'encadrement des joueurs et joueuses, le travail en équipe et les outils de base de l'observation de la performance en compétition au tennis	CS221	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, technico-pédagogique.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel et infra	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module et
- Maîtriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Aucune dispense de plein droit	-

4.2. Fiches ECTS de la thématique 2

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

Module	RAA Macro MSEducateur	Niveau taxonomique	
		Savoirs supports	Comp. prof.
CS221 **	Appliquer les compétences de coordination, d'adaptation, d'observation et d'accompagnement en match afin de soutenir le développement du joueur en compétition.	-	3
CS222 **	Expliquer les principes méthodologiques du perfectionnement au tennis en vue de les intégrer et les appliquer dans ses entraînements.	3	-
CS223	Appliquer et ajuster les méthodes, principes et outils nécessaires pour l'apprentissage ou le perfectionnement tactico-technique du public cible tant en leçon individuelles que collectives.	-	3
CS224	Intégrer et appliquer les principes, concept et RAA mobilisés durant les différents modules de formation en situation réelle.	-	3

- **Pondération de l'évaluation de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » dans le cursus de formation : 40%**
- **Nombre de modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » : 4**
- ***Identification des modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » :***
 - CS221_ L'encadrement des joueurs et joueuses, le travail en équipe et les outils de base de l'observation de la performance en compétition au tennis
 - CS222_ Principes méthodologiques du perfectionnement au tennis - Aspects théoriques
 - CS223_ Principes méthodologiques du perfectionnement tactico- technique au tennis - Aspects pratiques
 - CS224_ Stage d'application
- ***Descriptif des modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » :***
Voir les pages suivantes

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS221 L'encadrement des joueurs et joueuses, le travail en équipe et les outils de base de l'observation de la performance en compétition au tennis

2. Résumé / présentation

Le contenu de ce module s'inspire du module CG.2.3.1. "Définition des facteurs de la performance". Il n'y a pas que l'aspect technique qui est important dans la formation d'un joueur. En effet, il est essentiel de pouvoir avoir une vue d'ensemble sur les autres paramètres que sont entre autres le physique, la tactique, l'aspect psycho émotionnel, ... qui est lié de près ou de loin à l'aspect relationnel entre le "Moniteur Educateur Tennis" et ses joueurs ou joueuses.

Le "Moniteur Educateur Tennis" doit-il donc être un spécialiste de tous les domaines concernés ? Bien entendu que non.

Cependant, celui-ci doit bien se rendre compte qu'il est l'élément régulateur dans le projet du joueur qu'il a sous sa responsabilité. Il a donc un rôle clé. Il faudra dès lors être attentif à être équitable dans le développement de tous les paramètres indispensables à la bonne évolution de l'individu. Il faudra éventuellement faire appel à des personnes extérieures pour bénéficier de leurs expériences et compétences dans un domaine ciblé. Il sera donc question de coordonner les différents intervenants, et ce toujours dans l'intérêt premier du ou des joueurs.

En fonction du niveau de ces derniers, le "Moniteur Educateur Tennis" sera éventuellement amené à voyager avec eux lors de compétitions nationales voire internationales. Il est donc important de savoir ce qu'il y a lieu de faire lorsque l'on voyage, tant avant, pendant qu'après la compétition, et aussi bien d'un point de vue organisationnel que sportif.

Comment encadrer les joueuses compétitrices ? Doit-on s'y prendre de la même façon avec une fille qu'avec un garçon ? Poser la question est peut-être déjà y répondre en partie

...

Pour évaluer la prestation d'un joueur ou d'une joueuse en match, le bilan statistique s'avère un outil intéressant, complémentaire de l'échange entre le joueur et son moniteur. Il est important, car les données quantitatives standardisées permettent de suivre, match après match, le parcours du joueur, ses progrès accomplis ou restant à accomplir. Il est important de cibler les paramètres à observer en fonction des besoins de chaque joueur.

Il est possible d'observer presque tout afin d'en retirer des pistes de travail.

La méthodologie utilisée pour réaliser un (dé)briefing constructif et formatif en se servant des outils d'observation est également abordée dans ce module.

3. Concepts / Mots-clés

- Encadrement
- Coordonnation
- Rôle et responsabilité
- Développer l'autonomie
- Briefing / débriefing
- Voyager avec son joueur

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

		Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)								Niveau taxonomique des savoirs		Niveau taxonomique des compétences					
										1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Appliquer les compétences de coordination, d'adaptation, d'observation et d'accompagnement en match afin de soutenir le développement du joueur en compétition.																
	Discerner les principes permettant de coordonner un staff en identifiant et organisant les éléments opérationnels nécessaires.									v							
	Appliquer les principes de base permettant d'adapter ses interventions en fonction des caractéristiques et besoins de ses joueurs.													v			
Micro	Intégrer dans son encadrement une stratégie visant à développer l'autonomie du joueur en compétition.										v						
	Appliquer les principes permettant d'utiliser les outils d'observation et d'évaluation de la performance en match.													v			
	Appliquer les principes permettant d'analyser le match et conduire un briefing/débriefing structuré à partir des observations réalisées.													v			

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
		v			v	
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio
	v	v	v			Livre, revue, article, ...

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
	v							
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances			Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)			Savoir-faire comportemental (savoir-être)	
	v			v				
Type	Formative			Sommative			Certificative	
	v			v				
Forme	Orale			Ecrite			Pratique	
				v			Sur LMS Moodle	
Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	v							v

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				15:30:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		7:30	7:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
8:00			8:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				3:30:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		0:30	0:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
3:00			3:00	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais de différentes formes d'évaluation distinctes (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE E-LEARNING:

Cette évaluation est une évaluation théorique réalisée en ligne. La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des quiz évaluatifs proposées pour réussir le module.

EPREUVE PRATIQUE:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation des "Savoir-faire méthodologique". Le candidat réalise 2 encadrements complets (échauffement, briefing, coaching, débriefing, retour au calme) en situation de compétition avec le public cible. Pour chaque encadrement, il reçoit une appréciation reflétant le niveau atteint dans les résultats attendus d'apprentissage. Cette évaluation pratique est réalisée au moyen d'une grille critériée présentée au préalable au candidat et qui se trouve sous cette fiche.

Ces grilles sont composées de comportements observables et mesurables, d'une échelle de mesure de performance et de descripteurs de performance permettant de déboucher sur une globalisation en 4 niveaux (cf. grille).

Exigence minimale de réussite : A : Acquis au total des 2 évaluations selon la règle suivante :

- **NA : Non Acquis** – les 2 appréciations sont « NA » ou 1 des 2 appréciations est « EVA » et l'autre est « NA »
- **EVA : En voie d'acquisition** – les 2 appréciations sont « EVA » OU 1 est « A » et l'autre est « EVA » ou « NA » OU 1 des appréciations est « AM » et l'autre est « NA ».
- **A : Acquis** – les 2 appréciations sont « A » OU 1 est « AM » et l'autre est « A » ou « EVA »
- **AM : Acquis avec une certaine Maîtrise** – les 2 appréciations sont « AM ».

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Notions de base du Juge-Arbitrage	CS211	*
			Les compétitions internationales pour jeunes	CS212	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
	1 formateur pour 24 candidats
Matériel et infra	1 salle de classe Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection Partie pratique: 1 terrain de tennis / 6 candidats, 1 panier de balles dures / terrain, petit matériel didactique (plots, cerceaux, marques au sol...)

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
<ul style="list-style-type: none"> - Être détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Être détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou ancienement "Niveau 2" ou équivalent au minimum et/ou - Être détenteur du diplôme d' « Expert pédagogique » et/ou de « Formateur de Moniteur Tennis Certifié » et/ou - Avoir animé 2 fois le module avec un formateur expérimenté et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module et - Maîtriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Aucune dispense de plein droit	-

MSEd - Grille d'évaluation ENCADREMENT DE MATCH (CS 221)

Candidat :	Lieu :	Date :			
Evaluateur :	Joueur / joueuse :				
Tâches ou compétences (et son niveau)	Items	Éléments/comportements observables	Indicateurs permettant l'appréciation (En cas de problème, entourer)	Echelle d'appréciation	Remarques / observations particulières
Appliquer les principes permettant d'encadrer un joueur en compétition et ce avant, pendant et après la compétition.	ÉCHAUFFEMENT AVEC RAQUETTE	Climat	Mettre son joueur en confiance; l'amener à mobiliser ses ressources et à se concentrer	Efficacité	
		Préparation	Contextualiser l'échauffement et le match et réaliser l'échauffement en conséquence	Pertinence - Efficacité	
		Structurer et organiser l'échauffement	Pertinence - Efficacité		
		Remplir l'échauffement par des exercices *	Pertinence - Efficacité - Qualité		
	BRIEFING / ENTRETIEN D'AVANT MATCH	Veiller au matériel et à l'hydratation du joueur	Pertinence - Efficacité		
		Utiliser les différents canaux dans sa communication	Qualité - Pertinence - Fréquence		
		Etre précis et concis dans sa communication (terminologie ...) et vérifier la compréhension du joueur	Precision - Concision - Pertinence		
		Vérifier l'adhésion du joueur *	Efficacité - Pertinence		
		Adapter et nuancer son verbal, para-verbal et non-verbal	Qualité - Pertinence - Fréquence		
		Fixer un objectif basé sur : 1. la tactique 2. l'attitude 3. sur l'adversaire *	Qualité - Pertinence - Fréquence		
PENDANT LE MATCH	Contenu	Tenir compte des objectifs d'apprentissage du moment et du débriefing du match précédent	Efficacité - Cohérence		
	Effectif boostant	Terminer et synthétiser par un mot clé récapitulatif par objectif (donc 3 mots clefs)	Efficacité - Pertinence		
	Outils	Poser son joueur à mobiliser ses ressources en tenant compte du contexte du match	Efficacité - Pertinence		
	Communication	Utiliser un langage positif	Efficacité - Pertinence		
	Attitude	Remplir 1 feuille d'analyse ou prendre des notes en rapport avec les objectifs fixés tout en restant "dans le match avec son joueur *	Efficacité - Discréto		
DEBRIEFING RÉFLEXIF	Contenu	Se servir des mots clefs du briefing pour faire des relances; rectifier et apporter des nuances aux mots clefs si besoin	Pertinence - Efficacité - Fréquence		
	Climat/réflexif	Adapter sa communication aux moments clefs (après pt gagné, pt perdu, changement de côté) *	Pertinence - Efficacité - Fréquence		
	Rôles	Encourager en toutes circonstances	Pertinence - Efficacité - Fréquence		
	Divers	Utiliser le contact visuel et les codes *	Pertinence - Efficacité - Fréquence		
	Communication	Adopter une attitude concernée, engagée et en rapport avec le message à faire passer	Qualité - Fréquence - Cohérence		
PENDANT LE MATCH	Attitude	Garder le contrôle de ses émotions en toutes circonstances *	Qualité - Fréquence - Cohérence		
	Contenu	Etre assis au bon endroit pour voir, être vu et entendu entre les points et aux changements de côté *	Pertinence		
	Divers	Intervenir en cas de mauvais comportement de son joueur	Pertinence - Efficacité - Fréquence		
	Rôles	Manifeste le respect pour l'adversaire et son staff	Pertinence - Fréquence		
	Climat/réflexif	Garder sous surveillance les autres joueurs *	Fréquence		
DEBRIEFING RÉFLEXIF	Communication	Utiliser les différents canaux dans sa communication	Qualité - Pertinence - Fréquence		
	Contenu	Etre précis et concis dans sa communication (terminologie ...) et vérifier la compréhension du joueur	Precision - Concision - Pertinence		
	Climat/réflexif	Vérifier l'adhésion du joueur	Efficacité - Pertinence		
	Rôles	Adapter et nuancer son verbal, para-verbal et non-verbal	Qualité - Pertinence - Fréquence		
	Divers	Manifeste de l'empathie dans sa communication	Qualité - Pertinence - Fréquence		
PENDANT LE MATCH	Communication	Donner la parole au joueur pour se justifier et fait en sorte de lui proposer les pistes; l'amener à l'auto-évaluation et activer ses connaissances *	Efficacité - Pertinence - Fréquence		
	Attitude	Altérer positif et négatif et soutenir la motivation	Qualité - Pertinence - Fréquence		
	Contenu	Résumer et conclure; préparer le transfert: contextualiser-décontextualiser ... jouer son rôle de personne de ressource *	Qualité - Pertinence		
	Divers	Jouer son rôle d'évaluateur, de facilitateur et de planificateur	Qualité - Pertinence - Fréquence		
	Rôles	Faire concorder les objectifs briefing-débriefing + débriefing en relation avec les événements du match et en rapport avec le contenu du cours	Qualité - Pertinence - Fréquence		
RÈGLES POUR LA GLOBALEISATION	Contenu	Manifeste de l'objectivité et de l'intégrité	Qualité - Pertinence - Fréquence		
	Climat/réflexif	Evaluer (observer) les faits et pas le joueur	Qualité - Efficacité - Cohérence		
	Rôles	Non Acquis - le candidat ne démontre pas du tout le niveau de compétence attendu. Trop de comportements observables ou des comportements indispensables attestent de manquements ou d'erreurs flagrantes.			

Résultat final >> (écrire le résultat dans les cases à droite)		
AM	Minimum 60% d' "AM" et maximum 20% de "NA"	Acquis avec une certaine Maîtrise - le candidat démontre en toutes circonstances les comportements avec le niveau de maîtrise attendu et ce, quelle que soit la situation rencontrée.
A	Minimum 60% d' "AM" et/ou "A" et maximum 20% de "NA"	Acquis - le candidat répond adéquatement au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus suffisamment fréquemment, rapidement, pertinemment, cohéremment, qualitativement et le candidat agit suffisamment en autonomie. Le candidat est en situation de réussite / de validation.
EVA	+ de 40% d' "EVA" et/ou "NA" avec maximum 20% de "NA"	En Voie d'Acquisition - le candidat ne répond pas tout à fait au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus que trop peu fréquemment ou pas de façon suffisamment rapide, pertinente, cohérente, convaincante, qualitative et/ou le candidat n'agit pas suffisamment en autonomie. Il n'est pas encore en situation de réussite / de validation.
NA	+ de 20% de "NA"	Non Acquis - le candidat ne démontre pas du tout le niveau de compétence attendu. Trop de comportements observables ou des comportements indispensables attestent de manquements ou d'erreurs flagrantes.

Fiche type "ECTS" descriptive du module
1. Code et titre du module
CS222 Principes méthodologiques du perfectionnement au tennis - Aspects théoriques
2. Résumé / présentation

Ce module est une suite du module CS.1.2.1 "Méthodologie de l'initiation" et fait le lien avec le module CG.2.2.2. "Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif". Il est donc question de faire évoluer la méthodologie de base, car la dimension qu'apporte le niveau de jeu des joueurs est évidente. La méthode est plus que jamais basée sur l'échange. Il sera vu dans ce module, comment "jouer" de façon à s'adapter au public, avec les outils comme l'échelle de distribution de la balle, le principe de fermeture-ouverture du jeu d'apprentissage, ...

Ce module a pour but essentiel de guider l'enseignant dans sa démarche pédagogique en l'aidant à choisir chronologiquement, mais surtout en fonction du développement des "savoir-faire moteurs", les situations de jeu pour faire progresser techniquement les joueurs dont il a la charge. Toute cette réflexion est basée sur l'évolution tactique évidente en tenant compte de l'accentuation des effets, en tenant compte non seulement des moyens techniques mais également du développement morphologique et des qualités physiques des joueurs.

3. Concepts / Mots-clés

- Méthodologie du perfectionnement
- Aides méthodologiques adaptées
- Principes tactico-techniques évolutifs
- L'accentuation des effets
- Le rendement des entraînements
-

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)							Niveau taxonomique des savoirs		Niveau taxonomique des compétences		
				1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Expliquer les principes méthodologiques du perfectionnement au tennis en vue de les intégrer et les appliquer dans ses entraînements.					v					
Micro	Distinguer les principes méthodologiques de l'apprentissage à adapter et comment les adapter pour réguler les entraînements en vue de les intégrer dans ses entraînements avec le public cible.				v						
	Analyser et intégrer les principes tactico-techniques évolutifs dans la méthodologie d'apprentissage des effets.					v					
	Examiner les facteurs déterminants de la distribution de balle pour l'apprentissage des effets.					v					
	Distinguer les principes méthodologiques permettant de réguler les entraînements sous forme de rassemblements en vue de les appliquer.			v							

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	v	v			v		
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	v	v	v				

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non	
	v		
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)
	v		
Type	Formative		Sommative
	v		
Forme	Orale		Pratique
	v		
Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration
			v
			Certificative
			v
			Sur LMS Moodle
			v

7. Charge théorique de travail
Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
		3:30	3:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
6:00			6:00

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:45		0:30	1:15
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué de 2 manières (formes) distinctes (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE E-LEARNING:

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour valider cette épreuve.

EPREUVE ECRITE:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs et procéduraux) et concerne les modules suivants : CS211, CS222**, CS231**, CS232, CS233, CS235 et CS241.

Cette évaluation s'effectue par le biais de questions ouvertes et/ou de QCM.

Tant pour chaque module isolé que pour le total de l'épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application :

- **25% ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **Entre 26% et 49% = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **Entre 50% et 75% points = A - Acquis** - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **76% ou plus = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : A : Acquis au total de l'épreuve et à chaque module étoilé (**)

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif	CG222	**	Stage d'application	CS224	**
Mon intervention au cours d'un entraînement	CG223	**	Principes méthodologiques du perfectionnement tactico-technique au tennis - Aspects pratiques	CS223	***

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel et infra	1 formateur par tranche de 12 candidats commencée Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection Partie pratique: 1 terrain de tennis / 6 candidats, 1 panier de balles dures / terrain, petit matériel didactique (plots, cerceaux, marques au sol...)

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou
- Être détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou ancienement "Niveau 2" ou équivalent au minimum et/ou
- Être détenteur du diplôme d' « Expert pédagogique » et/ou de « Formateur de Moniteur Tennis Certifié » et/ou
- Avoir animé 2 fois le module avec un formateur expérimenté et/ou
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module et
- Maîtriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Niveau 2 - Niveau 3	1994 à 2012
Aide-Moniteur recyclé - Moniteur recyclé - Professeur recyclé	1993 et avant

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS223 Principes méthodologiques du perfectionnement tactico-technique au tennis - Aspects pratiques

2. Résumé / présentation

Ce module est la mise en application pratique du module CS 2.2.2 "Principes méthodologiques du perfectionnement au tennis. Aspects théoriques". Pendant une semaine, les candidats sont mis en situation réelle avec des joueurs dont les caractéristiques correspondent aux différents publics cibles qu'un "Moniteur Educateur Tennis" doit rencontrer. Lors de ces ateliers, le candidat est tantôt observateur tantôt acteur.

L'objectif de ce module est de présenter et/ou de faire vivre une multitude de situations "enrichies" différentes, afin de les analyser et d'adapter ses actes d'éducateur à la réalité rencontrée.

3. Concepts / Mots-clés

- Méthodologie du perfectionnement
- Aides méthodologiques adaptées
- Principes tactico-techniques évolutifs
- L'accentuation des effets
- Le rendement des entraînements
-

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)							Niveau taxonomique des savoirs	Niveau taxonomique des compétences	
Macro	Appliquer et ajuster les méthodes, principes et outils nécessaires pour l'apprentissage ou le perfectionnement tactico-technique du public cible tant en leçon individuelles que collectives.	1	2	3	4	1	2	3	4
	Appliquer les principes méthodologiques de correction adaptée à la situation.								✓
Micro	Appliquer les principes méthodologiques de fermeture-ouverture et de rétroaction pour guider l'apprentissage et/ou le perfectionnement tactico-technique du public cible.								✓
	Appliquer les principes permettant d'adapter la distribution de balle pour soutenir la correction et l'évolution tactico-technique.								✓
	Appliquer les principes permettant de réguler des entraînements sous forme de rassemblement.								✓
	Appliquer les principes permettant de réguler des entraînements spécifiques au double.								✓

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
		✓				
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio
		✓			✓	✓

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
	✓							
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
			✓					
Type	Formative		Sommative		Certificative			
			✓					
Forme	Orale		Ecrite		Pratique		Sur LMS Moodle	
					✓			
Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	✓	✓	✓					

7. Charge théorique de travail

Apprentissage				54:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		10:00:00	10:00:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
44:00:00			44:00:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation				6:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
6:00:00			6:00:00	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais de 2 évaluations de forme "pratique" des "savoir-faire méthodologiques" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

Ces 2 évaluations sont réalisées au moyen de grilles critériées présentées au préalable au candidat et qui se trouvent sous cette fiche.

Ces grilles sont composées de comportements observables et mesurables, d'une échelle de mesure de performance et de descripteurs de performance permettant de déboucher sur une globalisation en 4 niveaux (cf. grille).

EPREUVE - SEQUENCES INDIVIDUELLES, COLLECTIVES ET RASSEMBLEMENTS:

Le candidat est évalué sur 8 séquences (au minimum) avec le public cible. A chaque séquence, il reçoit une appréciation.

Exigence minimale de réussite : EVA au total global selon la règle suivante :

- NA : Non Acquis – plus de 30% des séquences sont évaluées « NA »
- EVA : En voie d'acquisition – plus de 40% des séquences sont évaluées « EVA » et/ou « NA », avec un maximum de 30% de « NA »
- A : Acquis – au moins 60% des séquences sont évaluées « A » et/ou « AM » et maximum 20% de « NA »
- AM : Acquis avec une certaine Maîtrise – au moins 60% des séquences sont évaluées « AM » et maximum 20% de « NA »

EPREUVE - DISTRIBUTION DE LA BALLE AU PANIER:

Le candidat est évalué à 2 reprises lors d'une mise en situation avec le public cible. A chaque fois, il reçoit une appréciation.

Exigence minimale de réussite : A au total global selon la règle suivante :

- NA : Non Acquis – les 2 appréciations sont « NA » ou 1 des 2 est « EVA » et l'autre est « NA »
- EVA : En voie d'acquisition – les 2 appréciations « EVA » OU 1 des 2 est « A » et l'autre est « EVA » ou « NA » OU 1 des 2 est « AM » et l'autre est « NA »
- A : Acquis – les 2 appréciations sont « A » OU 1 des 2 est « AM » et l'autre est « A » ou « EVA »
- AM : Acquis avec une certaine Maîtrise – les 2 appréciations sont « AM »

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
30%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif	CG222	**	Stage d'application	CS224	***
Mon intervention au cours d'un entraînement	CG223	**	Principes méthodologiques du perfectionnement au tennis - Aspects théoriques	CS223	***

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 6 candidats
Matériel et infra	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection Partie pratique: 1 terrain de tennis / 6 candidats, 1 panier de balles dures / terrain, petit matériel didactique (plots, cerceaux, marques au sol...)

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Être détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou
- Être détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" ou équivalent au minimum et/ou
- Être détenteur du diplôme d' « Expert pédagogique » et/ou de « Formateur de Moniteur Tennis Certifié » et/ou
- Avoir animé 2 fois le module avec un formateur expérimenté et/ou
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module et
- Maîtriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Niveau 2 - Niveau 3	1994 à 2012
Aide-Moniteur recyclé - Moniteur recyclé - Professeur recyclé	1993 et avant

MSEd - Grille d'évaluation
Leçons COLLECTIVES (CS 223)

Candidat :

Contexte :

Evaluateur :

Lieu :

Date : / /

Thème :

Tâches ou compétences (et son niveau)	Items	Eléments/comportements observables	Indicateurs permettant l'appréciation (En cas de problème, entourer)	Jour	Echelle d'appréciation				Remarques / observations particulières	
					NA	EVA	A	AM		
Appliquer les principes permettant d'améliorer d'un point de vue tactico-technique les compétences de joueurs.euses à l'étape 3 et + (5 étapes de l'apprentissage) dans le cadre d'une leçon collective	Situation de jeu de départ	1 Choisir la situation de jeu (situation adaptée au niveau du joueur respectant les PTTE)	Pertinence	Ma	1	1	1	1		
		2 Mettre en place la situation *	Autonomie - Rapidité - Pertinence	Ma	2	2	2	2		
		3 Utiliser les différents stratégies de sensibilisation à l'aspect tactique	Autonomie - Rapidité - Fréquence - Pertinence	Ma	1	1	1	1		
		4 S'organiser pour observer	Autonomie - Rapidité - Pertinence	Ma	1	1	1	1		
		5 Engager la balle *	Autonomie - Rapidité - Fréquence - Pertinence	Ma	2	2	2	2		
	Moment de la liaison	1 Dresser un bilan de la situation de jeu de départ	Autonomie - Sens tactique - Qualité - Rapidité	Ma	1	1	1	1		
		2 Déterminer le ou les apports techniques pour combler l'écart entre la production des joueurs et le coup de référence	Autonomie - Rapidité - Pertinence	Ma	1	1	1	1		
		3 Individualiser	Autonomie - Rapidité - Pertinence - Qualité	Ma	1	1	1	1		
		4 Faire (res)sentir les apports techniques dans le moment flash *	Autonomie - Rapidité - Pertinence - Efficacité	Ma	2	2	2	2		
		5 Choisir la méthode	Autonomie - Pertinence	Ma	1	1	1	1		
	Jeux d'apprentissage / Gestion méthodologique de la correction	1 Utiliser l'échelle de distribution	Autonomie - Rapidité - Pertinence	Me	1	1	1	1		
		2 Distribuer la balle	Autonomie - Rapidité - Pertinence - Qualité	Me	1	1	1	1		
		3 Utiliser le principe de fermeture - ouverture (flow)	Autonomie - Rapidité - Pertinence	Me	1	1	1	1		
		4 Maintenir à toutes les étapes les éléments de correction *	Autonomie - Fréquence - Pertinence	Me	2	2	2	2		
		5 Organiser et anime pour garantir un volume de frappe	Autonomie - Rapidité - Pertinence - Efficacité - Qualité	Me	1	1	1	1		
		6 Maintenir le contexte tactico-technique du thème (ex.: balle avant et/ou après)*	Autonomie - Pertinence - Qualité	Me	2	2	2	2		
		7 Rétroagir (Ex. échelle distri > jusqu'à changement élément à corriger ou apport)	Autonomie - Rapidité - Pertinence - Efficacité	Me	1	1	1	1		
		8 Communiquer de façon coopérative	Autonomie - Rapidité - Fréquence - Pertinence - Qualité	Me	1	1	1	1		
		9 Communiquer en tenant compte des piliers de l'autodétermination	Autonomie - Rapidité - Fréquence - Pertinence - Qualité	Me	1	1	1	1		
		10 Utiliser des aides méthodologiques basées sur les différents canaux (verbal - visuel (démo) - kinesthésique)	Autonomie - Rapidité - Fréquence - Pertinence - Efficacité - Qualité	Me	1	1	1	1		
	Jeu d'application et bilan	1 Choisir et mettre en place la situation de jeu	Autonomie - Rapidité - Fréquence - Pertinence	Je	1	1	1	1		
		2 Maintenir les éléments de correction	Autonomie - Fréquence - Pertinence	Je	1	1	1	1		
		3 Consolider et/ou renforcer l'intérêt tactique *	Autonomie - Efficacité - Fréquence - Pertinence	Je	2	2	2	2		
		4 Débriefier avec les joueurs.euses	Autonomie - Concision - Pertinence - Efficacité	Je	1	1	1	1		
Résultat final >> (écrire le résultat dans les cases à droite)				NA	EVA	A	AM	MA : /13 ME : /25 JE : /30		
(% Diviser les pts obtenus dans les cases de la ligne du dessus par le maximum possible du jour évalué et multiplier par 100)										

Règles pour globalisation	AM	Minimum 60% d' "AM" et maximum 20% de "NA"	Acquis avec une certaine Maîtrise - le candidat démontre en toutes circonstances les comportements avec le niveau de maîtrise attendu et ce, quelle que soit la situation rencontrée.
	A	Minimum 60% d' "AM" et/ou "A" et maximum 20% de "NA"	Acquis - le candidat répond adéquatement au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus suffisamment fréquemment, rapidement, pertinemment, cohéremment, qualitativement et le candidat agit suffisamment en autonomie. Le candidat est en situation de réussite / de validation.
	EVA	+ de 40% d' "EVA" et/ou "NA" avec maximum 20% de "NA"	En Voie d'Acquisition - le candidat ne répond pas tout à fait au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus que trop peu fréquemment ou pas de façon suffisamment rapide, pertinente, cohérente, qualitative et/ou le candidat n'agit pas suffisamment en autonomie. Il n'est pas encore en situation de réussite / de validation.
	NA	+ de 20% de "NA"	Non Acquis - le candidat ne démontre pas du tout le niveau de compétence attendu. Trop de comportements observables ou des comportements indispensables attestent de manquements ou d'erreurs flagrantes.

MSEd - Grille d'évaluation
Leçons INDIVIDUELLES (CS 223)

Candidat :

Contexte :

Evaluateur :

Lieu :

Date : / /

Thème :

Tâches ou compétences (et son niveau)	Items	Éléments/comportements observables	Indicateurs permettant l'appréciation (En cas de problème, entourer)	Jour	Echelle d'appréciation				Remarques / observations particulières
					NA	EVA	A	AM	
Appliquer les principes permettant d'améliorer d'un point de vue tactico-technique les compétences d'un joueur à l'étape 3 et + (5 étapes de l'apprentissage) dans le cadre d'une leçon individuelle	Situation de jeu de départ	1 Choisir la situation de jeu * (situation adaptée au niveau du joueur respectant les PTTE)	Pertinence	Je	1	1	1	1	
		1 Mettre en place la situation	Autonomie - Rapidité - Pertinence	Je	1	1	1	1	
		2 Utiliser les différents stratégies de sensibilisation à l'aspect tactique	Autonomie - Rapidité - Fréquence - Pertinence	Je	1	1	1	1	
	Moment de liaison	3 Distribuer la balle à l'échange *	Qualité	Je	2	2	2	2	
		1 Dresser un bilan de la situation de jeu de départ	Autonomie - Sens tactique - qualité - rapidité -	Ma	1	1	1	1	
		2 Déterminer les apports techniques pour combler l'écart entre la production des joueurs et le coup de référence	Autonomie - Rapidité - Pertinence	Ma	1	1	1	1	
		3 Distinguer la "cause" de la "conséquence"	Autonomie - Rapidité - Pertinence	Ma	1	1	1	1	
		4 Faire (re)sentir les apports techniques dans le moment flash *	Autonomie - Rapidité - Pertinence - Impact	Ma	2	2	2	2	
	Jeux d'apprentissage / Gestion méthodologique de la correction	5 Choisir la méthode	Autonomie - Pertinence	Ma	1	1	1	1	
		1 Utiliser l'échelle de distribution	Autonomie - Rapidité - Pertinence	Ma	1	1	1	1	
		2 Distribuer la balle *	Autonomie - Rapidité - Pertinence - Qualité	Ma	2	2	2	2	
		3 Utiliser le principe de fermeture - ouverture (flow) * à pd Je	Autonomie - Rapidité - Pertinence	Ma	1	1	1	1	
		4 Maintenir à toutes les étapes les éléments de correction * à pd Je	Autonomie - Fréquence - Pertinence	Ma	1	1	1	1	
		5 Organiser et animer pour garantir un volume de frappe	Autonomie - Rapidité - Pertinence - Efficacité - Qualité	Ma	1	1	1	1	
		6 Maintenir le contexte tactico-technique du thème (ex: balle avant et/ou après) *	Autonomie - Fréquence - Pertinence	Ma	2	2	2	2	
		7 Retroagir (Ex. échelle distri > jusqu'à changement élément à corriger ou apport)	Autonomie - Rapideur - Pertinence - Efficacité	Ma	1	1	1	1	
		8 Communiquer de façon coopérative	Autonomie - Rapideur - Fréquence - Pertinence - Efficacité - Qualité	Ma	1	1	1	1	
		9 Communiquer en tenant compte des piliers de l'autodétermination	Autonomie - Rapideur - Fréquence - Pertinence - Efficacité - Qualité	Ma	1	1	1	1	
	Jeu d'application et bilan	10 Utiliser des aides méthodologiques basées sur les différents canaux (verbal - visuel (démonstration) - kinesthésique)	Autonomie - Rapideur - Fréquence - Pertinence - Efficacité - Qualité	Ma	1	1	1	1	
		1 Choisir et mettre en place la situation	Autonomie - Rapideur - Fréquence - Pertinence	Me	1	1	1	1	
		2 Maintenir les éléments de correction	Autonomie - Fréquence - Pertinence	Me	1	1	1	1	
		3 Consolider et/ou renforcer l'intérêt tactique *	Autonomie - Efficacité - Fréquence - Pertinence	Me	2	2	2	2	
	Rendement final de la séquence	4 Débriefier avec le joueur	Autonomie - Rapideur - Pertinence - Efficacité	Me	1	1	1	1	
		1 Faire évoluer le joueur en fonction de son niveau (compétences) et aptitudes >> CONSTAT FINAL** à pd Je	- AM = au-delà des attentes - A = conforme aux attentes - EVA = en-deçà des attentes ou sans impact sur le jeu - NA = Pas d'évolution	Ma	2	2	2	2	
				---	---	---	---	---	
				Je	3	3	3	3	

Résultat final >>

(écrire le résultat dans les cases à droite)

NA	EVA	A	AM

MA : /20 | ME : /25 | JE : /33

% (Diviser les pts obtenus dans les cases de la ligne du dessus par le maximum possible du jour évalué et multiplier par 100)

Règles pour globalisation	AM	Minimum 60% d' "AM" et maximum 20% de "NA"	Acquis avec une certaine Maîtrise - le candidat démontre en toutes circonstances les comportements avec le niveau de maîtrise attendu et ce, quelle que soit la situation rencontrée.
	A	Minimum 60% d' "AM" et/ou "A" et maximum 20% de "NA"	Acquis - le candidat répond adéquatement au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus suffisamment fréquemment, rapidement, pertinemment, cohéremment, qualitativement et le candidat agit suffisamment en autonomie. Le candidat est en situation de réussite / de validation.
EVA	+ de 40% d' "EVA" et/ou "NA" avec maximum 20% de "NA"	En Voie d'Acquisition - le candidat ne répond pas tout à fait au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus que trop peu fréquemment ou pas de façon suffisamment rapide, pertinente, cohérente, convaincante, qualitative et/ou le candidat n'agit pas suffisamment en autonomie. Il n'est pas encore en situation de réussite / de validation.	
NA	+ de 20% de "NA"	Non Acquis - le candidat ne démontre pas du tout le niveau de compétence attendu. Trop de comportements observables ou des comportements indispensables attestent de manquements ou d'erreurs flagrantes.	

MSEd - Grille d'évaluation RASSEMBLEMENT (CS 223)

Candidat :	Evaluateur :	Nbre de terrains :	Lieu :																																														
Thème :	Date :	Nombre de joueurs :	Niveau du groupe :																																														
Tâches ou compétences (et son niveau)	Items	Eléments/comportements observables	Indicateurs permettant l'appréciation (En cas de problème, entourer)	Echelle d'appréciation	Remarques / observations particulières																																												
Appliquer les principes permettant d'améliorer d'un point de vue tactico-technique les compétences d'un joueur à l'étape 3 et + (5 étapes de l'apprentissage) dans le cadre d'un entraînement sous forme de rassemblement	ORGANISATION & MISE EN PLACE	1 Prévoir le matériel didactique (balles, lignes, plots,...) ET le (dé)placer	Efficacité - Quantité - Rapidité - Pertinence	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td>NA</td><td>EVA</td><td>A</td><td>AM</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>2</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> </table>	NA	EVA	A	AM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1													
		NA	EVA	A	AM																																												
		1	1	1	1																																												
		1	1	1	1																																												
		1	1	1	1																																												
		2	2	2	2																																												
		1	1	1	1																																												
		1	1	1	1																																												
1	1	1	1																																														
2 Prévoir le ramassage des balles ET veiller au placement des paniers	Efficacité - Rapidité - Pertinence	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td>NA</td><td>EVA</td><td>A</td><td>AM</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>2</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> </table>	NA	EVA	A	AM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1															
NA	EVA	A	AM																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
2	2	2	2																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
3 Varier les organisations humaines	Créativité - Rapidité - Pertinence	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td>NA</td><td>EVA</td><td>A</td><td>AM</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>2</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> </table>	NA	EVA	A	AM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1															
NA	EVA	A	AM																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
2	2	2	2																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
4 Varier les rotations pour varier les rôles et les adversaires/partenaires *	Créativité - Rapidité - Pertinence	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td>NA</td><td>EVA</td><td>A</td><td>AM</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>2</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> </table>	NA	EVA	A	AM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1															
NA	EVA	A	AM																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
2	2	2	2																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
5 Gérer les temps de récupération pour être proche de la réalité des matches	Efficacité - Cohérence	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td>NA</td><td>EVA</td><td>A</td><td>AM</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>2</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> </table>	NA	EVA	A	AM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1															
NA	EVA	A	AM																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
2	2	2	2																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
6 Utiliser les temps de récupération pour expliquer la suite, récupérer, s'hydrater	Efficacité - Cohérence	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td>NA</td><td>EVA</td><td>A</td><td>AM</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>2</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> </table>	NA	EVA	A	AM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1															
NA	EVA	A	AM																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
2	2	2	2																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
7 Regrouper les joueurs à bon escient pour favoriser un gros volume de frappes.	Pertinence - Localisation - Efficacité - Rapporté	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td>NA</td><td>EVA</td><td>A</td><td>AM</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>2</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> </table>	NA	EVA	A	AM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1															
NA	EVA	A	AM																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
2	2	2	2																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
8 Expliquer l'exercice pour favoriser un gros volume de frappes	Pertinence - Localisation - Efficacité - Rapporté	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td>NA</td><td>EVA</td><td>A</td><td>AM</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>2</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> </table>	NA	EVA	A	AM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1															
NA	EVA	A	AM																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
2	2	2	2																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
CONTENU	CONTENU	1 Mettre en place d'une progression/évolution logique tactico-technique en plusieurs étapes *	Pertinence - Efficacité - Quantité	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td>NA</td><td>EVA</td><td>A</td><td>AM</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>2</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> </table>	NA	EVA	A	AM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
		NA	EVA	A	AM																																												
	1	1	1	1																																													
	1	1	1	1																																													
	1	1	1	1																																													
	2	2	2	2																																													
	1	1	1	1																																													
	1	1	1	1																																													
	1	1	1	1																																													
	1	1	1	1																																													
	1	1	1	1																																													
1	1	1	1																																														
2 Insister de façon précise sur 1 élément tactico-technique à la fois	Pertinence - Efficacité	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td>NA</td><td>EVA</td><td>A</td><td>AM</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>2</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> </table>	NA	EVA	A	AM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
NA	EVA	A	AM																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
2	2	2	2																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
3 Permettre l'intégration de rituels de gestion mentale des temps morts : Récupération - Analyse - Préparation - Reconcentration - Redynamisation ENTRE LES POINTS	Pertinence - Efficacité	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td>NA</td><td>EVA</td><td>A</td><td>AM</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>2</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> </table>	NA	EVA	A	AM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
NA	EVA	A	AM																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
2	2	2	2																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
4 Permettre l'intégration de rituels de gestion mentale des temps morts : Récupération - Analyse - Préparation - Reconcentration - Redynamisation ENTRE LES JEUX/EXERCICES	Pertinence - Efficacité - Fréquence	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td>NA</td><td>EVA</td><td>A</td><td>AM</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>2</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> </table>	NA	EVA	A	AM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
NA	EVA	A	AM																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
2	2	2	2																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
5 Mettre en place un comptage de points garantissant la motivation, l'engagement	Pertinence- Efficacité - Créativité	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td>NA</td><td>EVA</td><td>A</td><td>AM</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>2</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> </table>	NA	EVA	A	AM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
NA	EVA	A	AM																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
2	2	2	2																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
6 Mettre en place un comptage de points en mien avec les aspects tactico-techniques	Pertinence- Efficacité - Créativité	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td>NA</td><td>EVA</td><td>A</td><td>AM</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>2</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> </table>	NA	EVA	A	AM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
NA	EVA	A	AM																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
2	2	2	2																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
7 Individualiser les objectifs	Pertinence - Efficacité - Quantité	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td>NA</td><td>EVA</td><td>A</td><td>AM</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>2</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> </table>	NA	EVA	A	AM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
NA	EVA	A	AM																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
2	2	2	2																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
8 Individualiser les interventions	Pertinence - Efficacité / Rapporté - Fréquence	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td>NA</td><td>EVA</td><td>A</td><td>AM</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>2</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> </table>	NA	EVA	A	AM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
NA	EVA	A	AM																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
2	2	2	2																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
9 Faire des relances collectives au niveau des exigences tactico-techniques *	Pertinence - Efficacité / Rapporté - Fréquence	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td>NA</td><td>EVA</td><td>A</td><td>AM</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>2</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> </table>	NA	EVA	A	AM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
NA	EVA	A	AM																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
2	2	2	2																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
10 Faire des relances collectives au niveau de l'organisation (points, règles, rotations...)	Pertinence - Efficacité / Rapporté - Fréquence	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td>NA</td><td>EVA</td><td>A</td><td>AM</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>2</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> </table>	NA	EVA	A	AM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
NA	EVA	A	AM																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
2	2	2	2																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
11 Débriefe collectivement en fin d'exercice	Pertinence - Efficacité	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td>NA</td><td>EVA</td><td>A</td><td>AM</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>2</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> </table>	NA	EVA	A	AM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
NA	EVA	A	AM																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
2	2	2	2																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
SAVOIR-FAIRE COMPORTEMENTAUX	COMPORTEMENTAUX	1 Manifeste un non-verbal dynamique, démonstratif et positif (gestes, visage, postures...)	Qualité - Pertinence - Fréquence	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td>NA</td><td>EVA</td><td>A</td><td>AM</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>2</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> </table>	NA	EVA	A	AM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
		NA	EVA	A	AM																																												
	1	1	1	1																																													
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
2	2	2	2																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
2 Utiliser un verbal et para-verbal adaptés et dynamisant (voix, volume, vitesse, nuance, ...)	Qualité - Pertinence - Fréquence	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td>NA</td><td>EVA</td><td>A</td><td>AM</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>2</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> </table>	NA	EVA	A	AM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
NA	EVA	A	AM																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
2	2	2	2																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
3 Prévenir et assurer une parfaite sécurité avant, pendant et après la séance	Qualité - Efficacité - Cohérence	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td>NA</td><td>EVA</td><td>A</td><td>AM</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>2</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> </table>	NA	EVA	A	AM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
NA	EVA	A	AM																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
2	2	2	2																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
Résultat final >> (écrire le résultat dans les cases à droite)			<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td>NA</td><td>EVA</td><td>A</td><td>AM</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>2</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> </table>	NA	EVA	A	AM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	/25	
NA	EVA	A	AM																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
2	2	2	2																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
1	1	1	1																																														
				% (Multiplier par 4 les pts obtenus dans les cases de la ligne du dessus)																																													
Règles pour globalisation	AM	Minimum 60% d' "AM" et maximum 20% de "NA"	Acquis avec une certaine Maîtrise - le candidat démontre en toutes circonstances les comportements avec le niveau de maîtrise attendu et ce, quelle que soit la situation rencontrée.																																														
	A	Minimum 60% d' "AM" et/ou "A" et maximum 20% de "NA"	Acquis - le candidat répond adéquatement au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus suffisamment fréquemment, rapidement, pertinemment, cohéremment, qualitativement et le candidat agit suffisamment en autonomie. Le candidat est en situation de réussite / de validation.																																														
	EVA	+ de 40% d' "EVA" et/ou "NA" avec maximum 20% de "NA"	En Voie d'Acquisition - le candidat ne répond pas tout à fait au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus que trop peu fréquemment ou pas de façon suffisamment rapide, pertinente, cohérente, convaincante, qualitative et/ou le candidat n'agit pas suffisamment en autonomie. Il n'est pas encore en situation de réussite / de validation.																																														
	NA	+ de 20% de "NA"	Non Acquis - le candidat ne démontre pas du tout le niveau de compétence attendu. Trop de comportements observables ou des comportements indispensables attestent de manquements ou d'erreurs flagrantes.																																														

**MSEd - Grille d'évaluation
Distribution de la balle comme aide méthodologique (CS223)**

Candidat :

Resp AFT :

Contexte :

Lieu :

Date :

La distribution	N° Thème	NA	EVA	A	AM	Infos - Remarques complémentaires
Total /10pts						
% > Multiplier par 10						

<<Résultat final / Ecrire le résultat dans les cases à gauche

Règles pour globalisation	AM	Minimum 60% d' "AM" et maximum 20% de "NA"	Acquis avec une certaine Maîtrise - le candidat démontre en toutes circonstances les comportements avec le niveau de maîtrise attendu et ce, quelle que soit la situation rencontrée.
	A	Minimum 60% d' "AM" et/ou "A" et maximum 20% de "NA"	Acquis - le candidat répond adéquatement au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus suffisamment fréquemment, rapidement, pertinemment, cohéremment, qualitativement et le candidat agit suffisamment en autonomie. Le candidat est en situation de réussite / de validation.
	EVA	+ de 40% d' "EVA" et/ou "NA" avec maximum 20% de "NA"	En Voie d'Acquisition - le candidat ne répond pas tout à fait au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus que trop peu fréquemment ou pas de façon suffisamment rapide, pertinente, cohérente, convaincante, qualitative et/ou le candidat n'agit pas suffisamment en autonomie. Il n'est pas encore en situation de réussite / de validation.
	NA	+ de 20% de "NA"	Non Acquis - le candidat ne démontre pas du tout le niveau de compétence attendu. Trop de comportements observables ou des comportements indispensables attestent de manquements ou d'erreurs flagrantes.

Fiche type "ECTS" descriptive du module
1. Code et titre du module
CS224
Stage d'application
2. Résumé / présentation

Cf. Chapitre 5 « REFERENTIEL "FORMATION" : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES »
 Le dossier de stage se trouve dans les annexes de ce cahier des charges.

3. Concepts / Mots-clés

- Application
- Intégration
- Présentation
- Préparation
- Expérience

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)							Niveau taxonomique des savoirs		Niveau taxonomique des compétences	
		1	2	3	4		1	2	3	4
Macro	Intégrer et appliquer les principes, concept et RAA mobilisés durant les différents modules de formation en situation réelle.								v	
	Appliquer et intégrer des compétences professionnelles ; mettre en place des comportements et modes de fonctionnement requis par la fonction de "Moniteur Educateur Tennis".								v	
	Appliquer les principes permettant de s'intégrer dans une équipe.								v	
Micro	Créer des fiches de préparation adaptées au besoin du public cible pour se constituer des fiches de travail futures.								v	
	Construire un rapport de stage permettant de prendre du recul en vue d'analyser sa pratique.								v	
	Construire sa propre réflexion pour bénéficier de l'expérience de Maître de stage pour se forger sa propre expérience.								v	

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
		v				
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio
					v	v
						Livre, revue, article, ...

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
	v							
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
Type	Formative		Sommative		Certificative			
Forme	Orale		Ecrite		Pratique			
Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	v	v		v	v			

7. Charge théorique de travail
Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				138:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		30:00:00	30:00:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
108:00:00			108:00:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone
Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				12:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
12:00:00			12:00:00	

8. Critères d'évaluation

Cf. Chapitre 5 « REFERENTIEL "FORMATION" : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES » et plus spécifiquement la section "Modalités d'évaluation du stage"

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
50%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif	CG222	*	Tous les modules de la formation		**
Mon intervention au cours d'un entraînement	CG223	*			

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 maître de stage pour 1 stagiaire
Matériel et infra	Clubs et joueurs (public cible)

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
<ul style="list-style-type: none"> - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Être détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" ou équivalent au minimum et/ou - Être détenteur du diplôme d' « Expert pédagogique » et/ou de « Maître de stage de Moniteur Tennis Certifié » et/ou - Avoir participé à minimum 1 session du module CS2.2.3 "principes méthodologiques du perfectionnement tactico-technique au tennis. Aspects pratiques" au cours des 5 dernières années et/ou - Maîtriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Niveau 2 - Niveau 3	1994 à 2012

4.3. Fiches ECTS de la thématique 3

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

Module	RAA Macro MSEducateur	Niveau taxonomique	
		Savoirs supports	Comp. prof.
CS231	Appliquer les bases anatomiques, biomécaniques et tactiques nécessaires pour analyser, démontrer, corriger, enseigner et ajuster le geste tennistique en situation pratique.	-	3
CS232	Analyser et expliquer les principes tactiques fondamentaux, propres aux équipes et aux joueurs en double, afin de les appliquer de manière cohérente lors des entraînements avec le public cible.	3	-
CS233	Appliquer les principes de base de la préparation physique spécifique au tennis afin de planifier, organiser et conduire efficacement des séances adaptées au public cible.	-	3
CS234 / TPCG232	Transposer la théorie de l'autodétermination de Deci & Ryan (2000, 2017) dans ses pratiques de MS Educateur en Tennis pour créer un environnement favorable	-	2
CS235 *	Intégrer les principes et éléments constituant 1 système holistique d'identification et de développement du potentiel au tennis en vue de s'y référer dans ses pratiques de Moniteur.	3	-

- **Pondération de l'évaluation de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » dans le cursus de formation : 40%**
- **Nombre de modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » : 5**
- ***Identification des modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » :***
 - CS231_Analyse de base du mouvement et du geste tennistique lié à la tactique
 - CS232_La tactique du double
 - CS233_Les bases de la préparation physique spécifique au tennis
 - CS234/TPCG232_Aspects psycho émotionnels et environnementaux de la performance au tennis : Dimension "Motivation"
 - CS235_L'identification et l'encadrement du potentiel au tennis
- ***Descriptif des modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » :***

Voir les pages suivantes

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS231

Analyse de base du mouvement et du geste tennistique lié à la tactique

2. Résumé / présentation

Ce module est une suite évidente du module des Cours Généraux CG 2.3.4 "Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif". Une partie du résumé de ce module nous dit : "Au terme de ce module, le candidat "Moniteur Educateur Tennis" devra donc appréhender et connaître, entre autres, les différents plans de l'espace, les repères anatomiques de base, les mouvements permis par les différentes articulations, les types de contractions musculaires et les facteurs limitant le mouvement.

Ce module devra être approfondi dans le cadre des cours spécifiques de chaque discipline sportive, notamment par l'analyse précise de la/des technique(s) de la discipline en question, mais aussi par des exercices pratiques d'intégration de ces éléments dans les interventions du moniteur sportif sur le terrain."

L'intérêt des moniteurs de tennis pour l'analyse du mouvement, pour l'analyse des gestes techniques, est un fait avéré. Cet intérêt est justifié par le fait que l'activité tennis est fortement "techno centrée". La nécessité d'enseigner, d'apprendre, d'entraîner, ... des mouvements corrects, des gestes justes, revêt une importance capitale pour une meilleure efficacité de l'entraînement, de la performance sportive, mais aussi pour la prévention des blessures. A ce sujet, ce module de formation trouvera un prolongement dans le module CS 2.4.1 "Traumatologie du tennis. Entre prévention et premiers soins sur le court".

Le contenu de formation de ce module aborde les éléments techniques qui permettent d'imprégner la balle d'effet (slice ou lift). Il y a, dans chaque considération technique, un lien avec la réalité tactique. Chaque coup sera analysé en fonction de son contexte tactique.

Ce module permet également au candidat de développer les compétences qui permettent de distribuer la balle au joueur tantôt à l'échange, tantôt au panier.

3. Concepts / Mots-clés

- Biomécanique
- Anatomie
- Prévention
- Bras de levier
- Anatomie
- Analyse mouvement

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)								Niveau taxonomique des savoirs		Niveau taxonomique des compétences			
					1	2	3	4	1	2	3	4	
Macro	Appliquer les bases anatomiques, biomécaniques et tactiques nécessaires pour analyser, démontrer, corriger, enseigner et ajuster le geste tennistique en situation pratique.											V	
Micro	Appliquer les plans de l'espace, les repères anatomiques et les mouvements articulaires pour analyser un geste sur le terrain.											V	
	Appliquer les principes d'analyse du mouvement dans ses interventions pédagogiques en séance.											V	
	Appliquer les principes permettant d'observer et analyser l'IGA et/ou tout élément constitutif du mouvement et du geste tennistique en fonction du contexte tactique et de l'effet recherché.											V	
	Exécuter une démonstration des fondamentaux techniques des coups à effet permettant de distribuer la balle à l'échange du fond du terrain, à la volée et au service										V		
	Appliquer les principes permettant de distribuer la balle de façon adaptée, à l'échange ou au panier, selon les objectifs techniques et tactiques.											V	

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
		V				
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio
		V	V	V	V	Livre, revue, article, ...

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non	
	V		
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)
	V		V
Type	Formative		Sommative
			Certificative
Forme	Orale		Pratique
	V		V
Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration
		V	V
Q ouvertes			
Cahier de travail			
Portfolio			
TFF			
Activités Moodle			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage			
SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
		4:00	4:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
13:00		5:00	18:00

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

22:00:00

Evaluation			
SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
1:00			1:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
1:00			1:00

2:00:00

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais de 2 évaluations de forme différentes (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE ECRITE :

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs et procéduraux) et concerne les modules suivants : CS211, CS222**, CS231**, CS232, CS233, CS235 et CS241.

Cette évaluation s'effectue par le biais de questions ouvertes et/ou de QCM.

Tant pour chaque module isolé que pour le total de l'épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application:

- 25% ou moins = NA - Non acquis - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- Entre 26% et 49% = EVA - En voie d'acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- Entre 50% et 75% points = A - Acquis - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- 76% ou plus = AM - Acquis avec maîtrise - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : A : Acquis au total de l'épreuve et à chaque module étoilé (**)

EPREUVE PRATIQUE - TECHNIQUE DE DEMONSTRATION :

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "savoir-faire techniques". Le candidat démontre sa technique personnelle de distribution et démonstration à l'échange avec un autre candidat.

Cette évaluation pratique est réalisée au moyen d'une grille critériée présentée au préalable au candidat et qui se trouve sous cette fiche.

Ces grilles sont composées de comportements observables et mesurables, d'une échelle de mesure de performance et de descripteurs de performance permettant de déboucher sur une globalisation en 4 niveaux (cf. grille).

Exigence minimale de réussite : A » au total

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
40%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif	CG234	**	Stage d'application	CS224	**
Définition des facteurs de la performance sportive	CG231	*	Tactique du double	CS232	*
			Traumatologie du tennis : entre prévention et premiers soins sur le court	CS241	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 12 candidats
Matériel et infra	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection Partie pratique: 1 terrain de tennis / 6 candidats, 1 panier de balles dures / terrain, petit matériel didactique (plots, cerceaux, marques au sol...)

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou
- Être détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" ou équivalent au minimum et/ou
- Être détenteur du diplôme d' « Expert pédagogique » et/ou de « Formateur de Moniteur Tennis Certifié » et/ou
- Avoir animé 2 fois le module avec un formateur expérimenté et/ou
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module et
- Maîtriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Niveau 2 - Niveau 3	1994 à 2012
Aide-Moniteur recyclé - Moniteur recyclé - Professeur recyclé	1993 et avant
Dispense du test pratique : être ou avoir été B-15/4 au minimum.	-

MSEd - Grille d'évaluation
Evaluation Technique de démonstration (CS231)

Candidat :

Contexte :

Evaluateur :

Lieu :

Date : / /

Tâches ou compétences (et son niveau)	Critères d'évaluation	Éléments/comportements observables	Indicateurs permettant l'appréciation de la gestuelle (En cas de problème, entourer)	Indicateurs permettant l'appréciation de la qualité de la balle (En cas de problème, entourer)	Echelle d'appréciation				Dans ce cas l'appréciation ne peut pas excéder A	Remarques / observations particulières
					NA	EVA	A	AM		
Exécuter une démonstration des fondamentaux techniques des coups à effet permettant de distribuer la balle à l'échange du fond du terrain, à la volée et au service	1	Coup droit lifté de base * (4')	Echanger en CD dans la diagonale sans donner trop d'angle	IGA - Position et déplacement des segments aux différentes phases du coup - Rythme	Précision - vitesse - Fréquence/régularité - trajectoire - effet	2	2	2	2	
	2	Coup droit lifté croisé court (2 x 3')	Jouer de plus en plus court croisé avec son CD. <i>A engage croisé puis se protège - B joue de plus en plus court croisé</i>	IGA - Position et déplacement des segments aux différentes phases du coup - Rythme	Précision - vitesse - Fréquence/régularité - trajectoire - effet	1	1	1	1	
	3	Revers lifté de base * (4')	Echanger en R dans la diagonale sans donner trop d'angle	IGA - Position et déplacement des segments aux différentes phases du coup - Rythme	Précision - vitesse - Fréquence/régularité - trajectoire - effet	2	2	2	2	
	4	Revers lifté croisé court (2 X 3')	Jouer de plus en plus court croisé avec son R. <i>A engage croisé puis se protège - B joue de plus en plus court croisé</i>	IGA - Position et déplacement des segments aux différentes phases du coup - Rythme	Précision - vitesse - Fréquence/régularité - trajectoire - effet	1	1	1	1	
	5	Revers Slice * (2 X 4')	Echanger en R Slicé sur balle liftée dans la diagonale sans donner trop d'angle. <i>Un joueur slice, l'autre lift</i>	IGA - Position et déplacement des segments aux différentes phases du coup - Rythme	Précision - vitesse - Fréquence/régularité - trajectoire - effet	2	2	2	2	
	6	Montée CD zone centrale et excentrée (5')	Monter à la volée en CD de manière adaptée (dans la foulée ou g-g-dr) sur balle légèrement croisée. <i>A engage au centre - B rejoue croisé - A monte à la volée de manière adaptée (dans la foulée ou g-g-dr) - B effectue un passing zone central vers A qui effectue une volée</i>	IGA - Position et déplacement des segments aux différentes phases du coup - Rythme	Précision - vitesse - Fréquence/régularité - trajectoire - effet	1	1	1	1	
	7	Montée R zone centrale et excentrée (5')	Monter à la volée en R de manière adaptée (dans la foulée ou dr-dr-g) sur balle légèrement croisée. <i>A engage au centre - B rejoue croisé - A monte à la volée de manière adaptée (dans la foulée ou dr-dr-g) - B effectue un passing zone central vers A qui effectue une volée</i>	IGA - Position et déplacement des segments aux différentes phases du coup - Rythme	Précision - vitesse - Fréquence/régularité - trajectoire - effet	1	1	1	1	
	8	Montée Revers slicé (2 X 3')	Monter à la volée en R de manière adaptée (dans la foulée ou dr-dr-g) sur balle légèrement liftée et décroisée, à mi-court. <i>A engage la balle en CD légèrement lifté et décroisé, à mi-court - B monte à la volée parallèle - A effectue un passing shot zone centrale vers B qui effectue une volée</i>	IGA - Position et déplacement des segments aux différentes phases du coup - Rythme	Précision - vitesse - Fréquence/régularité - trajectoire - effet	1	1	1	1	
	9	Volées basses et hautes (2 X 5')	Effectuer une volée basse dans une zone longue puis un volée haute. <i>A se trouve sur la ligne du 18m - B engage une balle plongeante pour donner une volée basse - A avance pour jouer une volée basse puis enchaîne sur max 2 volées - B renvoie au minimum 2 passing vers zone centrale</i>	IGA - Position et déplacement des segments aux différentes phases du coup - Rythme	Précision - vitesse - Fréquence - trajectoire	1	1	1	1	
	10	Service plat 1ère balle (3')	Servir en alternance dans les 2 diagonales en variant les directions (sortant - T)	IGA - Position et déplacement des segments aux différentes phases du coup - Rythme	Précision - vitesse - Fréquence/régularité - trajectoire	1	1	1	1	
	11	Retour 1ère balle (2 X 2')	Retourner croisé sur service sortant et au centre ou parallèle sur service au T 2 x de suite dans chaque diagonale en changeant les directions (1 sortante - 1 au T) - B retourne croisé sur service sortant et au centre ou parallèle sur service au T	IGA - Position et déplacement des segments aux différentes phases du coup - Rythme	Précision - vitesse - Fréquence/régularité - trajectoire - effet	1	1	1	1	
	12	Service slicé * (2 X 3')	Servir sortant dans la diagonale des pairs	IGA - Position et déplacement des segments aux différentes phases du coup - Rythme	Précision - vitesse - Fréquence/régularité - trajectoire - effet	2	2	2	2	
	13	Service lifté (2 X 3')	Servir sortant dans la diagonale des impairs	IGA - Position et déplacement des segments aux différentes phases du coup - Rythme	Précision - vitesse - Fréquence/régularité - trajectoire - effet	1	1	1	1	

Résultat final >> (écrire le résultat dans les cases à droite)	NA	EVA	A	AM
--	----	-----	---	----

/17
% (Diviser les pts obtenus dans les cases de la ligne dessus par 17 et multiplier par 100)

Résultat final	Règles pour seuil de réussite		
AM	Minimum 60% d' "AM" et maximum 20% de "NA"	Acquis avec une certaine Maîtrise - le candidat démontre en toutes circonstances les comportements avec le niveau de maîtrise attendu et ce, quelle que soit la situation rencontrée.	
A	Minimum 60% d' "AM" et/ou "A" et maximum 20% de "NA"	Acquis - le candidat répond adéquatement au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus suffisamment fréquemment, rapidement, pertinemment, cohéremment, qualitativement et le candidat agit suffisamment en autonomie. Le candidat est en situation de réussite / de validation.	
EVA	+ de 40% d' "EVA" et/ou "NA" avec maximum 20% de "NA"	En Voie d'Acquisition - le candidat ne répond pas tout à fait au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus que trop peu fréquemment ou pas de façon suffisamment rapide, pertinente, cohérente, convaincante, qualitative et/ou le candidat n'agit pas suffisamment en autonomie. Il n'est pas encore en situation de réussite / de validation.	
NA	+ de 20% de "NA"	Non Acquis - le candidat ne démontre pas du tout le niveau de compétence attendu. Trop de comportements observables ou des comportements indispensables attestent de manquements ou d'erreurs flagrantes.	

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS232

La tactique du double

2. Résumé / présentation

Le jeu de double est un jeu indispensable pour le développement des habiletés des joueurs. En effet, il permet de développer un jeu orienté vers l'avant et donc de développer des schémas de jeu offensifs. Les jeunes adorent jouer en double car c'est

le moyen de montrer leur esprit d'équipe et de jouer avec moins de pression qu'en simple.

Il est donc question dans ce module d'expliquer et de faire vivre sur le terrain les principes tactiques de base du jeu spécifique au double. L'idée est de donner des outils aux candidats "Moniteur Educateur Tennis" afin de pouvoir mettre leurs joueurs dans des situations adaptées.

3. Concepts / Mots-clés

- Spécificités du double
- Rôles
- Equipes

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)							Niveau taxonomique des savoirs		Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4		1	2	3	4		
Macro	Analyser et expliquer les principes tactiques fondamentaux, propres aux équipes et aux joueurs en double, afin de les appliquer de manière cohérente lors des entraînements avec le public cible.			v								
Micro	Expliquer les principes tactiques fondamentaux du jeu de double en vue de les appliquer lors d'entraînements avec le public cible.			v								
Micro	Expliquer les principes tactiques spécifiques à chaque équipe en double en vue de les appliquer lors d'entraînements avec le public cible.			v								
Micro	Expliquer les principes tactiques spécifiques à chaque joueur en double en vue de les appliquer lors d'entraînements avec le public cible.			v								

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
		v				
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio
		v	v		v	Livre, revue, article, ...

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non	
	v		
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
Type	Formative	Sommative	Certificative
Forme	Orale	Ecrite	Pratique
Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration
			Q ouvertes
			v
			Cahier de travail
			Portfolio
			TFF
			QCM

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				4:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		2:00	2:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00			2:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:30:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:30			0:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "écrite" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPRUVE ECRITE:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs et procéduraux) et concerne les modules suivants : CS211, CS222**, CS231**, CS232, CS233, CS235 et CS241.

Cette évaluation s'effectue par le biais de questions ouvertes et/ou de QCM.

Tant pour chaque module isolé que pour le total de l'épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application :

- **25% ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **Entre 26% et 49% = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **Entre 50% et 75% points = A - Acquis** - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **76% ou plus = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Définition des facteurs de la performance sportive	CG232	*	Stage d'application	CS224	**
			Analyse de base du geste et du mouvement lié à la tactique	CS231	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 12 candidats
Matériel et infra	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection Partie pratique: 1 terrain de tennis / 6 candidats, 1 panier de balles dures / terrain, petit matériel didactique (plots, cercueils, marnues au sol)

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou
- Être détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" ou équivalent au minimum et/ou
- Être détenteur du diplôme d' « Expert pédagogique » et/ou de « Formateur de Moniteur Tennis Certifié » et/ou
- Avoir animé 2 fois le module avec un formateur expérimenté et/ou
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module et
- Maîtriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Niveau 2 - Niveau 3	1994 à 2012
Aide-Moniteur recyclé - Moniteur recyclé - Professeur recyclé	1993 et avant

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS233

Les bases de la préparation physique spécifique au tennis

2. Résumé / présentation

Lorsqu'un joueur possède tous les coups de base du tennis, il peut alors développer son propre style de jeu en fonction de ses points forts, de ses points faibles, de son tempérament, ... et aller vers le haut niveau.

Au niveau de la préparation physique, il en va de même. Lorsqu'un joueur maîtrise les techniques de base telles que les fondamentaux athlétiques, les premières notions de renforcement musculaire, d'endurance, d'étirements et de vitesse, l'entraîneur peut individualiser son entraînement en fonction des différents facteurs.

Le but principal de la préparation physique individualisée est d'amener le joueur à améliorer son niveau de jeu par une hyper-sollicitation et une surcharge adaptée à ses caractéristiques.

La recherche du haut niveau ne doit pas négliger le maintien des exercices d'Education Athlétique (technique de course, de sauts, placements, ...) et de compensation dans l'entraînement du joueur. Il est donc indispensable de faire précéder cet entraînement physique individualisé par une éducation méticuleuse.

Le rôle du "Moniteur Educateur Tennis" sera de bien veiller à la mise en place des bases de cette préparation physique. Il ne sera en aucun cas un préparateur physique à part entière.

3. Concepts / Mots-clés

- Fondamentaux athlétiques
- Education motrice et locomotrice
- 1ères notions de renforcement musculaire, endurance, vitesse
- Etirements
- Planification
- Charge travail

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)								Niveau taxonomique des savoirs		Niveau taxonomique des compétences			
					1	2	3	4	1	2	3	4	
Macro	Appliquer les principes de base de la préparation physique spécifique au tennis afin de planifier, organiser et conduire efficacement des séances adaptées au public cible.												✓
Micro	Appliquer les principes permettant de concevoir et réguler des séances développant les fondamentaux athlétiques avec les joueurs.												✓
	Analyser la planification annuelle d'un joueur pour organiser la préparation physique.								✓				
	Appliquer les principes permettant de concevoir et réguler des séances d'éducation au renforcement musculaire avec le public cible.												✓
	Appliquer les principes permettant de concevoir et réguler des séances d'étirement musculaire avec le public cible.												✓

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
		✓				
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio
		✓	✓		✓	Livre, revue, article, ...

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non	
	✓		
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)
	✓		✓
Type.s	Formative		Sommative
			✓
Forme.s	Orale		Pratique
	✓		✓
Modalité.s	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration
	✓	✓	✓
	Q ouvertes		Cahier de travail
	✓		
	Portfolio		TFF
			QCM

7. Charge théorique de travail

Apprentissage				25:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		05:00	05:00	
	SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
15:00		05:00	20:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation				3:30:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:30			00:30	
	SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
03:00			03:00	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais de 2 évaluations de forme différentes (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE ECRITE :

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs et procéduraux) et concerne les modules suivants : CS211, CS222**, CS231**, CS232, CS233, CS235 et CS241.

Cette évaluation s'effectue par le biais de questions ouvertes et/ou de QCM.

Tant pour chaque module isolé que pour le total de l'épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application:

- **25% ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **Entre 26% et 49% = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **Entre 50% et 75% points = A - Acquis** - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **76% ou plus = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : A : Acquis au total de l'épreuve et à chaque module étoilé (**)

EPREUVE PRATIQUE - ENTRAINEMENT SPECIFIQUE "PREPARATION PHYSIQUE" :

Le candidat est évalué à 4 reprises lors d'une mise en situation avec le public cible. A chaque fois, il reçoit une appréciation.

Exigence minimale de réussite : A au total global selon la règle suivante :

- NA : Non Acquis – 2 appréciations « NA » ou plus
- EVA : En voie d'acquisition – au moins 2 appréciations sont « EVA » et/ou « NA », avec un maximum de 1 « NA »
- A : Acquis – au moins 3 appréciations sont « A » ou « AM »
- AM : Acquis avec une certaine Maîtrise – au moins 3 appréciations sont « AM » et maximum 1 « NA »

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
30%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Définition des facteurs de la performance sportive	CG231	**	Stage d'application	CS224	*
La "machine humaine" à l'effort	CG233	**	Traumatologie du tennis : entre prévention et premiers soins sur le court	CS241	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 12 candidats
Matériel et infra	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection Partie pratique: 1 terrain de tennis / 6 candidats, 1 panier de balles dures / terrain, petit matériel didactique (plots, cerceaux, marques au sol...) Un salle de fitness/musculation

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) en éducation physique option entraînement ou kinésithérapie et/ou
- Avoir animé 2 fois le module avec un formateur expérimenté et/ou
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module et

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
DU en préparation physique	2010 et après
Masters en Education physique : option entraînement du sportif	2010 et après



WALLONIE-BRUXELLES

MSEd - Grille d'évaluation Bases de la préparation physique (CS 233)

Candidat :

Resp AFT :

Lieu :

Contexte :

Lieu :

Groupe de joueurs étant au minimum à l'étape

Savoir-Faire	Le candidat ...	NA			EVA			A			AM			Infos - Remarques complémentaires			Global
		Respecte le thème de la séance (Choix des exercices, volume et intensité de travail, récupération ...)	Organise et conduit efficacement la séance (Placement du matériel, aspects sécuritaires, taux d'activité...)	Adapte les exercices au public (Âge, morphologie, gène physique, niveau d'habileté...)	Anime la séance efficacement (Attitude et langage face aux joueurs)	Corrige les joueurs avec pertinence											
Respecte le thème de la séance (Choix des exercices, volume et intensité de travail, récupération ...)																	
Organise et conduit efficacement la séance (Placement du matériel, aspects sécuritaires, taux d'activité...)																	
Adapte les exercices au public (Âge, morphologie, gène physique, niveau d'habileté...)																	
Anime la séance efficacement (Attitude et langage face aux joueurs)																	
Corrige les joueurs avec pertinence																	

Règles et critères d'évaluation.

Exigences minimales pour réussir : Tous les items au minimum "A"

- NA : Non Acquis – le candidat ne démontre pas du tout le niveau de compétence attendu. Plusieurs comportements observables attestent de manquements ou d'erreurs flagrantes.
- EVA : En Voie d'Acquisition – le candidat ne répond pas tout à fait au niveau de compétence attendu. Les comportements attendus ne sont présents que trop peu fréquemment ou pas de façon pertinente, convaincante. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
- A : Acquis – le candidat répond adéquatement au niveau de compétence attendu. Les comportements attendus sont présents régulièrement. Le candidat est en situation de réussite / de validation
- AM : Acquis avec une certaine Maitrise – le candidat démontre en toutes circonstances les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation rencontrée.

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS234 /
 TPCG232 **Aspects psycho émotionnels et environnementaux de la performance au tennis : Dimension "Motivation"**

2. Résumé / présentation

Ce module en format « TP » (Travaux Pratiques) est le prolongement des cours généraux des niveaux MS Initiateur et MS Educateur. Il a pour première vocation de poser des bases pratiques pour le développement de la capacité de l'éducateur/rice sportif.ve à pouvoir mettre en place un climat émotionnel et motivationnel propice au développement harmonieux des athlètes qu'il encadre. Plus grande sera cette harmonie, meilleur sera le développement, et plus belle sera l'expérience sportive.

A partir d'expériences personnelles et de divers enrichissements (partage de bonnes pratiques, référencement à des concepts théoriques, ...), l'objectif de ce workshop est de confronter chaque participant.e à une première série d'applications quotidiennes lui permettant d'optimiser tant sa pratique d'éducateur sportif que l'environnement au sein duquel il/elle évolue avec ses athlètes.

Cette première expérience de type « workshop » relativement réduite dans le temps et dans les concepts abordés devra bien entendu être poursuivie, renforcée, notamment par une réflexion permanente sur la dimension psycho-émotionnelle de ses pratiques « d'entraîneur » recontextualisées dans la multidimensionnalité de ses actions ... Il conviendra aussi que chacun /chacune continue à se développer personnellement dans ce très vaste mais ô combien important domaine ...

3. Concepts / Mots-clés

- Climat motivationnel
- Gestion de soi
- Climat émotionnel
- Continuum de la motivation
- Dimension psycho-émotionnelle

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)							Niveau taxonomique des savoirs		Niveau taxonomique des compétences					
							1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Transposer la théorie de l'autodétermination de Deci & Ryan (2000, 2017) dans ses pratiques de MS Educateur en Tennis pour créer un environnement favorable										✓			

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe		Présentiel terrain		Présentiel colloque, etc.		Distanciel synchrone		Distanciel asynchrone		Autre			
		✓												
Ressources	Activités Moodle		PAO (PPT, Genially,...)		Cahier de ressources		Cahier de travail		Bloc notes		Portfolio		Livre, revue, article, ...	
		✓					✓		✓					

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non	
		✓	
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)
Type	Formative		Sommative
Forme	Orale		Pratique
Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration
			Q ouvertes
			Cahier de travail
			Portfolio
			TFF
			Activités Moodle

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				4:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
4:00			4:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est validé par le biais de la participation active (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

CHAMPS DES SAVOIRS-FAIRE COMPORTEMENTAUX / VALIDATION PAR LA PARTICIPATION ACTIVE :

La participation active du candidat valide ce module. En cas d'absence justifiée le candidat doit fournir un travail sous les modalités présentées par le formateur.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
5%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive	CG232	**	Stage d'application	CS224	*
			Principes méthodologiques du perfectionnement tactico-technique au tennis - Aspects pratiques	CS223	*
			L'encadrement des joueurs et joueuses, le travail en équipe et les outils de base de l'observation de la performance en compétition au tennis	CS221	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 24 candidats
Matériel et infra	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection Partie pratique: 1 terrain de tennis / 6 candidats, 1 panier de balles dures / terrain, petit matériel didactique (plots, cerceaux, marques au sol...)

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou
- Etre agréé par la Société Belge Francophone de Psychologie du Sport et/ou la Direction générale du Sport de la Fédération Wallonie Bruxelles
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat de psychologue du sport et/ou
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la préparation psychologique à la performance sportive.
- Avoir valider le CG FWB du niveau MS Educateur en lien.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Diplômé en psychologie du sport	-
Master ou Bachelor ou étudiants ayant validés 180 crédits en sciences de la motricité orientation didactique ou entraînement	-

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS235

L'identification et l'encadrement du potentiel au tennis

2. Résumé / présentation

Le "métier" de moniteur en tennis nécessite la réalisation de tâches diverses qui demandent une spécialisation de plus en plus importante. La tâche qui attire notre attention dans ce module est la tâche liée à la **détection du talent** ou encore mieux dit « l'estimation du potentiel ». Le moniteur a à sa charge un certain nombre de sportifs. Il lui appartient donc de repérer la motivation de chacun d'entre eux mais aussi d'identifier au plus tôt le potentiel de chacun, afin de découvrir les talents de demain et de permettre la mise en place aux bons moments de moyens maximisant les chances d'atteindre le haut niveau.

Dans la première partie, sont présentés un ensemble d'éléments et de concepts qui permettent de faire émerger les différents paramètres indispensables à l'accès au haut niveau. Un point d'attention important sera consacré à la définition des indices du HN à travers l'évaluation des facteurs de performance.

A partir de ces indices, le moniteur sera capable de repérer un joueur à haut potentiel et de l'aider individuellement et collectivement dans sa progression.

3. Concepts / Mots-clés

- Estimation
- Evaluation
- Facteurs de performance
- Ethique
- Potentiel
- Les concepts liés à l'âge

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)								Niveau taxonomique des savoirs		Niveau taxonomique des compétences					
								1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer les principes et éléments constituant 1 système holistique d'identification et de développement du potentiel au tennis en vue de s'y référer dans ses pratiques de Moniteur.									✓					
	Distinguer et séquencer les étapes clés du processus d'identification et d'accompagnement du potentiel sportif.							✓							
	Décrire les critères, facteurs et pièges influençant l'observation et l'évaluation du potentiel.							✓							
Micro	Analyser les principaux éléments éthiques à considérer dans l'identification du potentiel.									✓					
	Distinguer les concepts liés à l'âge, à l'entraînabilité et à l'environnement dans une perspective de développement à long terme.							✓							
	Différencier talent et travail afin d'intégrer cette distinction dans l'encadrement du potentiel.								✓						

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
					✓	
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio
	✓	✓	✓		✓	Livre, revue, article, ...

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non	
	✓		
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
Type	Formative	Sommative	Certificative
Forme	Orale	Ecrite	Pratique
Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration
			Q ouvertes
			Cahier de travail
			Portfolio
			TFF
			Activités Moodle
			✓

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				5:30:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		5:30	5:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:30		0:30	1:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué de 2 manières (formes) distinctes (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPRUVE E-LEARNING:

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour valider cette épreuve.

EPRUVE ECRITE:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs et procéduraux) et concerne les modules suivants : CS211, CS222**, CS231**, CS232, CS233, CS235 et CS241.

Cette évaluation s'effectue par le biais de questions ouvertes et/ou de QCM.

Tant pour chaque module isolé que pour le total de l'épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application:

- **25% ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **Entre 26% et 49% = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **Entre 50% et 75% points = A - Acquis** - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **76% ou plus = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : A : Acquis au total de l'épreuve et à chaque module étoilé (**)

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
15%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Introduction à l'évaluation des facteurs de performance	221	*	Analyse de base du mouvement et du geste tennistique lié à la tactique	CS231	*
Définition des facteurs de la performance sportive	231	*	Les bases de la préparation physique spécifique au tennis	CS233	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel et infra	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogique en Education Physique ou en Sciences de la motricité et/ou
- Être détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" ou équivalent au minimum et/ou
- Être détenteur du diplôme d' « Expert pédagogique » et/ou de « Formateur de Moniteur Tennis Certifié » et/ou
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'entraînement et l'encadrement du public concerné et de l'identification du potentiel et
- Maîtriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Aucune dispense de plein droit	/

4.4. Fiches ECTS de la thématique 4

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

Module	RAA Macro MSEducateur	Niveau taxonomique	
		Savoirs supports	Comp. prof.
CS241	Organiser les éléments essentiels de prévention, d'intervention initiale et d'orientation permettant de gérer efficacement les situations de blessure au tennis en vue de les appliquer dans ses actions de moniteur le cas échéant.	3	-

- **Pondération de l'évaluation de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » dans le cursus de formation : 10%**
- **Nombre de modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » : 1**
- ***Identification des modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs »:***
 - CS241_ Traumatologie du tennis : entre prévention et premiers soins sur le court
- ***Descriptif des modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » :***
 - Voir les pages suivantes

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS241

Traumatologie du tennis : entre prévention et premiers soins sur le court

2. Résumé / présentation

Ce module de formation est en lien direct avec les modules des cours généraux CG 2.4.1 "Prévention des blessures du geste sportif" et CG 3.4.2 "Prévention et prophylaxie dans les gestes et les performances sportives". La réflexion va donc du général au spécifique.

Ce cours est constitué de deux parties. Une partie est développée dans le cadre de la formation "Moniteur Educateur Tennis" et la deuxième partie dans le cadre de la formation "Moniteur Entraineur Tennis".

Le tennis, qu'il soit pratiqué par des joueurs de haut niveau ou plus modestement à un degré amateur, génère de temps en temps des blessures. Afin d'agir efficacement de manière préventive, le moniteur de tennis doit d'abord être capable d'identifier les facteurs qui pourraient prédisposer ou déclencher la lésion. Ensuite, il pourra, le cas échéant, proposer une action sur ces différents facteurs de risque, ce qui devrait réduire l'incidence et/ou la sévérité des blessures.

Dans ce module, les différents facteurs de risque de blessure communs à une majorité de sports sont décrits. Le "Moniteur Educateur Tennis" pourra donc transposer à sa propre discipline les éléments les plus importants et proposer une action à visée préventive.

3. Concepts / Mots-clés

- Anatomie
- Physiologie
- Facteurs de risque
- Prévenir
- Prophylaxie
- Adapter

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)							Niveau taxonomique des savoirs		Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4		1	2	3	4		
Macro	Organiser les éléments essentiels de prévention, d'intervention initiale et d'orientation permettant de gérer efficacement les situations de blessure au tennis en vue de les appliquer dans ses actions de moniteur le cas échéant.			✓								
Micro	Décrire les principaux facteurs de risque pouvant entraîner une blessure au tennis.		✓									
	Décrire les paramètres spécifiques de prévention des blessures au tennis.		✓									
	Séquencer les premières interventions de base à réaliser sur le court lors d'une blessure.		✓									
	Distinguer les interlocuteurs compétents afin d'orienter un joueur blessé vers une prise en charge adéquate.		✓									

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	✓	✓				
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio
		✓	✓		✓	Livre, revue, article, ...

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non	
	✓		
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)
	✓		
Type	Formative		Sommative
			Certificative ✓
Forme	Orale		Ecrite
			✓
Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration
		✓	Q ouvertes
			✓
	Cahier de travail		Portfolio
			TFF
			Activités Moodle

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				6:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00		2:00	4:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				0:30:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00			2:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:30:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:30			0:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "écrite" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE ECRITE:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs et procéduraux) et concerne les modules suivants : CS211, CS222**, CS231**, CS232, CS233, CS235 et CS241.

Cette évaluation s'effectue par le biais de questions ouvertes et/ou de QCM.

Tant pour chaque module isolé que pour le total de l'épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application:

- **25% ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **Entre 26% et 49% = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **Entre 50% et 75% points = A - Acquis** - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **76% ou plus = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : A : Acquis au total de l'épreuve et à chaque module étoilé (**)

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
100%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Prévention des blessure du geste sportif	CG241	**	Les bases de la préparation physique spécifique au tennis	CS233	**
Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif	CG234	*	Analyse de base du mouvement et du geste tennistique lié à la tactique	CS231	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 24 candidats
Matériel et infra	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection Partie pratique: 1 terrain de tennis / 6 candidats, 1 panier de balles dures / terrain, petit matériel didactique (plots, cerceaux, marques au sol,...) Un salle de fitness/musculation

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) en éducation physique option entraînement ou kinésithérapie et/ou
- Avoir animé 2 fois le module avec un formateur expérimenté et/ou
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module et
- Maîtriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Kinésithérapeute sportif et/ou médecin du sport	/

4.5. Fiches ECTS de la thématique 4

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

- Il n'y a pas de module dans cette thématique
- Pondération de l'évaluation de la thématique 5 « Ethique et déontologie » dans le cursus de formation : 0%
- Nombre de modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » : 0
- *Identification des modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » :*
- *Descriptif des modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » :*

4.6. Qualifications et/ou expériences utiles exigées des intervenants (chargés de cours)

Synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenant dans le dispositif de formation		
Code et titre du module		Titres et qualifications et/ou Expériences utiles
Théma 1	CS211 * Notions de base du Juge-Arbitrage	<ul style="list-style-type: none"> - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module et - Maîtriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).
	CS212 * Les compétitions internationales pour jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module et - Maîtriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).
Thématique 2	CS221 ** L'encadrement des joueurs et joueuses, le travail en équipe et les outils de base de l'observation de la performance en compétition au tennis	<ul style="list-style-type: none"> - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Être détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" ou équivalent au minimum et/ou - Être détenteur du diplôme d' « Expert pédagogique » et/ou de « Formateur de Moniteur Tennis Certifié » et/ou - Avoir animé 2 fois le module avec un formateur expérimenté et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module et - Maîtriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).
	CS222 ** Principes méthodologiques du perfectionnement au tennis - Aspects théoriques	<ul style="list-style-type: none"> - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Être détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" ou équivalent au minimum et/ou - Être détenteur du diplôme d' « Expert pédagogique » et/ou de « Formateur de Moniteur Tennis Certifié » et/ou - Avoir animé 2 fois le module avec un formateur expérimenté et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module et - Maîtriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).
	CS223 Principes méthodologiques du perfectionnement tactico-technique au tennis - Aspects pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Être détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" ou équivalent au minimum et/ou - Être détenteur du diplôme d' « Expert pédagogique » et/ou de « Formateur de Moniteur Tennis Certifié » et/ou - Avoir animé 2 fois le module avec un formateur expérimenté et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module et - Maîtriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).
	CS224 Stage d'application	<ul style="list-style-type: none"> - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Être détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" ou équivalent au minimum et/ou - Être détenteur du diplôme d' « Expert pédagogique » et/ou de « Maître de stage de Moniteur Tennis Certifié » et/ou - Avoir participé à minimum 1 session du module CS2.2.3 "principes méthodologiques du perfectionnement tactico-technique au tennis. Aspects pratiques" au cours des 5 dernières années et/ou - Maîtriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).
	CS231 Analyse de base du mouvement et du geste tennis spécifique lié à la tactique	<ul style="list-style-type: none"> - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Être détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" ou équivalent au minimum et/ou - Être détenteur du diplôme d' « Expert pédagogique » et/ou de « Formateur de Moniteur Tennis Certifié » et/ou - Avoir animé 2 fois le module avec un formateur expérimenté et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module et - Maîtriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).
Thématique 3	CS232 La tactique du double	<ul style="list-style-type: none"> - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Être détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" ou équivalent au minimum et/ou - Être détenteur du diplôme d' « Expert pédagogique » et/ou de « Formateur de Moniteur Tennis Certifié » et/ou - Avoir animé 2 fois le module avec un formateur expérimenté et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module et - Maîtriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).
	CS233 Les bases de la préparation physique spécifique au tennis	<ul style="list-style-type: none"> - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) en éducation physique option entraînement ou kinésithérapie et/ou - Avoir animé 2 fois le module avec un formateur expérimenté et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module et - Maîtriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).
	CS234 / TPCG2 32 Aspects psycho émotionnels et environnementaux de la performance au tennis : Dimension "Motivation"	<ul style="list-style-type: none"> - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre agréé par la Société Belge Francophone de Psychologie du Sport et/ou la Direction générale du Sport de la Fédération Wallonie Bruxelles - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat de psychologue du sport et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la préparation psychologique à la performance sportive. - Avoir validé le CG FWB au niveau MS Educateur en lien.
Th 4	CS235 * L'identification et l'encadrement du potentiel au tennis	<ul style="list-style-type: none"> - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogique en Education Physique ou en Sciences de la motricité et/ou - Être détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" ou équivalent au minimum et/ou - Être détenteur du diplôme d' « Expert pédagogique » et/ou de « Formateur de Moniteur Tennis Certifié » et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'entraînement et l'encadrement du public concerné et de l'identification du potentiel et - Maîtriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).
	CS241 Traumatologie du tennis : entre prévention et premiers soins sur le court	<ul style="list-style-type: none"> - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) en éducation physique option entraînement ou kinésithérapie et/ou - Avoir animé 2 fois le module avec un formateur expérimenté et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module et - Maîtriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

4.7. Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques et thématiques vs cursus

		Formes d'évaluation (ordre chronologique)					
1.		2.	3.	4.	5.	6.	
Champ des Savoirs, Evaluations "Théoriques"		Validation par la participation	Champ des Savoir- faire techniques	Champ des Savoirs- faire techniques Evaluations "Théoriques"	Champ des Savoir-faire méthodologiques	Stage	
Epreuve E- learning		Epreuve pratique	Epreuve écrite	Epreuve pratique	A. Pratique - Séances pratiques + Dossier / portfolio	B. Séances pratiques + Dossier / portfolio	Pondération de la thématique dans le cours de formation
<i>Conditions d'accès aux épreuves d'évaluation >></i>		Règles de bienveillance	Validation de 1 + Règles de bienveillance lors de la formation et respect du taux de présence minimum		1. Validation de l'épreuve B de 5 + 2. Documents de stage en ordre	Réussite de la partie pratique (A) + Respect des règles de dépôt en ordre	Pondération du module dans la thématisque
Thème 1	CS211 * Notions de base du juge-Arbitrage	V	V	6,66% de l'examen			60%
	CS212 * Les compétitions internationales pour jeunes	V					40%
Thème 2	CS221 ** L'encadrement des joueurs et joieuses, le travail en équipe et les outils de base de l'observation de la performance en compétition au tennis	V			V Epreuve A : Encadrement en situation de compétition		10%
	CS222 ** Principes méthodologiques du perfectionnement au tennis - Aspects théoriques	V		V ** 20% de l'examen	V - Epreuve B : Séquences (Ind + col. + Rassemblements) - Epreuve C : Distribution		10% 40%
Thème 3	CS223 ** Principes méthodologiques du perfectionnement tactico-technique au tennis - Aspects pratiques			V 30% de l'examen	V Epreuve D : Entraînements spécifiques		30%
	CS231 CS232 La tactique du double			V 10% de l'examen	V Epreuve D : Entraînements spécifiques		40% 10%
Thème 4	CS233 CS234 Aspects psycho émotionnels et environnementaux de la performance au tennis : Dimension "Motivation" TPCG2		V	V 10% de l'examen	V Epreuve D : Entraînements spécifiques		30% 5%
	CS235 * L'identification et l'encadrement du potentiel au tennis	V		V 13,33% de l'examen	V Epreuve D : Entraînements spécifiques		15%
Pondération par forme d'évaluation >>				V 10% de l'examen	V Epreuve D : Entraînements spécifiques		100%
Exigences minimales de réussite >>		Validation des activités en ligne selon l'ordre prévu dans le parcours / dispositif	Validation de tous les modules	Minimum "A" et A dans chaque coup étoilé (Cf. grille)	Minimum "A" au total et minimum "A" à chaque module étoilé **.	Epreuves isolées A-C-D : minimum "A" à chacune	30%
Conséquences d'un échec >>		Pas d'accès à la partie en présentiel suivant le bloc concerné	Pas d'homologation possible	Représenter les modules en échec en seconde session. ↓ - Après le stage si « EVA » - Avant le début du stage si « NA »	Représenter les modules en échec en seconde session après le stage.	Epreuves isolées A-C-D : minimum "A" à minimum "EVA" Epreuve B : minimum "EVA" Représenter les modules en échec en seconde session - Après le stage si « EVA » - Avant le début du stage si « NA »	40%
Règlement des évaluations >>		Validation de toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite respectifs ci-dessus ainsi que les délais impartis					

5. RÉFÉRENTIEL FORMATION : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES PÉDAGOGIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 38 § 4 du décret du 03 mai 2019, au point 5 (**la description des programmes et contenus des stages**).

5.1. Présentation du stage

Dans le cadre de la formation, le candidat réalise un stage à visée pédagogique et didactique. Ce stage doit être en adéquation parfaite avec le niveau de qualification pour lequel le candidat a suivi une formation (cf. les champs de compétences, public cible, cadre d'intervention, cadre d'autonomie et de responsabilité définis au préalable). Lors de ce stage, le stagiaire mettra en pratique les notions apprises au cours de la formation.

Contenu et formules du stage

Formule 1 : 80 heures en club

- Si évaluation « A » ou « AM » au champ des « savoir-faire méthodologiques » : accompagnement et évaluations par un maître de stage du niveau de qualification Expert Pédagogique et/ou Maître de Stage certifié (MSC).
- Si évaluation « EVA » au champ des « savoir-faire méthodologiques » : accompagnement et évaluations par un maître de stage du niveau de qualification Expert Pédagogique et/ou Maître de Stage certifié (MSC) et Formateur Certifié (chargé de cours TWB)
- Étalement du stage
 - Le stage doit impérativement s'étaler sur un minimum de 20 semaines faisant partie d'un même cycle de cours (soit hiver 1 et 2 soit hiver 2 et printemps 1)
 - Enchaînement de minimum 2 leçons successives (idéalement les 4).
 - 12 séances seront évaluées et un total de 80 heures de stage devra être réalisé.
 - Conséquence d'un non-respect : annulation complète du stage.

Formule 2 : 40 heures en club + 40 heures lors d'une seconde semaine de formation didactique

- 40 heures en club : Avec visite(s) éventuelle(s) de chargés de mission de TWB
+
- 40 heures lors d'une seconde semaine de formation didactique avec accompagnement et évaluation par un Maître de Stage mandaté par le service Formation de Cadres de TWB.

Objectifs du stage

		TAXO (1 à 4)	
CS224	Stage d'application	S	SF
Macro:	Intégrer et appliquer les principes, concept et RAA mobilisés durant les différents modules de formation en situation réelle.	-	3
	Appliquer et intégrer des compétences professionnelles ; mettre en place des comportements et modes de fonctionnement requis par la fonction de "Moniteur Educateur Tennis".		3
	Appliquer les principes permettant de s'intégrer dans une équipe.		3
Micro	Créer des fiches de préparation adaptées au besoin du public cible pour se constituer des fiches de travail futures.		3
	Construire un rapport de stage permettant de prendre du recul en vue d'analyser sa pratique.		3
	Construire sa propre réflexion pour bénéficier de l'expérience de Maître de stage pour se forger sa propre expérience.		3

Endroits, niveau de stage et joueurs à encadrer

- Dans un clubs et/ou écoles de tennis (cycle de cours ou stage) et/ou dans un des centres de formation de l'opérateur de la formation (stage lors des formations).
- Joueurs à encadrer correspondant au public cible de la formation :
 - Joueurs ou joueuses aux étapes 4 et/ou 5 des cinq étapes de l'apprentissage.
- 2 des 4 possibilités suivantes :
 - Groupes (de 2 à 4) joueurs de moins de 9 ans ;
 - Groupes (de 2 à 4) garçons entre 10 et 16 ans ;
 - Groupes (de 2 à 4) filles entre 10 et 16 ans ;
 - Leçons individuelles.

Accès au stage

Formes d'évaluation (Ordre chronologique)						6. Stage	
1. Champ des Savoirs. Evaluations "Théoriques"	2. Validation par la participation	3. Champ des Savoir-faire techniques	4. Champ des Savoirs. Evaluations "Théoriques"	5. Champ des Savoir-faire méthodologiques		A. Pratique - Séances	B. Séances pratiques + Dossier / portfolio
Epreuve E-learning		Epreuve pratique	Epreuve écrite	Epreuve pratique			
Conditions d'accès aux épreuves d'évaluation >>	Règles de bienséance	Validation de 1 + Règles de bienséance lors de la formation et respect du taux de présence minimum				1. Validation de l'épreuve B de 5 + 2. Documents de stage en ordre	Réussite de la partie pratique (A) + Respect des règles de dépôt
Etre en ordre administrativement (inscription)							

Délai de réalisation/accomplissement du stage

Le stage doit être finalisé et le portfolio/dossier de stage doit être déposés dans un délai de 2 ans à dater de la proclamation des résultats des évaluations de la formation (1^{ère} ou 2^{ème} session). Passé ce délai, le candidat est refusé.

La demande > convention de stage - Procédure

- **Document officiel :** la convention dûment complétée et signée par le stagiaire, la structure accueillante et le Maître de stage est la seule demande de stage recevable.
- **Contenu :** Tous les articles de la convention doivent être complétés, incluant donc le programme du stage et du suivi.
- **Moyen de transmission :** la demande est transmise en un seul fichier PDF, par email à fdc@tpwb.be. Le candidat doit s'assurer de la bonne réception de sa convention par TWB.
- **Date d'envoi :** au plus tard 15 jours avant la date prévue/souhaitée de début du stage
- **Validation :**
 - le responsable de la FC de TPWB vérifie la conformité de la demande ;
 - Si elle est conforme, elle est validée par retour d'email ;
 - Si elle est non conforme, la demande de stage est rejetée.

Tant que la validation n'a pas été confirmée par retour signé du superviseur, la convention reste une simple « demande » de stage. Le stage ne peut donc pas débuter.

Assurance lors du stage

Du fait de leur affiliation à un club membre de la fédération de l'opérateur de formation, le stagiaire et le Maître de stage sont couverts par l'assurance de la fédération.

Aspects financiers

Les prestations du stagiaire réalisées lors du stage par le stagiaire sont réalisées dans l'unique intention de se former sans rémunération obligatoire du club.

Les prestations du Maître de stage sont rémunérées par l'opérateur de formation.

5.2. Portfolio de stage

Tous les documents et « outils » qui composent le portfolio de stages se trouvent plus loin dans ce portfolio. Ces documents et « outils » ont fait l'objet d'une validation de la part de la Commission Pédagogique Mixte.

Le portfolio de stage doit se compléter tout au long du stage et est le « compagnon » du stagiaire ainsi que l'outil de communication par excellence entre le stagiaire, le Maître de stage et le superviseur de l'opérateur de formation. Le stagiaire doit toujours avoir son portfolio avec lui pendant toute la durée du stage. (format papier ou électronique)

Transmission au candidat avant le stage

Le portfolio de stage est remis à chaque candidat lors de la notification de la réussite de l'ensemble des évaluations de la formation. Il est constitué des éléments suivants :

1. La convention de stage ;
2. Les fiches de préparation à concevoir par le stagiaire ;
3. Les fiches de guidance à compléter par le MS ;
4. Les grilles d'évaluation ;
5. L'attestation de fin de stage ;
6. Le rapport de stage.

Dépôt par le stagiaire en fin de stage

Le portfolio de stage complet devra être envoyé par email par le stagiaire à la fin du stage au superviseur du programme, en un seul fichier numérique dans les 60 jours ouvrables après la dernière leçon du stage.

Seule cette procédure est acceptée.

Conséquences d'un non-respect : 2 points seront retirés à la note finale du stage. Si le portfolio complet n'est pas "déposés" au plus tard avant le délai de réalisation / accomplissement du stage, celui-ci est considéré comme nul et doit être recommandé dans sa totalité.

Le candidat est responsable de s'assurer de la bonne réception de son rapport de stage par TWB.

Si aucun dossier de stage n'est déposé, le stage ne sera pas reconnu et ne pourra donc pas être évalué.

5.3. Rapport de stage

Un rapport de stage doit être rédigé et est un des éléments qui composent le dossier/portfolio de stage. Le stagiaire devra suivre et respecter le canevas imposé.

Plan rédactionnel du rapport de stage

- Couverture et page de garde
- Remerciements éventuels
- Table des matières
- Contenus (Structure/plan à respecter) :
 1. **Présentation du club d'accueil et de son contexte**
 - Installations/infrastructures
 - Membres
 - Mission, vision, valeurs ...
 - Objectifs (loisirs vs compétition)
 2. **Présentation des sportifs encadrés**
 - Age, niveau, motivation, particularités, réceptivité, progrès réalisés ...
 3. **Tâches réalisées**
 - Expérience de terrain
 - Difficultés rencontrées
 - Améliorations et adaptations réalisées
 - Gestion du/des groupes
 4. **Appréciation de la relation pédagogique avec le Maître de stage et**
 - Ce qui a répondu à mes attentes
 - Ce qui a dépasser mes attentes
 - Ce qui n'a pas atteint mes attentes
 5. **Apports professionnels du stage**
 - Compétences développées grâce au stage
 - Forces et faiblesses identifiées grâce au stage
 - Pistes d'amélioration pour continuer mon développement de compétences
 - Mes engagements pour continuer à développer mes compétences après le stage.
 6. **Apports personnels du stage**
 - Apprentissage/découverte sur moi-même au cours de ce stage
 - Impact sur ma confiance en moi
 - Rencontres qui m'ont le plus marqué(e) et pourquoi
 - Conseils à mon "moi" du début du stage
 7. **Thématique définie par les Formateurs**
 8. **Conclusions**
 9. **Bibliographie éventuelle**

Exigences de mise en forme

Le rapport de stage doit être rédigé en police Calibri ou Arial 10 avec un interligne simple de 1,5. Il doit contenir entre 6 et 12 pages de contenu (sans compter couverture, dos, table des matières, et annexes éventuels). Il doit suivre le plan rédactionnel imposé. Il peut contenir des annexes et des illustrations (Photos, schémas...) mais la proportion illustrations/texte ne peut pas être supérieure à 1/3.

Le stagiaire se doit de respecter la citation de ses sources (bibliographies, notes infrapaginaires). Si le recourt au plagiat était avéré, la formation du candidat sera considérée comme en échec et devra être recommencée intégralement.

5.4. Règles concernant le Maître de stage

Le stage ne peut se réaliser qu'auprès d'un seul Maître de stage qui doit être « avalisé » par l'opérateur de formation qui vérifie ses qualifications et son expérience utile.

Sur base de justifications formelles, le Maître de stage peut-être "imposé" au candidat, par l'opérateur de formation .

Le Maître de stage doit impérativement signer la convention de stage.

Qualification minimum du Maître de stage

- Le niveau de qualification requis du Maître de stage dépend de l'évaluation obtenue par le candidat au champ des « savoir-faire méthodologiques ».
 - En cas d'une évaluation « A » ou « AM », il doit être expert pédagogique et/ou Maître de stage Certifié.
 - En cas d'une évaluation « EVA », il doit être expert pédagogique et/ou Maître de stage Certifié et Formateur Certifié (chargé de cours TWB).
- Si le candidat opte pour la formule n°1 expliquée ci-dessous, il devra effectuer les démarches pour trouver un maître de stage répondant aux critères. La liste des Maîtres de stage avec le niveau de qualification de chacun est transmise aux candidats par le service de la Formation des cadres TWB.

5.5. Engagements/devoirs du Maître de stage

Si le Maître de stage accepte la mission, il s'engage à :

- Exercer cette mission en accord avec l'opérateur de formation.
 - Contacter le responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation, chaque fois que nécessaire.
 - Accueillir la visite éventuelle d'un superviseur.
- Encadrer personnellement le stagiaire lors des temps de guidance, d'observation et d'évaluation.
- Communiquer régulièrement ses remarques et conseiller le stagiaire tant oralement que par le biais des évaluations et les fiches de guidance.
- Remplir et donner au stagiaire les documents suivants** (Sans ces documents, le stage ne pourra jamais être validé) :
 - 3 fiches de guidance**
 - 12 évaluations**

Le stagiaire devant alors placer et conserver ces documents dans son portfolio.

- Surveiller la bonne tenue du portfolio du stagiaire.
- Signer l'attestation de fin de stage.
- Veiller à accompagner et guider le stagiaire concerné par une deuxième session afin que celui-ci améliore son niveau de compétence dans le(s) champ(s) concerné(s).

5.6. Evaluation du stage

Evaluation des séances pratiques du stage

L'évaluation des 12 séances, autrement dit de la partie pratique du stage est réalisée par le Maître de stage en utilisant les 2 grilles d'évaluation critériées ci-dessous.

MSEd - Grille d'évaluation
Leçons INDIVIDUELLES (CS 223)

Candidat :	Contexte :
Evaluateur :	Lieu : Date : / /
Thème :	

Tâches ou compétences (et son niveau)	Items	Eléments/comportements observables	Indicateurs permettant l'appréciation (En cas de problème, entourer)	Jour	Echelle d'appréciation				Remarques / observations particulières
					NA	EVA	A	AM	
Appliquer les principes permettant d'améliorer d'un point de vue tactico-technique les compétences d'un joueur à l'étape 3 et + (5 étapes de l'apprentissage) dans le cadre d'une leçon individuelle	Situation de jeu de départ	1 Choisir la situation de jeu * (situation adaptée au niveau du joueur respectant les PTTE)	Pertinence	Je	1	1	1	1	
		1 Mettre en place la situation	Autonomie - Rapidité - Pertinence	Je	1	1	1	1	
		2 Utiliser les différents stratégies de sensibilisation à l'aspect tactique	Autonomie - Rapidité - Fréquence - Pertinence	Je	1	1	1	1	
	Moment de liaison	3 Distribuer la balle à l'échange *	Qualité	Je	2	2	2	2	
		1 Dresser un bilan de la situation de jeu de départ	Autonomie - Sens tactique - qualité - rapidité -	Ma	1	1	1	1	
		2 Déterminer les apports techniques pour combler l'écart entre la production des joueurs et le coup de référence	Autonomie - Rapidité - Pertinence	Ma	1	1	1	1	
		3 Distinguer la "cause" de la "conséquence"	Autonomie - Rapidité - Pertinence	Ma	1	1	1	1	
		4 Faire (re)sentir les apports techniques dans le moment flash *	Autonomie - Rapidité - Pertinence - Impact	Ma	2	2	2	2	
	Jeux d'apprentissage / Gestion méthodologique de la correction	5 Choisir la méthode	Autonomie - Pertinence	Ma	1	1	1	1	
		1 Utiliser l'échelle de distribution	Autonomie - Rapidité - Pertinence	Ma	1	1	1	1	
		2 Distribuer la balle *	Autonomie - Rapidité - Pertinence - Qualité	Ma	2	2	2	2	
		3 Utiliser le principe de fermeture - ouverture (flow) * à pd Je	Autonomie - Rapidité - Pertinence	Ma	1	1	1	1	
		4 Maintenir à toutes les étapes les éléments de correction * à pd Je	Autonomie - Fréquence - Pertinence	Ma	1	1	1	1	
		5 Organiser et animer pour garantir un volume de frappe	Autonomie - Rapidité - Pertinence - Efficacité - Qualité	Ma	1	1	1	1	
		6 Maintenir le contexte tactico-technique du thème (ex.: balle avant et/ou après) *	Autonomie - Fréquence - Pertinence	Ma	2	2	2	2	
		7 Rétroagir (Ex. échelle distri > jusqu'à changement élément à corriger ou apport)	Autonomie - Rapidité - Pertinence - Efficacité	Ma	1	1	1	1	
		8 Communiquer de façon coopérative	Autonomie - Fréquence - Pertinence - Efficacité - Qualité	Ma	1	1	1	1	
		9 Communiquer en tenant compte des piliers de l'autodétermination	Autonomie - Rapidité - Fréquence - Pertinence - Efficacité - Qualité	Ma	1	1	1	1	
		10 Utiliser des aides méthodologiques basées sur les différents canaux (verbal - visuel (démo) - kinesthésique)	Autonomie - Rapidité - Fréquence - Pertinence - Efficacité - Qualité	Ma	1	1	1	1	
Rendement final de la séquence	Jeu d'application et bilan	1 Choisir et mettre en place la situation	Autonomie - Rapidité - Fréquence - Pertinence	Me	1	1	1	1	
		2 Maintenir les éléments de correction	Autonomie - Fréquence - Pertinence	Me	1	1	1	1	
		3 Consolider et/ou renforcer l'intérêt tactique *	Autonomie - Efficacité - Fréquence - Pertinence	Me	2	2	2	2	
		4 Débriefier avec le joueur	Autonomie - Rapidité - Pertinence - Efficacité	Me	1	1	1	1	
		1 Faire évoluer le joueur en fonction de son niveau (compétences) et aptitudes >> CONSTAT FINAL** à pd Je	- AM = au-delà des attentes - A = conforme aux attentes - EVA = en-deçà des attentes ou sans impact sur le jeu - NA = Pas d'évolution	Ma	2	2	2	2	

Résultat final >> (écrire le résultat dans les cases à droite)	NA	EVA	A	AM	MA : /20 ME : /25 JE : /33
					% (Diviser les pts obtenus dans les cases de la ligne du dessus par le maximum possible du jour évalué et multiplier par 100)

Règles pour globalisation	AM	Minimum 60% d' "AM" et maximum 20% de "NA"	Acquis avec une certaine Maîtrise - le candidat démontre en toutes circonstances les comportements avec le niveau de maîtrise attendu et ce, quelle que soit la situation rencontrée.
	A	Minimum 60% d' "AM" et/ou "A" et maximum 20% de "NA"	Acquis - le candidat répond adéquatement au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus suffisamment fréquemment, rapidement, pertinemment, cohéremment, qualitativement et le candidat agit suffisamment en autonomie. Le candidat est en situation de réussite / de validation.
	EVA	+ de 40% d' "EVA" et/ou "NA" avec maximum 20% de "NA"	En Voie d'Acquisition - le candidat ne répond pas tout à fait au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus que trop peu fréquemment ou pas de façon suffisamment rapide, pertinente, cohérente, convaincante, qualitative et/ou le candidat n'agit pas suffisamment en autonomie. Il n'est pas encore en situation de réussite / de validation.
	NA	+ de 20% de "NA"	Non Acquis - le candidat ne démontre pas du tout le niveau de compétence attendu. Trop de comportements observables ou des comportements indispensables attestent de manquements ou d'erreurs flagrantes.

MSED - Grille d'évaluation
Leçons COLLECTIVES (CS 223)

Candidat :

Contexte :

Evaluateur :

Lieu :

Date : / /

Thème :

Tâches ou compétences (et son niveau)	Items	Eléments/comportements observables	Indicateurs permettant l'appréciation (En cas de problème, entourer)	Jour	Echelle d'appréciation				Remarques / observations particulières	
					NA	EVA	A	AM		
Appliquer les principes permettant d'améliorer d'un point de vue tactico-technique les compétences de joueurs.euses à l'étape 3 et + (5 étapes de l'apprentissage) dans le cadre d'une leçon collective	Situation de jeu de départ	1 Choisir la situation de jeu (situation adaptée au niveau du joueur respectant les PTTE)	Pertinence	Ma	1	1	1	1		
		2 Mettre en place la situation *	Autonomie - Rapidité - Pertinence	Ma	2	2	2	2		
		3 Utiliser les différents stratégies de sensibilisation à l'aspect tactique	Autonomie - Rapidité - Fréquence - Pertinence	Ma	1	1	1	1		
		4 S'organiser pour observer	Autonomie - Rapidité - Pertinence	Ma	1	1	1	1		
		5 Engager la balle *	Autonomie - Rapidité - Fréquence - Pertinence	Ma	2	2	2	2		
	Moment de liaison	1 Dresser un bilan de la situation de jeu de départ	Autonomie - Sens tactique - Qualité - Rapidité	Ma	1	1	1	1		
		2 Déterminer le ou les apports techniques pour combler l'écart entre la production des joueurs et le coup de référence	Autonomie - Rapidité - Pertinence	Ma	1	1	1	1		
		3 Individualiser	Autonomie - Rapidité - Pertinence - Qualité	Ma	1	1	1	1		
		4 Faire (re)sentir les apports techniques dans le moment flash *	Autonomie - Rapidité - Pertinence - Efficacité	Ma	2	2	2	2		
		5 Choisir la méthode	Autonomie - Pertinence	Ma	1	1	1	1		
	Jeux d'apprentissage / Gestion méthodologique de la correction	1 Utiliser l'échelle de distribution	Autonomie - Rapidité - Pertinence	Me	1	1	1	1		
		2 Distribuer la balle	Autonomie - Rapidité - Pertinence - Qualité	Me	1	1	1	1		
		3 Utiliser le principe de fermeture - ouverture (flow)	Autonomie - Rapidité - Pertinence	Me	1	1	1	1		
		4 Maintenir à toutes les étapes les éléments de correction *	Autonomie - Fréquence - Pertinence	Me	2	2	2	2		
		5 Organiser et animer pour garantir un volume de frappe	Autonomie - Rapidité - Pertinence - Efficacité - Qualité	Me	1	1	1	1		
		6 Maintenir le contexte tactico-technique du thème (ex.: balle avant et/ou après)*	Autonomie - Pertinence - Qualité	Me	2	2	2	2		
		7 Rétroagir (Ex. échelle distri > jusqu'à changement élément à corriger ou apport)	Autonomie - Rapidité - Pertinence - Efficacité	Me	1	1	1	1		
		8 Communiquer de façon coopérative	Autonomie - Rapidité - Fréquence - Pertinence - Efficacité - Qualité	Me	1	1	1	1		
		9 Communiquer en tenant compte des piliers de l'autodétermination	Autonomie - Rapidité - Fréquence - Pertinence - Efficacité - Qualité	Me	1	1	1	1		
		10 Utiliser des aides méthodologiques basées sur les différents canaux (verbal - visuel (démonstration) - kinesthésique)	Autonomie - Rapidité - Fréquence - Pertinence - Efficacité - Qualité	Me	1	1	1	1		
	Jeu d'application et bilan	1 Choisir et mettre en place la situation de jeu	Autonomie - Rapidité - Fréquence - Pertinence	Je	1	1	1	1		
		2 Maintenir les éléments de correction	Autonomie - Fréquence - Pertinence	Je	1	1	1	1		
		3 Consolider et/ou renforcer l'intérêt tactique *	Autonomie - Efficacité - Fréquence - Pertinence	Je	2	2	2	2		
		4 Débriefier avec les joueurs.euses	Autonomie - Concision - Pertinence - Efficacité	Je	1	1	1	1		
Résultat final >> (écrire le résultat dans les cases à droite)					NA	EVA	A	AM	MA : /13 ME : /25 JE : /30	
% (Diviser les pts obtenus dans les cases de la ligne du dessus par le maximum possible du jour évalué et multiplier par 100)										

Règles pour globalisation	AM	Minimum 60% d' "AM" et maximum 20% de "NA"	Acquis avec une certaine Maîtrise - le candidat démontre en toutes circonstances les comportements avec le niveau de maîtrise attendu et ce, quelle que soit la situation rencontrée.
		A	Acquis - le candidat répond adéquatement au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus suffisamment fréquemment, rapidement, pertinemment, cohérement, qualitativement et le candidat agit suffisamment en autonomie. Le candidat est en situation de réussite / de validation.
EVA	+ de 40% d' "EVA" et/ou "NA" avec maximum 20% de "NA"	En Voie d'Acquisition - le candidat ne répond pas tout à fait au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus que trop peu fréquemment ou pas de façon suffisamment rapide, pertinente, cohérente, convaincante, qualitative et/ou le candidat n'agit pas suffisamment en autonomie. Il n'est pas encore en situation de réussite / de validation.	
NA	+ de 20% de "NA"	Non Acquis - le candidat ne démontre pas du tout le niveau de compétence attendu. Trop de comportements observables ou des comportements indispensables attestent de manquements ou d'erreurs flagrantes.	

Exigences minimales de réussite :

A = Acquis pour la partie Savoir-faire

La règle de globalisation suivante est d'application :

- **AM** : au moins 60% des séquences sont évaluées « AM » et maximum 20% de « NA »
- **A** : au moins 60% des séquences sont évaluées « A » et/ou « AM » et maximum 20% de « NA »
- **EVA** : plus de 40% des séquences sont évaluées « EVA » et/ou « NA » avec un maximum de 20% « NA »
- **NA** : plus de 20% des séquences sont évaluées « NA »

Modalités en cas d'échec :

- Si le candidat obtient l'évaluation « EVA » en première session, il doit effectuer un stage de guidance lors d'une semaine didactique (CS 223 "Principes méthodologiques du perfectionnement tactico-technique en tennis ; aspects pratiques) de l'édition de formation du même niveau organisée par TWB qui suit la signification de son échec.

En cas de nouvelle non-satisfaction lors de ce stage de guidance, le stagiaire est refusé. Il devra recommencer sa formation entièrement sans pouvoir obtenir de dispense.

- Si le candidat obtient l'évaluation « NA » en première session, celui-ci est refusé.

Evaluation du portfolio de stage

Cette évaluation finale est réalisée par le responsable de l'opérateur de formation au moyen du tableau critérié ci-dessous et sous les conditions suivantes :

- Réussite des séances du stage
- Dépôt dans les délais impartis du portfolio (donc avec rapport) de stage complet et soigné dans un seul et unique document/fichier

L'évaluation est effectuée sur 40 points. La note obtenue débouche sur une appréciation à l'aide de la table d'équivalence suivante :

- **AM** : 30 à 40 points sur 40
- **A** : 20 à 29 points sur 40
- **EVA** : 11 à 19 points sur 40
- **NA** : 0 à 10 points sur 40

/40 pts (AM – A – EVA – NA)						/20 pts				/20 pts	
RAPPORT DE STAGE						CAHIER DE STAGE					
/20 pts						/20 pts					
Capacité à présenter l'environnement /2	Capacité à analyser les expériences vécues /6	Capacité à développer la thématique proposée /4	Capacité à conclure le travail /4	Capacité à présenter un travail écrit /4	TOTAL /20	Propreté et soin /2,5	Complet /2,5	Qualité des préparations /15	TOTAL /20		
AM – A – EVA – NA						AM – A -EVA – NA					

- En cas d'insatisfaction le candidat doit remettre son rapport et son cahier de stage dans un délai de soixante jours après la réception de ses résultats.
- En cas de nouvelle insatisfaction, le candidat doit recommencer son stage

Exigences minimales de réussite :

Dépôt dans les délais et A = Acquis

Modalités en cas d'échec :

- En cas d'échec, le candidat doit recommencer son rapport/portfolio de stage et le redéposer dans un délai de 60 jours après réception de ses résultats.
- En cas de nouvel échec, le candidat doit recommencer son stage sauf s'il a déjà bénéficié d'une seconde session. Dans ce cas, il est refusée.

Entretien de stage éventuel :

Sur base du portfolio de stage rentré par le stagiaire, l'opérateur de formation, peut prendre la décision de solliciter et planifier un « Entretien de stage » visant à permettre :

- de compléter des points du portfolio dont la formulation ne serait pas précise ;
- d'éclaircir les éventuelles incohérences dans la réalisation du stage tant sur le fond que sur la forme ;
- affiner l'évaluation finale du portfolio de stage.

L'entretien de stage est conduit par au moins deux personnes désignés par l'opérateur de formation parmi les formateurs, Maître de stage et le responsable de son secteur de la formation des cadres.

Le candidat peut être accompagné par son Maître de stage.

5.7. Le superviseur du stage

À tout moment, un chargé de mission et/ou le superviseur du programme peut effectuer une visite sur le lieu de stage. Le stagiaire doit alors être en mesure de présenter son portfolio de stage, complété au fur et à mesure des séances.

Le chargé de mission est une personne expérimentée dans l'enseignement de la discipline et/ou dans l'encadrement de stagiaires. Titulaire d'un titre pédagogique Adeps, il représente l'opérateur de formation et/ou l'AG Sport.

Selon la localisation du stage ou en cas de problème signalé par un Maître de stage, il peut assister à une séance afin d'analyser la situation et de comprendre la difficulté rencontrée.

Une visite peut aussi être organisée de manière systématique, par exemple dans le cadre d'un recyclage ou d'une formation destinée aux Maîtres de stage.

5.8. Code de bonne conduite

- Le stagiaire doit être muni de son portfolio de stage pendant toute la durée de son stage.
- Le respect du secret professionnel est une règle absolue.
- Le stagiaire doit en toute circonstance tenir compte des remarques du Maître de Stage.
- En cas de problème, le stagiaire doit en faire part directement au Maître de stage et en analyser avec lui la nature du problème et le cas échéant, le Maître de Stage en fait part directement au responsable des formations de l'opérateur de formation.
- Le stagiaire doit observer l'accord négocié pour son stage et tout mettre en œuvre pour la réussite de celui-ci.
- Le stagiaire doit respecter le règlement de la structure d'accueil, ses horaires de travail, son code de bonne conduite et de confidentialité.
- Le stagiaire doit communiquer au responsable de l'opérateur de formation tout changement concernant le stage.

5.9. Autres points de règlement

Respect des règles en vigueur

Les partenaires assurent avoir pris connaissance du cadre général du stage et s'engagent à respecter tous les points de celui-ci, à utiliser les documents officiels conçus à cet effet et présents dans ce dossier.

Confidentialité

Le stagiaire reconnaît que, sauf stipulation écrite contraire, sont réputées confidentielles les informations (documents pédagogiques, savoir-faire, projets, listing d'élève...) auxquelles il aura accès directement ou indirectement dans l'exécution des tâches qui lui seront confiées.

En aucun cas, tant pendant l'exécution du stage qu'après son terme, quelle que soit la nature ou la forme de ces informations, le stagiaire n'en divulguera le contenu de quelque façon que ce soit et n'en fera usage pour son propre compte ou le compte d'un tiers.

Absence et/ou interruption du stage

Toute difficulté survenue dans le déroulement du stage devra être portée à la connaissance de tous les intéressés afin d'être résolue au plus vite.

- Interruption temporaire :

Au cours du stage, le stagiaire pourra bénéficier de congés sous réserve d'accord du Maître de Stage et que la charge de travail du stage soit respectée. Pour toute autre interruption du stage (maladie, maternité, absence injustifiée...) le M.S. avertira le responsable des formations TWB par courriel.

- Interruption définitive :

En cas de volonté d'une des trois parties (Structure d'accueil, opérateur de formation (TWB), stagiaire) d'interrompre définitivement le stage, celle-ci devra immédiatement en informer les deux autres parties par écrit. Les raisons invoquées seront examinées en étroite concertation.

La décision définitive d'interruption du stage ne sera prise qu'à l'issue de cette phase de concertation.

6. RÉFÉRENTIEL « ÉVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITÉS D'ÉVALUATION

Ce chapitre répond à l'Art. 38 §4. Du décret du 3 mai 2019, au point 6 (**la description des modalités d'évaluation**).

Le tableau synthèse ci-dessous montre qu'il y a 6 évaluations distinctes : 5 pour la formation et 1 pour le stage.

1. Champ des Savoirs / Épreuve E-Learning
2. Validation par la participation
3. Champ des « Savoir-faire techniques » / Épreuve pratique
4. Champ des Savoirs / Épreuve écrite
5. Champ des « Savoir-faire méthodologiques » / Épreuve pratique
6. L'évaluation du stage.

		Formes d'évaluation (Ordre chronologique)					
1. Champ des Savoirs, Evaluations "Théoriques"		2. Validation par la participation	3. Champ des Savoir-faire techniques	4. Champ des Savoirs, Evaluations "Théoriques"	5. Champ des Savoir-faire méthodologiques	6. Stage	
Epreuve E-learning		Epreuve pratique	Epreuve écrite	Epreuve pratique	A. Séances Pratique - Séances	B. Séances pratiques + Dossier / portfolio	Pondération du module dans la thématique
<i>Conditions d'accès aux épreuves d'évaluation >></i>							
Etre en ordre administratif (inscription)		Règles de bienséance		Validation de 1 + Règles de bienséance lors de la formation et respect du taux de présence minimum	1. Validation de l'épreuve B de 5 + 2. Documents de stage en ordre	Réussite de la partie pratique (A) + Respect des règles de dépôt	Pondération de la thématique dans le cursus de formation
Thème 1							
CS211 *	Notions de base du Juge-Arbitrage	V		V			60%
CS212 *	Les compétitions internationales pour jeunes	V					10%
Thème 2							
CS221 **	L'encadrement des joueurs et joueuses, le travail en équipe et les outils de base de l'observation de la performance en compétition au tennis	V		V	Epreuve A : Encadrement en situation de compétition		
CS222 **	Principes méthodologiques du perfectionnement au tennis - Aspects théoriques	V		V **	Epreuve B : Séquences (Ind. + col. + Rassemblements) - Epreuve C : Distribution		10%
CS223 **	Principes méthodologiques du perfectionnement tactico-technique au tennis - Aspects pratiques	V		20% de l'examen			10%
Thème 3							
CS231	Analyse de base du mouvement et du geste tennisistique lié à la tactique	V		V **	Epreuve D : Entrainements spécifiques		40%
CS232	La tactique du double			V			10%
CS233	Les bases de la préparation physique spécifique au tennis			V			30%
CS234	Aspects psycho émotionnels et / environnementaux de la performance au tennis : Dimension "Motivation"	V		V			5%
CS235 *	L'identification et l'encadrement du potentiel au tennis	V		V			15%
Th4	Traumatologie du tennis : entre prévention et premiers soins sur le court			V			100%
<i>Pondération par forme d'évaluation >></i>							
Exigences minimales de réussite >>	Validation des activités en ligne selon l'ordre prévu dans le parcours / dispositif	Validation de tous les modules	Minimum "A" et A minimum "A" à chaque coup étoilé (Cf. grille)	Minimum "A" au total et minimum "A" à chaque module étoilé **.	Epreuves isolées A-C-D : minimum "A" à chacune	Minimum A	Minimum A
Consequences d'un échec >>	Pas d'accès à la partie en présentiel suivant le bloc concerné	Pas d'homologation possible	Représenter les modules en échec en seconde session.	Représenter les modules en échec en seconde session.	Epreuves isolées A-C-D : minimum "EVA"	Si "EVA": Stage de guidance dans les 2 ans	Représenter son dossier / portfolio en seconde session dans les délais impartis
Règlement des évaluations >>			- Après le stage si « EVA »	- Après le stage si « EVA »	Epreuve B : Le candidat est refusé	Si "NA": Le candidat est refusé	
<i>Validation de toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite respectifs ci-dessus ainsi que les délais impartis</i>							

6.1. Délai d'organisation des évaluations

Tout déplacement ou délai supplémentaire que ceux annoncés dans cette section doit être motivé et justifié par l'opérateur auprès de la Commission Pédagogique Mixte.

1. Champ des Savoirs / Épreuves E-Learning

Cette évaluation est réalisée au cours de la formation selon les délais, les étapes et l'agencement fixés dans la section « 4.0.8. Parcours de formation ».

Principe général des évaluations certificatives en E-Learning :

Pour les modules concernés (Cf. tableau ci-dessus), toutes les évaluations certificatives se réaliseront au sein de la plateforme LMS de l'opérateur de formation et/ou d'un opérateur tiers.

Comme expliqué dans la section « 4.0.8. Parcours de formation » de ce document, chaque candidat inscrit devra suivre un parcours personnalisé de formation. Le participant doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées sur la plateforme LMS pour réussir et valider les modules concernés.

Il pourra notamment télécharger les syllabus, suivre des vidéos, des tutoriels, divers médias qui lui permettront d'acquérir les savoirs attendus au terme du parcours de formation.

Les évaluations sont mises en place sous diverses modalités et formes, dont notamment: diverses modalités du principe « texte à trous », tous types d'appariements, photos et/ou vidéos enrichies, composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, etc.), questions à choix multiples, etc. (voir section 4.0.5)

Afin de passer à un autre module et/ou parcours le candidat devra avoir réussi les activités d'apprentissage et d'évaluation proposées. Pour les activités réalisées sur la plateforme LMS, diverses ressources d'accompagnement pédagogiques, de remédiation, de révision sont programmées.

Dès la réussite d'un module, il lui sera proposé de continuer son parcours de formation personnalisé.

2. Validation par la participation

La validation du module concerné peut être réalisée tout au long de la formation (stage compris). Ce module est « CS234/TPCG232_Optimisation des facteurs psycho. de l'activité et performance / Dimension "Motivation" »

3. Champ des Savoir-faire techniques / Épreuve pratique

Cette évaluation est organisée au maximum 3 mois après la dispense du module concerné (CS331_Analyse de base du mouvement et du geste tennistique lié à la tactique) et avant la semaine didactique, c'est-à-dire le module « CS223_Principes méthodologiques du perfectionnement tactico-technique au tennis - Aspects pratiques ».

4. Champ des Savoirs / Épreuve écrite

Cette évaluation est organisée juste avant la semaine didactique, c'est-à-dire avant la semaine didactique, c'est-à-dire le module « CS223_Principes méthodologiques du perfectionnement tactico-technique au tennis - Aspects pratiques ».

5. Champ des Savoir-faire méthodologique / Épreuve pratique

Toutes les évaluations de ce champs sont organisées lors de la semaine didactique de l'édition de l'année lors du module « CS223_Principes méthodologiques du perfectionnement tactico-technique au tennis - Aspects pratiques ».

6. L'évaluation du stage

Se référer au [chapitre 5](#) de ce cahier des charges : REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES

6.2. Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect

Cfr. tableau synthèse du début du chapitre 6.

1. Présences aux cours

- 90% de présences sur l'ensemble de la formation pour les cours en présentiel.
- Les présences sont prises au début de chaque module. Un retard de plus de 15 minutes est considéré comme une absence au module concerné. Les arrivées tardives sont donc comptabilisées dans le total des absences.
- Une présence passive (maladie ou blessure soudaine) est pleinement comptabilisée pour autant qu'un compte-rendu fidèle soit réalisé et remis le jour même au chargé de cours.

2. Règles de bienséance

En plus des règles liées aux présences, l'accès aux évaluations est également conditionné au respect des règles de bienséances (Savoir-être enseignant en formation) dont nous relevons les points suivants de façon non limitative :

- Principes de vie en commun ;
- Politesse ;
- Acceptation de la critique ;
- Hygiène personnelle ;
- Respect des locaux, du matériel... ;
- Intégrité professionnelle ;
- Maîtrise de soi ;
- Respects des règles organisationnelles.

3. Validation des activités E-Learning

Le candidat doit au préalable avoir validé les activités E-Learning prévues dans le parcours de formation. (évaluation « 1 » dans le tableau synthèse présenté au début du chapitre 6)

4. Conséquences d'un non-respect

Les conséquences du non-respect de ces conditions sont :

- Une non-admission à l'épreuve pour la formation en cours.
- Aucun remboursement ne sera possible une fois la formation commencée.

Cas particuliers :

- Un candidat blessé en cours de formation peut poursuivre la formation. Si sa blessure ne lui permet pas de se soumettre aux évaluations, il n'y aura pas accès et il pourra reprendre la formation gratuitement lors de la session de formation suivante du niveau de formation concerné.
- Un candidat qui est malade en cours de formation (maladie justifiée par un certificat médical) et qui dépasse les 10 % d'absence n'aura pas accès à l'évaluation finale. Il pourra reprendre la formation gratuitement lors de la session de formation suivante du niveau de formation concerné.
- L'accès aux évaluations pratiques peut être reporté si une blessure nécessite une non pratique le jour d'évaluation initialement prévu. Un certificat médical sera présenté couvrant le jour d'évaluation pratique.
- Légitimé du motif
 - Décès dans la famille (jusqu'au 2ème degré)
 - Impossibilité de se libérer d'une activité professionnelle (attestation de l'employeur faisant foi)
 - Autre cas jugé comme cas unique et acceptable par l'opérateur de la formation.
- Personnes de contact à prévenir et délai
 - Le secrétariat de la Formation des cadres de TWB.
 - Dans les quarante-huit heures qui suivent l'absence.
 - Par courriel exclusivement – fdc@tppwb.be

6.3. Objectifs des évaluations

L'objectif de l'évaluation d'un candidat dans un champ donné est de juger son niveau de maîtrise dans :

- L'appréhension des objectifs et des finalités d'un champ donné par rapport à :
 - un module considéré de façon isolée ;
 - plusieurs modules groupés ;
 - l'ensemble d'une thématique ;
 - plusieurs thématiques groupées.
- L'utilisation et l'application des notions théoriques et pratiques reçues lors de la formation qui lui a été dispensée,
- L'utilisation et l'application des notions théoriques et pratiques jugées essentielles et indispensables par l'opérateur de formation pour lui permettre de prendre en charge de façon autonome et adéquate des individus (voir public cible) en groupe ou individuellement.

6.4. Contenus et exigences des évaluations

Cfr. tableau synthèse du début du chapitre 6.

1. Champ des Savoirs / Épreuves « E-Learning »

Contenu :

Les évaluations sont mises en place sous diverses modalités et formes, dont notamment: diverses modalités du principe « texte à trous », tous types d'appariements, photos et/ou vidéos enrichies, composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, etc.), questions à choix multiples, etc.

Le participant doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées sur la plateforme LMS pour réussir et valider chaque module et l'ensemble des modules concernés.

Exigence minimale de réussite :

« **Validation** » de tous les modules concernés (Cf. tableau synthèse des évaluations) selon les délais, les étapes et l'agencement fixés dans la section « 4.0.8. Parcours de formation ».

Conséquences d'un échec :

Pas d'accès aux étapes suivantes de la formation. Chaque candidat qui n'aura pas terminé et validé ces évaluations certificatives dans les délais impartis sera considéré en échec et/ou abandon de la formation en étant réputé non délibérable. Il recevra une information personnalisée Aucun remboursement possible.

2. Validation par la participation

Contenu :

La participation active du candidat valide ce module « CS234/TPCG232_Optimisation des facteurs psycho. de l'activité et performance / Dimension "Motivation" »

Exigence minimale de réussite :

« **Validation** » du module concerné (Cf. tableau synthèse des évaluations).

Conséquences d'un échec :

Pas d'accès à l'homologation.

3. Champ des Savoir-faire techniques / Épreuve pratique

Contenu :

Cette évaluation concerne le module « CS231_Analyse de base du mouvement et du geste tennistique lié à la tactique ».

Le candidat doit échanger avec un autre candidat avec précision, régularité, maîtrise des effets, de la vitesse et des trajectoires tout en démontrant sa technique personnelle de « démonstration ».

Cette partie comporte 13 coups différents dont certains, les étoilés, sont jugés comme incontournables.

Le candidat reçoit une appréciation reflétant le niveau atteint dans les résultats attendus d'apprentissage réalisée au moyen de la grille critériée présentée au préalable au candidat et qui se trouve sous la fiche descriptive du module concerné. Cette grille est composée de comportements observables et mesurables, d'une échelle de mesure de performance et de descripteurs de performance permettant de déboucher sur une globalisation en 4 niveaux qui sont les suivants:

- **NA : Non Acquis** – Le candidat n'a pas développé la compétence attendue. De trop nombreux comportements observables attestent de manquements.
- **EVA : En Voie d'Acquisition** – Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont que trop peu fréquemment mis en œuvre. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **A : Acquis** – Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **AM : Acquis avec une certaine Maîtrise** – Le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite :

A : Acquis au total de l'épreuve

Conséquences d'un échec :

Représenter les coups en échec en seconde session après le stage.

4. Champ des Savoirs / Épreuve écrite

Contenu :

Cette épreuve pratique concerne les modules repris dans le tableau ci-dessous. Elle s'effectue par le biais de questions ouvertes et/ou de QCM. La pondération des modules est la suivante :

CS211 *	Notions de base du Juge-Arbitrage	V 6,66% de l'examen
CS222 **	Principes méthodologiques du perfectionnement au tennis - Aspects théoriques	V ** 20% de l'examen
CS231	Analyse de base du mouvement et du geste tennistique lié à la tactique	V ** 30% de l'examen
CS232	La tactique du double	V 10% de l'examen
CS233	Les bases de la préparation physique spécifique au tennis	V 10% de l'examen
CS235 *	L'identification et l'encadrement du potentiel au tennis	V 13,33% de l'examen
CS241	Traumatologie du tennis : entre prévention et premiers soins sur le court	V 10% de l'examen

Tant pour chaque module isolé que pour le total de l'épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application:

- **25% ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **Entre 26% et 49% = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **Entre 50% et 80% points = A - Acquis** - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **81% ou plus = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite :

A : Acquis au total de l'épreuve et à chaque module étoilé (**)

Conséquences d'un échec :

Représenter les modules en échec en seconde session

- Après le stage si le résultat global obtenu est « EVA ».
- Avant le début du stage sur le résultat global obtenu est « NA »

5. Champ des Savoir-faire méthodologiques / Épreuve pratique

Les épreuves de ce champ concernent les 3 modules et 4 épreuves repris dans le tableau ci-dessous. Chaque épreuve possède son évaluation distincte.

Pour chacune, le candidat reçoit une appréciation reflétant le niveau atteint dans les résultats attendus d'apprentissage réalisée au moyen de la grille critériée présentée au préalable au candidat et qui se trouve sous la fiche descriptive de chacun des modules concernés. Cette grille est composée de comportements observables et mesurables, d'une échelle de mesure de performance et de descripteurs de performance permettant de déboucher sur une globalisation en 4 niveaux qui sont les suivants:

CS221 **	L'encadrement des joueurs et joueuses, le travail en équipe et les outils de base de l'observation de la performance en compétition au tennis	V Epreuve A : Encadrement en situation de compétition
CS223	Principes méthodologiques du perfectionnement tactico-technique au tennis - Aspects pratiques	V - Epreuve B : Séquences (Ind. + col. + Rassemblements) - Epreuve C : Distribution
CS233	Les bases de la préparation physique spécifique au tennis	V Epreuve D : Entraînements spécifiques

Epreuves A : CS221 – Encadrement en situation de compétition

Contenu :

Le candidat réalise 2 encadrements complets (échauffement, briefing, coaching, débriefing, retour au calme) en situation de compétition avec le public cible. Pour chaque encadrement, il reçoit une appréciation reflétant le niveau atteint dans les résultats d'apprentissage attendus. Une règle permet d'obtenir une appréciation totale globale.

Exigence minimale de réussite :

A : Acquis au total global des 2 évaluations selon la règle suivante :

- **NA : Non Acquis**
 - o les 2 appréciations sont « NA » ou
 - o 1 des 2 appréciations est « EVA » et l'autre est « NA »
- **EVA : En voie d'acquisition**
 - o les 2 appréciations sont « EVA » ou
 - o 1 est « A » et l'autre est « EVA » ou « NA » ou
 - o 1 des appréciations est « AM » et l'autre est « NA ».
- **A : Acquis**
 - o les 2 appréciations sont « A » ou
 - o 1 est « AM » et l'autre est « A » ou « EVA »
- **AM : Acquis avec une certaine Maîtrise** – les 2 appréciations sont « AM ».

Conséquences d'un échec :

Représenter l'épreuve en seconde session.

Epreuves B : CS223 – Séquences individuelles, collectives et rassemblements

Contenu :

Le candidat est évalué sur un minimum de huit séquences, individuelles et collectives, incluant des séances sous forme de rassemblement (qui ne peuvent représenter plus de 20 % du total des séquences évaluées).

Le thème de chaque séquence et la composition du groupe sont communiqués la veille, afin de permettre la préparation de l'intervention.

Chaque séquence fait l'objet d'une appréciation reflétant le niveau atteint au regard des résultats d'apprentissage attendus. Une règle d'agrégation définit l'appréciation globale finale.

Exigence minimale de réussite :

EVA : En voie d'acquisition au total global des évaluations selon la règle suivante :

- **NA : Non Acquis** – plus de 30% des séquences sont évaluées « NA »
- **EVA : En voie d'acquisition** – plus de 40% des séquences sont évaluées « EVA » et/ou « NA », avec un maximum de 30% de « NA »
- **A : Acquis** – au moins 60% des séquences sont évaluées « A » et/ou « AM » et maximum 20% de « NA »
- **AM : Acquis avec une certaine Maîtrise** – au moins 60% des séquences sont évaluées « AM » et maximum 20% de « NA »

Conséquences d'un échec :

Si le candidat obtient « NA », il est refusé.

Si le candidat obtient « EVA », il a accès au stage mais le Maître de stage lui sera imposé.

Epreuves C : CS223 – Distribution de la balle au panier

Contenu :

L'épreuve à une durée de +/- 1h. Le candidat est mis en situation avec le public cible (1 joueur).

Par un tirage au sort, le jury attribue au candidat 10 thèmes parmi les thèmes repris dans le document annexe ("Principes méthodologiques du perfectionnement au tennis. Aspects pratiques" Distribution de la balle).

Chacune des 10 distributions est évaluée avec les critères de niveau de comportement observable (AM, A, EVA, NA) et une globalisation débouche sur une appréciation finale.

Le candidat est évalué à 2 reprises. Une règle permet d'obtenir une appréciation totale globale.

Exigence minimale de réussite :

A : Acquis au total global des 2 évaluations selon la règle suivante :

- **NA : Non Acquis**

- les 2 appréciations sont « NA » ou
- 1 des 2 est « EVA » et l'autre est « NA »
- **EVA : En voie d'acquisition**
 - les 2 appréciations « EVA » ou
 - 1 des 2 est « A » et l'autre est « EVA » ou « NA » ou
 - 1 des 2 est « AM » et l'autre est « NA »
- **A : Acquis**
 - les 2 appréciations sont « A » ou
 - 1 des 2 est « AM » et l'autre est « A » ou « EVA »
- **AM : Acquis avec une certaine Maîtrise** – les 2 appréciations sont « AM »

Conséquences d'un échec :

Représenter l'épreuve en seconde session.

Epreuves D : CS233 – Entrainement spécifique préparation physique

Contenu :

Le candidat est évalué à 4 reprises lors d'une mise en situation avec le public. Le thème de chaque entraînement ainsi que les joueurs sont annoncés la veille afin de permettre au candidat de préparer son intervention.

Pour chaque entraînement, il reçoit une appréciation reflétant le niveau atteint dans les résultats d'apprentissage attendus. Une règle permet d'obtenir une appréciation totale globale.

Exigence minimale de réussite :

EVA : En voie d'acquisition au total global des évaluations selon la règle suivante :

- **NA : Non Acquis** – 2 appréciations « NA » ou plus
- **EVA : En voie d'acquisition** – au moins 2 appréciations sont « EVA » et/ou « NA », avec un maximum de 1 « NA »
- **A : Acquis** – au moins 3 appréciations sont « A » ou « AM »
- **AM : Acquis avec une certaine Maîtrise** – Acquis avec une certaine Maîtrise – au moins 3 appréciations sont « AM » et maximum 1 « NA »

Conséquences d'un échec :

Représenter l'épreuve en seconde session.

6. L'évaluation du stage

Se référer au [chapitre 5](#) de ce cahier des charges : REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES

6.5. Publicité des accès aux évaluations

- Une convocation systématique des candidats admissibles aux évaluations est faite par e-mail par le biais du secrétariat de l'opérateur de formation.
- Une information systématique des candidats non admissibles aux évaluations (abandon, échec pratique, didactique, absences, ...) est faite par voie officielle et écrite par le biais de l'Opérateur de formation. La justification y est mentionnée.

Pour rappel, le candidat est seul responsable de la transmission au secrétariat de la Formation des cadres de la fédération des bonnes informations (adresse postale, adresse e-mail) lors de l'inscription et de tout changement éventuel.

6.6. Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations

Personne à prévenir et délai :

Tout candidat absent à une évaluation doit avertir les personnes de contact de l'opérateur de formation par mail (voir Section 1) en y joignant l'éventuel justificatif. Celui-ci doit parvenir dans les 2 jours maximum après la date prévue pour l'évaluation. Par courriel exclusivement.

Légitimité du motif :

La légitimité du motif est appréciée par l'opérateur de formation (le certificat médical ou le certificat de décès d'un parent proche, l'impossibilité de se libérer d'une activité professionnelle – attestation de l'employeur faisant foi - sont, en tout cas, considérés comme motif légitime).

1. Absences

- Si l'absence n'est ni avertie ni justifiée :
 - Le candidat est considéré comme absent
 - Tout candidat considéré comme absent est automatiquement ajourné en seconde session d'évaluation.
 - Tout candidat considéré comme absent aux évaluations de la formation didactique (CS223) est refusé.
 - S'il est considéré comme absent lors de la seconde session d'évaluation, il est refusé.
- Si l'absence est avertie et justifiée :
 - Evaluation écrite :
 - Il doit représenter son évaluation de première session lors de la deuxième session.
 - Si c'est la deuxième session, une nouvelle date est fixée par l'opérateur de la formation.

- Un seul report est possible.
- Evaluations pratiques :
 - Une autre date est fixée par l'opérateur de la formation.
 - Les évaluations reportées doivent être réalisées dans les mêmes conditions.
 - Un seul report est possible.
- Evaluation savoir-faire didactique (CS223) et/ou stage didactique (CS224)
 - Il doit réaliser l'entièreté du module lors de la formation de l'édition suivante.
 - Un seul report est possible.

2. Arrivées tardives

- La tolérance concernant la durée de retard et le motif du retard sont à considérer au cas par cas par le jury d'examen du jour ou le personnel en charge de la surveillance.
- En cas de non-acceptation, le candidat est considéré comme absent.
- Pour l'épreuve écrite, dès le moment où un candidat a quitté le lieu d'examen, tout autre candidat arrivant après se verrait irrémédiablement refuser l'entrée à l'évaluation.
- Si le candidat est admis à présenter son évaluation, son arrivée tardive ne lui donne pas automatiquement le droit à la durée totale prévue initialement pour la réalisation de l'évaluation.

3. Départ prématurés

Sauf en cas de dispense, toutes les évaluations doivent être présentées dans leur intégralité.

- Si le départ anticipé n'est pas averti et pas justifié, cela est considéré comme un abandon. Le candidat est refusé sans remboursement possible du droit d'inscription.
- Si le départ anticipé est averti et justifié :
 - Evaluation des Savoirs / Épreuve écrite :
 - Le candidat doit répondre à la partie non remplie de son évaluation lors d'une autre session de formation (les questions posées concernent les mêmes modules mais sont différentes).
 - Si c'est la deuxième session, une nouvelle date est fixée par le responsable de l'opérateur de la formation.
 - Evaluation des savoir-faire techniques / Épreuve pratique :
 - Le candidat doit représenter son évaluation dans son intégralité à une autre date qui est proposée par le responsable de l'opérateur de la formation.
 - Evaluation des savoir-faire didactiques-méthodologiques et/ou stage :
 - La situation est évaluée au cas par cas par la Commission Pédagogique Mixte, en tenant compte des paramètres comme : moment du départ, points obtenus jusque-là, ...

6.7. Nombre de session d'évaluation

- Chaque candidat pour chacune des épreuves a droit à deux sessions d'évaluation.
- Une première session sanctionne la formation dispensée.
- Une seconde session sera organisée pour les candidats qui n'ont pas satisfait aux exigences lors de la première session. Les compétences acquises le seront définitivement. Seules les compétences non acquises feront l'objet d'une 2e session. Les matières à présenter seront actées au Procès-Verbal de délibération de la première session.
- Toute évaluation en seconde session remplace automatiquement le résultat obtenu en première session.

6.8. Règles des évaluations

Comme expliqué dans le point 6.7, et comme l'illustre le tableau synthèse des évaluations présenté au début de cette section 6 et duquel vous trouverez une extraction ci-dessous, le candidat doit valider toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite fixés.

Formes d'évaluation (Ordre chronologique)						6. Stage	
1. Champ des Savoirs. Evaluations "Théoriques"	2. Validation par la participation	3. Champ des Savoir-faire techniques	4. Champ des Savoirs. Evaluations "Théoriques"	5. Champ des Savoir-faire méthodologiques	A. Pratique - Séances		B. Séances pratiques + Dossier / portfolio
Conditions d'accès aux épreuves d'évaluation >>	Epreuve E-learning Etre en ordre administrativement (inscription)	Validation par la participation Règles de bienséance	Epreuve pratique Validation de 1 + Règles de bienséance lors de la formation et respect du taux de présence minimum	Epreuve écrite Validation de 1 + Règles de bienséance lors de la formation et respect du taux de présence minimum	Epreuve pratique Validation de 1 + Règles de bienséance lors de la formation et respect du taux de présence minimum	1. Validation de l'épreuve B de 5 + 2. Documents de stage en ordre	
Exigences minimales de réussite >>	Validation des activités en ligne selon l'ordre prévu dans le parcours / dispositif	Validation de tous les modules	Minimum "A" et A dans chaque coup étoilé (Cf. grille)	Minimum "A" au total et minimum "A" à chaque module étoilé **.	Epreuves isolées A-C-D : minimum "A" à chacune Epreuve B : minimum "EVA"	Minimum A	Minimum A
Conséquences d'un échec >>	Pas d'accès à la partie en présentiel suivant le bloc concerné	Pas d'homologation possible	Représenter les coups en échec en seconde session après le stage.	Représenter les modules en échec en seconde session. - Après le stage si « EVA » - Avant le début du stage si « NA » »	Epreuves isolées A-C-D : Représenter les modules en échec en seconde session Epreuve B : Le candidat est refusé	Si ""EVA": Stage de guidance dans les 2 ans SI "NA": Le candidat est refusé	Représenter son dossier / portfolio en seconde session dans les délais impartis
Règlement des évaluations >>	Validation de toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite respectifs ci-dessus ainsi que les délais impartis						

6.9. Constitution du jury d'évaluation

Composition minimale : une personne. En fonction des évaluations, les possibilités sont les suivantes :

- Chargés de cours intervenant lors des sessions évaluées et avec une voix délibérative et/ou
- Membre désigné par l'opérateur de la formation et avec voix délibérative et/ou
- Responsable des formations de l'opérateur de la formation et avec une voix délibérative et/ou
- Maître de stage et/ou

- Membre de l'AG Sport ayant des compétences en matière de formation de cadres et/ou
- Un ou plusieurs chargés de mission de l'AG Sport.
- Les membres de la Commission Pédagogique Mixte assistent de droit aux examens.

6.10. Constitution du jury de délibération

Pour chaque session d'évaluation, un jury de délibération est constitué de plusieurs membres dont le nombre minimum est de 2.

Un membre désigné par l'opérateur de formation peut également participer à la délibération en qualité d'observateur (sans voix délibérative).

Ce jury sera reconnu par la Commission Pédagogique Mixte.

Un Président de Jury doit être clairement identifié et un secrétaire représentant l'organisme de formation sera désigné par les membres du jury de délibération.

Le jury d'évaluation connaît parfaitement les modalités d'organisation des épreuves, les exigences minimales de réussite, les conséquences en cas d'échec ainsi que les règles des évaluations. Dans le cas contraire, le président du jury doit commencer par expliquer très clairement ces dispositions.

Le jury doit respecter les mêmes exigences d'évaluation pour tous les candidats.

Le Conseiller Pédagogique et/ou les Conseillers en formation de cadres de la DG Sport de la Fédération Wallonie - Bruxelles peuvent faire partie du jury sur simple demande de leur part.

6.11. Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal)

Sur base des évaluations obtenues par le candidat aux différentes épreuves, le Président du jury aura une voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote pour toute décision de délibération.

Pour rappel, chaque candidat inscrit aux sessions d'évaluation sera systématiquement délibéré.

Toutes les décisions du jury seront actées et motivées dans un Procès-Verbal (PV) de délibération et conservé sous format informatique par le secrétariat de l'opérateur de formation.

Ce PV sera signé par le président du jury. Il sera envoyé à l'AG Sport (document scanné et uploadé sur la plateforme de gestion des cours spécifiques) en même temps que les résultats des évaluations (documents électroniques).

6.12. Motivation du résultat en délibération

Tout résultat de session est obligatoirement motivé par une phrase qui correspond à la délibération du jury d'évaluation. Les matières et épreuves que le candidat en échec devra représenter en seconde session en cas d'ajournement sont clairement mentionnées.

Les phrases et codes de délibération sont les suivants.

1. Première délibération (avant le stage)

	Motivation du résultat lors de la première délibération	Code	X
<u>Admins à poursuivre de plein droit : Accès au stage car >></u>	« A » ou « AM » en « Savoir-faire techniques », « Savoir-faire méthodologiques », « Savoires »	ADP 1.1	
	« EVA » aux séquences du « Savoir-faire méthodologiques » : accès au stage sous condition	ADP 1.2	
	Admis à poursuivre après la deuxième session car : « A » ou « AM » en « Savoires »	ADP 2.1	
	Admis à poursuivre malgré un ajournement en « Savoir-faire techniques » et/ou « Savoires »	ADP 2.2	
<u>Ajournement en deuxième session car >></u>	« EVA » ou « NA » en « Savoir-faire techniques »	A1.1	
	« A » ou « AM » en « Savoir-faire techniques », mais « EVA » et/ou « NA » dans un ou plusieurs coups étoilés (*)	A1.2	
	« EVA » ou « NA » en « Savoires »	A1.3	
	« A » ou « AM » en « Savoires », mais « EVA » et/ou « NA » dans un ou plusieurs modules étoilés (*)	A1.4	
	« EVA » et/ou « NA » à un ou plusieurs modules des « Savoir-faire méthodologiques »	A1.5	
	Absence ou arrivée tardive non avertie et/ou justifiée à l'évaluation en première session des « Savoir-faire techniques » et/ou « Savoires » et/ou « Savoir-faire méthodologiques »	A1.6	
	Absences ou arrivées tardives répétées aux évaluations en première session non tolérées même si averties	A1.7	
<u>Refus car >></u>	Évaluation « NA » en « savoir-faire méthodologiques » en première session	R3.1	
	« EVA » ou « NA » en « Savoires » en seconde session	R4.1	
	« A » ou « AM » en « Savoires », mais « EVA » et/ou « NA » dans un ou plusieurs modules étoilés (*)	R4.2	
	Insatisfaction au savoir-être dans les leçons et/ou au règles de bienséance pendant la formation. Exclusion de la formation	R3.3	
	Départ prématué non toléré, non justifié et non averti à une évaluation	R3.4	
	Absence non justifiée et non avertie à un module de la formation	R3.5	
	Absences ou arrivées tardives répétées aux modules de la formation même si justifiées et averties	R3.6	
	Fraude à l'évaluation. Pas de deuxième session octroyée. Une année de suspension	R3.7	
	Abandon de la formation	R3.8	

2. Deuxième délibération (après le stage)

	Motivation du résultat lors de la deuxième délibération	Code	X
Réussite de plein droit en première session car >>	« A » ou « AM » en « Savoir-faire techniques », « Savoirs », « Savoir-faire méthodologiques »	Réu.	
	Malgré « EVA » en « Savoir-faire techniques » OU « Savoirs » OU « Savoir-faire méthodologiques »	Réu.	
	« A » ou « AM » en « Savoir-faire techniques », « Savoirs », « Savoir-faire méthodologiques »	Réu.	
	Malgré 1 ou 2 évaluation(s) « EVA » en « Savoir-faire techniques » ET/OU en « Savoirs » ET/OU en « Savoir-faire méthodologiques »	Réu.	
Ajournement en deuxième session car >>	« EVA » à l'évaluation du « stage didactique» (CS 2.2.4) du champ du « Savoir-faire méthodologiques »	A1.4	
	Absences ou arrivées tardives répétées aux évaluations du « stage » non averties et/ou justifiées	A1.5	
Refus car >>	Évaluation « NA » en « stage didactique» en première session	R3.2	
	« EVA » ou « NA » en « Savoir-faire techniques » et/ou « Savoirs » et/ou du « Savoir-faire méthodologiques » en seconde session	R4.3	
	« A » ou « AM » en « Savoir-faire techniques » et/ou « Savoirs » », mais « EVA » et/ou « NA » dans un ou plusieurs coups étoilé (*) ou modules en seconde session	R4.4	
	Insatisfaction au savoir-être dans les leçons et/ou non-respect des règles de bienséance pendant la formation. Exclusion de la formation	R3.3	
	Absence ou arrivée tardive ou départ prématuré non justifié et non averti à l'évaluation de deuxième session	R4.5	
	Absences ou arrivées tardives répétées non tolérés aux évaluations en deuxième session même si avertis.	R4.6	
	Départ prématuré non toléré, non justifié et non averti à une évaluation	R3.4	
	Absence non justifiée et non avertie à un module de la formation	R3.5	
	Absences ou arrivées tardives répétées aux modules de la formation même si justifiées et averties	R3.6	
	Fraude à l'évaluation en seconde session. Une année de suspension	R4.7	
	Abandon de la formation	R3.8	

6.13. Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » (COFED) lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais.

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

En fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

6.14. Procédure de communication des résultats aux candidats

Chaque candidat reçoit ses résultats ainsi que la motivation de la délibération dans un délai de trente jours ouvrables. Cette communication se fait par voie électronique. Un dépassement du délai de 30 jours n'octroie pas automatiquement la réussite au candidat concerné.

Cette publicité des résultats contient :

- La phrase de délibération du jury.
- Le détail des appréciations pour chaque évaluation ainsi que la globalisation.
- Le (les) contenu(s) de formation qui doit (doivent) éventuellement être représenté(s).
- La date de la seconde session ou le planning des épreuves de seconde session.
- La date limite pour introduire un recours contre la décision du jury

Un droit de recours est octroyé lors d'un refus en seconde session et la procédure à respecter est explicitée (voir recours).

6.15. Recours et procédure

Tout candidat qui estime que les dispositions du présent cahier des charges n'ont pas été respectées lors des inscriptions aux examens, examens et délibérations, excepté l'appréciation souveraine du jury⁹ et de chacun de ses membres sur les notes individuelles attribuées au candidat et le résultat global obtenu par celui-ci, peut exercer un recours à l'encontre des résultats de la délibération en première session (uniquement en cas de refus d'accès à une seconde session) ou en seconde session.

Le candidat peut donc formuler un recours motivé auprès de l'opérateur de formation selon les modalités suivantes.

Avant tout recours, le candidat peut solliciter une consultation de son examen. En aucun cas, il ne pourra emporter une copie de son examen, ni en prendre des photos, ni emporter des notes, ni solliciter une copie des corrigés des questionnaires. Il pourra solliciter la consultation des notes écrites du jury s'il s'agit d'une évaluation orale, et ce conformément au décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration. Il peut également demander des informations complémentaires concernant ses évaluations.

Cette consultation ne pourra se réaliser qu'après une prise de rendez-vous formalisé avec l'opérateur de formation.

Lors de l'envoi des résultats à chaque candidat, la procédure de recours est explicitée, ainsi que les coordonnées de la personne de contact et l'adresse à laquelle le recours doit être adressé.

Les candidats disposent d'un délai de 5 jours ouvrables après la date d'envoi des résultats pour introduire un recours. La date d'envoi de la décision est comprise dans le délai. La date butoir pour un recours est indiquée de manière précise au sein de la lettre de résultat. Au-delà de la date limite, le recours sera jugé non recevable.

Ce recours doit être envoyé par lettre recommandée à l'adresse du siège de l'opérateur de formation, à la personne de contact ci-avant visée. Celle-ci assurera le suivi du dossier.

Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la chambre de recours instituée au sein de la Commission Pédagogique Mixte (AG Sport et opérateur de formation) dispose de 30 jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer par courrier ou courriel sa décision définitive et non contestable au candidat.

Une chambre de recours est composée de 4 personnes avec voix délibérative :

- un membre de la fédération ou association consultée pour la rédaction du cahier des charges siégeant à la Commission Pédagogique Mixte. Ce dernier assure le secrétariat de la Chambre de recours.
- le Directeur Technique de l'opérateur de formation ou, à défaut, son représentant.
- un représentant de l'Administration Générale du Sport. Ce dernier assure la présidence de la Chambre de recours.

⁹ La décision prise par le jury dans le cadre de la délibération ne constitue une irrégularité pouvant fonder le recours. Toute erreur matérielle incontestable constatée après les délibérations est corrigée. Si nécessaire, le jury est convoqué à nouveau et une nouvelle délibération est organisée. Plus aucune erreur ne peut être corrigée au-delà de 60 jours calendrier après la date d'envoi des résultats et des cotes aux candidats.

- le Conseiller Pédagogique ADEPS compétent ou son représentant de l'Administration Générale du Sport.

En cas d'égalité lors d'un vote, la voix du président de la chambre de recours est prépondérante.

A son initiative, la chambre de recours peut être amenée à rencontrer et inviter toute personne qu'elle juge utile afin de prendre la meilleure décision qui soit.

La chambre de recours est compétente pour étudier tout litige sur les résultats mais aussi tous ceux se présentant durant la session d'évaluation, et ce sur base du dossier du candidat (fiches de préparation et d'évaluation de l'examen pratique, travaux rentrés, rapport des chargés de cours, ...).

7. CONDITIONS DE DISPENSES ET D'ÉQUIVALENCES DE DIPLÔMES (BELGIQUE OU ÉTRANGER)

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er du décret du 02 mai 2019, au point 7 (**les conditions de dispenses de diplômes**).

Cette procédure est aussi explicitée à la section 7 de tous les cahiers de charges / référentiels de formation de tous les niveaux de formation.

La VAF (Valorisation des Acquis de Formation) et la VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience) permettent d'obtenir un diplôme/brevet/certification correspondant à un parcours de formation et/ou son expérience professionnelle. Les compétences acquises au fil des années peuvent être ainsi valorisées au même titre que si le candidat les avait acquises par une formation équivalente.

Ces termes VAE et VAF sont reprises sous l'acronyme « VAFE ».

Ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, etc. Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

Le principe général de cette « VAFE » permet la comparaison, via une procédure standardisée, entre des résultats d'acquis de formation / d'apprentissage ou les résultats d'acquis d'expériences et des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier.

7.1. Conformité des dossiers VAFE à introduire

Afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme, une procédure type et normalisée est prévue distinctement pour une procédure VAF et VAE.

Seuls les dossiers répondant à ces exigences seront pris en considération et pourront être admis à l'instruction et à l'analyse. L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra donc permettre une analyse du dossier. **La demande sera donc d'office refusée.**

Des critères de recevabilité sont également établis et notamment en référence aux prérequis de la formation (âge, expérience, pas de suspension fédérale, etc.) mais aussi les dispositions langagières minimales correspondant aux cahiers des charges ad hoc (généraux et spécifiques).

Un dossier ne peut être introduit si une demande de VAFE a déjà été traitée par une autre instance (principe « Cross border »). Le demandeur doit donc explicitement indiquer si une VAFE a déjà été introduite via un autre organisme ou instance ainsi que le résultat de celle-ci.

7.2. Valorisation des Acquis de Formation (VAF)

7.2.1. Base / recevabilité de la demande de VAF

Une demande de VAF ne peut être introduite et recevable que sur base :

- d'une certification¹⁰ en rapport étroit avec les contenus visés (diplôme, brevet, certificat, attestation, etc.) validée par un processus d'évaluation détaillée du parcours de formation par un opérateur / une institution / un organisme public d'un pays de l'UE. Les dossiers émanant d'un pays hors de l'UE pourront faire l'objet d'une analyse particulière. Les certifications devront néanmoins avoir été validées par le biais d'un opérateur / une institution / un organisme Public.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.
- d'une connaissance langagière du français adaptée au profil de fonction et de compétence qu'exige la fonction de Moniteur Sportif-animateur/initiateur Tennis en rapport avec les exigences énoncées au sein du cahier des charges des cours généraux du niveau concerné.

7.2.2. Eléments à présenter pour une VAF

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAF »

¹⁰ La certification est le résultat formel d'un processus d'évaluation et de validation obtenu lorsqu'une autorité compétente (publique dans le cadre du dispositif des formations de l'AG Sport) établit qu'un individu possède au terme d'un processus d'éducation et de formation les acquis correspondant à une norme donnée. (sur base d'une recommandation du parlement européen et du conseil du 23/04/2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie)

FORMULAIRE DE DEMANDE DE « VAF »

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Date de naissance : Nationalité :

Adresse :

Code postal : Localité :

Pays :

Tél. : GSM :

E-Mail :

Niveau de moniteur sportif pour lequel la dispense est demandée :

Animateur Initiateur Éducateur Entraîneur

Déclaration sur l'honneur¹¹

Je soussigné déclare sur l'honneur que toutes les informations fournies sont exactes et je m'engage également à fournir sur demande toute information jugée nécessaire par la Commission Pédagogique.

Fait à le .../.../... Signature

Espace (ci-dessous) réservé à la Commission Pédagogique Mixte

Dossier complet reçu le .../.../... Numéro de dossier¹² : VAF.....

Conserver ce numéro et de le rappeler lors de toute correspondance.

Décision : Défavorable Favorable Partiellement favorable

Dispenses et justification :

Date de la décision : .../.../... Limite de validité de la décision : .../.../... Signataire :

¹¹La loi punit quiconque se rendant coupable de fausses déclarations.

¹² Numéro à utiliser lors de toute correspondance future avec le secrétariat de l'opérateur de formation concernant votre demande

FORMATIONS EN LIEN AVEC LES MODULES VISÉS (EN COMMENÇANT PAR LA PLUS RÉCENTE)							
Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification » ¹³	Intitulé du module / du cours ¹⁴	Connaissances / compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances et/ou de compétences)	Volume horaire (présentiel - non présentiel)	Forme d'évaluation et note obtenue	Docs annexés*
CS011_Xxxxxx							
CS031_Xxxxxx							
...							

- Documents officiels en pièces-jointes au tableau formaté : brevets, diplômes, etc. ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées.
- Des copies (certifiées conformes au besoin peuvent être sollicitées) de ces brevets et diplômes doivent impérativement figurer en pièces-jointes au tableau formaté.
- Au sein du dossier constitué, le demandeur doit remettre, si possible, le cahier des charges des formations suivies.
- Ce cahier des charges ou tout autre document développera les contenus de formation, les volumes horaires pour chaque cours, les modalités des évaluations, les évaluations obtenues, etc. Ces dernières feront l'objet d'une attention particulière.
- Des évaluations objectives et justifiées par cours ou par module sont indispensables afin de permettre une analyse des plus objectives.
- Pour les candidats non francophones, il y a lieu d'ajouter la traduction en français des documents (au besoin une traduction certifiée peut-être exigée).
- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétence du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

¹³ Pour chaque diplôme renseigné, annexer une copie de celui-ci

¹⁴ Pour chaque unité de formation renseignée, fournir un document officiel de l'organisme reprenant au minimum, les modalités d'évaluation, note obtenue, volume horaire, connaissances et compétences développées, les RAA...)

7.3. Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)

7.3.1. Base de la demande / recevabilité de VAE

Une demande de VAE ne peut être introduite que sur base :

- d'expériences pratiques avérées (un minimum de volume / quantité exigé) en étroite relation avec le champ de compétences visées (profil de fonction, public cible, cadre d'intervention, etc.). Une expérience avérée, même très importante, pourrait ne pas dispenser le candidat de devoir participer à un/des modules de formation et/ou d'une forme d'évaluation.
 - o Pour le niveau Animateur, une expérience minimale de 300 heures au cours des 3 dernières années est requise
 - o Pour le niveau Initiateur, une expérience minimale de 500 heures au cours des 3 dernières années est requise
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.

7.3.2. Eléments à présenter pour une VAE

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAE »

FORMULAIRE DE DEMANDE DE « VAE »

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Pays :

Tél. :

GSM :

E-Mail :

Niveau de moniteur sportif pour lequel la dispense est demandée :

Animateur Initiateur Éducateur Entraîneur

Déclaration sur l'honneur¹⁵

Je soussigné déclare sur l'honneur que toutes les informations fournies sont exactes et je m'engage également à fournir sur demande toute information jugée nécessaire par la Commission Pédagogique.

Fait à

le .../.../...

Signature

Espace (ci-dessous) réservé à la Commission Pédagogique Mixte

Dossier complet reçu le .../.../... Numéro de dossier¹⁶ : VAE.....

Conserver ce numéro et de le rappeler lors de toute correspondance.

Décision : Défavorable Favorable Partiellement favorable

Dispenses et justification :

Date de la décision : .../.../...

Limite de validité de la décision : .../.../...

Signataire :

¹⁵ La loi punit quiconque se rendant coupable de fausses déclarations.

¹⁶ Numéro à utiliser lors de toute correspondance future avec le secrétariat de l'opérateur de formation concernant votre demande

- Compléter le tableau formaté (voir infra).
- Tableau à compléter.

EXPÉRIENCES EN LIEN AVEC LES MODULES VISÉS (EN COMMENÇANT PAR LA PLUS RÉCENTE)									
Expérience n°	En lien avec le(s) module(s) – code et nom du(des) modules (niveau encadrement – fonction)	Nom et lieu de la structure dans laquelle les activités ont été exercées + Nom et coordonnées du (des) responsable(s)	Secteur d'activité de la structure	Période de l'activité (Date de début – date de fin)	Nombre d'hrs d'expérience pouvant être justifiées	Principales fonctions / activités exercées en rapport avec le(s) module(s) visé(s)	Connaissances / compétences développées lors de ces principales fonctions / activités	Expériences pouvant être « certifiées » par une autorité publique, un pair breveté, ... Si oui, précisez	Docs annexés *
1	CS211_Xx xxx								
2	CS231_Xx xxx								
3	...								

- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétences du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

7.4. Entretien de VAFE

- Sur base d'un dossier jugé recevable, la Commission Pédagogique Mixte, peut planifier un entretien de « VAFE ».
- L'entretien de VAFE doit permettre :
 - o de compléter des points du dossier VAFE dont la formulation ne serait pas jugée assez précise par la Commission Pédagogique Mixte ;

- de comparer les résultats d'acquis de formation/d'expériences avec les résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE ;
 - de vérifier les résultats d'acquis de formation/d'expériences sur base des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE.
- L'entretien VAFE est conduit par au moins deux membres de la Commission Pédagogique Mixte.
- Le candidat ne peut être accompagné par une tierce personne lors de l'entretien de VAFE.

7.5. Frais de procédure pour une VAFE

- Les frais de procédure s'élèvent à 15€

7.6. Procédures administratives VAFE (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)

7.6.1. Où envoyer le dossier VAFE ?

- Le lieu d'introduction d'une VAFE spécifique doit se réaliser auprès de l'opérateur délégataire de formation. Le responsable des formations de cadres accusera la réception de celui-ci et en assurera le suivi.

Formation des Cadres TWB - fdc@tppwb.be

7.6.2. Comment envoyer le dossier VAFE ?

- Le dossier du demandeur doit se concevoir en version informatique téléchargeable et imprimable.
- Le dossier sera envoyé par mail au responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation en y scannant tous les éléments constitutifs. Le dossier peut aussi être envoyé par courrier simple.
- Le dossier envoyé doit-être complet et envoyé en un seul « bloc ».

7.6.3. Quand solliciter un dossier VAFE ?

Une demande de VAFE peut être réalisée à tout moment.

7.7. Analyse concernant la demande de VAFE

Pour rappel, ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se déclinent en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, etc. Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

L'analyse et les décisions par rapport à une VAFE sont réalisées par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte est une Commission de consultation et d'avis auprès de l'Administration Générale du Sport, des fédérations ou associations sportives désignées comme opérateurs délégataires de formations de cadres.

La Commission Pédagogique est composée de représentants de l'opérateur de formation délégataire et de représentants de l'administration et/ou d'autres opérateurs.

Cette commission d'avis porte essentiellement sur la formation des cadres dans la ou les disciplines concernées et plus particulièrement pour chaque type et chaque niveau de formation avec comme référence le cahier des charges / référentiel de formation ad hoc.

Le délai de traitement du dossier est fixé raisonnablement à 20 jours ouvrables. Tout dépassement de ce délai est communiqué à la personne demandeuse. Cela n'octroie pas un droit automatique à la VAFE.

7.8. Décisions concernant la demande de VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable (cf. prescrits explicités ci-dessus), toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

La décision de VAFE peut être totalement favorable, partiellement favorable ou défavorable. Cette décision est explicitée et motivée. Notamment si une décision a été prise en ce qui concerne l'imposition d'évaluations intégrées ou non.

Dès lors, au sein de la décision sera décliné les compétences recherchées mais aussi comment la personne demandeuse sera potentiellement évaluée en rapport avec le référentiel de formation ad hoc.

La décision concernant la demande de VAFE ne mettra pas en doute les formations suivies, ni les diplômes obtenus. La procédure permet la mise en place d'un processus de vérification des compétences du demandeur.

Si le demandeur n'est pas en accord avec la décision exprimée il peut formuler un recours motivé auprès de la Commission Pédagogique Mixte aux mêmes conditions que celles énoncées au chapitre (voir section 6) concernant les recours et procédures afin de solliciter une nouvelle analyse de son dossier.

7.9. Valorisation des anciennes formations spécifiques ADEPS

7.9.1. Cours généraux

En ce qui concerne les cours généraux et ce afin de standardiser des VAF une liste de dispense par niveau a été publiée. Elle reprend les dispenses possibles pour les « anciens » cours généraux, les bacheliers en Education Physique, etc.

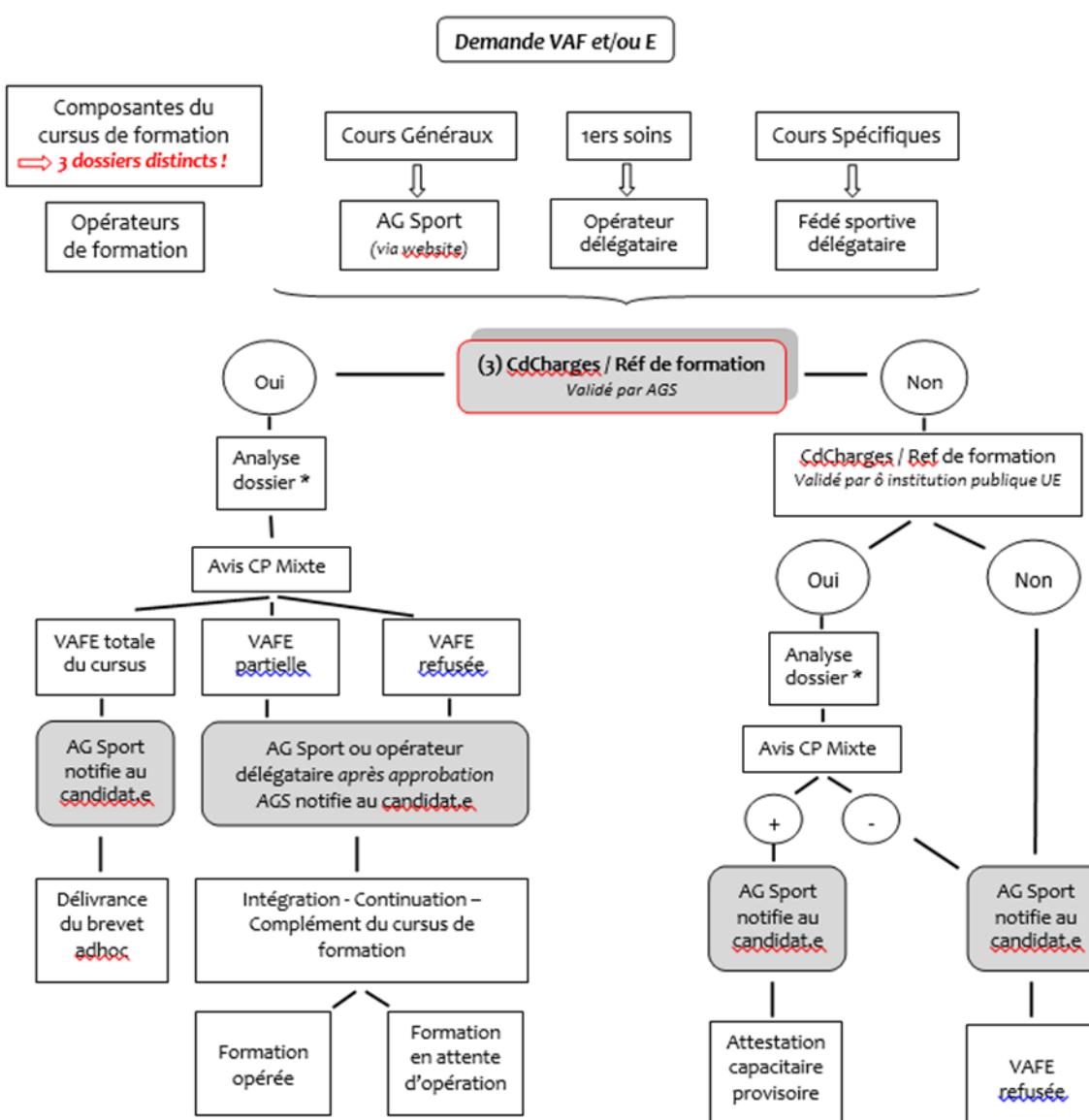
Ces informations sont présentes sur le site de l'ADEPS (www.sport-adeps.be).

7.9.2. Cours spécifiques

Des dispenses automatiques peuvent être octroyées aux personnes détentrices de certains diplômes/certificats/brevets. Des parcours de formation continuée pour ces personnes est donc clairement identifiable comme synthétisé dans le tableau ci-dessous :

Synthèse des diplômes, brevets, certifications donnant de plein droit à une dispense totale du module (Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique)					Niveau 2 et Niveau 3 (1994 à 2012)		Aide-Moniteur recyclé, Moniteur et Professeur recyclé (1993 et avant)		Master ou Bachelor ou étudiants ayant validés 180 crédits en sciences de la motricité orientation didactique ou entraînement		Kinésithérapeute sportif et/ou médecin du sport		DU en préparation physique (2010 et après)		Diplômé en psychologie du sport		
		Code et titre du module	Titres et qualifications	Année de délivrance	Déjà validé	A valider	Déjà validé	A valider	Déjà validé	A valider	Déjà validé	A valider	Déjà validé	A valider	Déjà validé	A valider	
Thème 1	CS211 *	Notions de base du Juge-Arbitrage	Juge-Arbitre régional fédéral + carte d'arbitrage en règle au moment de la demande de dispense	2012 et après		✓		✓		✓		✓		✓		✓	
	CS212 *	Les compétitions internationales pour jeunes	Aucune dispense de plein droit	-		✓		✓		✓		✓		✓		✓	
Thématische 2	CS221 **	L'encadrement des joueurs et joueuses, le travail en équipe et les outils de base de l'observation de la performance en compétition au tennis	Aucune dispense de plein droit	-		✓		✓		✓		✓		✓		✓	
	CS222 **	Principes méthodologiques du perfectionnement au tennis - Aspects théoriques	Niveau 2 - Niveau 3	1994 à 2012	✓		✓							✓		✓	
			Aide-Moniteur recyclé - Moniteur recyclé - Professeur recyclé	1993 et avant													
	CS223	Principes méthodologiques du perfectionnement tactico-technique au tennis - Aspects pratiques	Niveau 2 - Niveau 3	1994 à 2012	✓		✓					✓		✓		✓	
			Aide-Moniteur recyclé - Moniteur recyclé - Professeur recyclé	1993 et avant													
Thématische 3	CS224	Stage d'application	Niveau 2 - Niveau 3	1994 à 2012	✓			✓		✓		✓		✓		✓	
	CS231	Analyse de base du mouvement et du geste tennisistique lié à la tactique	Niveau 2 - Niveau 3	1994 à 2012	✓		✓										
			Aide-Moniteur recyclé - Moniteur recyclé - Professeur recyclé	1993 et avant													
			Dispense du test pratique : être ou avoir été B-15/4 au minimum.	-													
Th. 4	CS232	La tactique du double	Niveau 2 - Niveau 3	1994 à 2012	✓		✓										
			Aide-Moniteur recyclé - Moniteur recyclé - Professeur recyclé	1993 et avant													
Th. 3	CS233	Les bases de la préparation physique spécifique au tennis	DU en préparation physique	2010 et après		✓		✓		✓		✓		✓			
	CS234 / TPCG232	Aspects psycho émotionnels et environnementaux de la performance au tennis : Dimension "Motivation"	Diplômé en psychologie du sport	-		✓		✓		✓							
			Master ou Bachelor ou étudiants ayant validés 180 crédits en sciences de la motricité orientation didactique ou entraînement	-		✓		✓									
	CS235 *	L'identification et l'encadrement du potentiel au tennis	Aucune dispense de plein droit	/		✓		✓		✓		✓		✓		✓	
Th. 4	CS241	Traumatologie du tennis : entre prévention et premiers soins sur le court	Kinésithérapeute sportif et/ou médecin du sport	/		✓		✓		✓		✓		✓		✓	

7.10. Tableau synthèse complet des procédures « VAFE »



8. RÉFÉRENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES RÈGLES D'HOMOLOGATION ET D'OBENTION DES BREVETS

Ce chapitre répond à l'Art. 38 § 4. du décret du 03 mai 2019, au point 8 (**les modalités de l'homologation des brevets**).

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais (au plus tôt à partir du 01 janvier 2016). Les autres éditions conservent la procédure habituellement mise en place précédemment (fichier Excel).

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

Pour toutes informations / changement de coordonnées / etc. concernant les brevets :

Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration Générale du Sport
Boulevard Léopold II, 44 – 1080 Bruxelles
Service de la Formation des Cadres Sportifs (brevets)
Lundi - Mardi - Jeudi de 09h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h00
Tél. : 02/413.29.07
Email : adeps.brevets@cfwb.be

Il est par ailleurs de la responsabilité du détenteur d'un brevet de maintenir ses compétences à jour par le biais de formations continuées en adéquation avec son champ de compétences.

9. ANNEXES

9.1 Dossier de stage MSEducateur